



VIOLENCES INTRAFAMILIALES : APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU PARCOURS DE PERSONNES VICTIMES D'INCESTE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Lucile HERVOUET
Sociologue, post-doctorante
Maison des sciences de l'Homme du Pacifique
U.A.R. 2503 CNRS – Université de la Polynésie française
lucile.hervouet@upf.pf

Rapport d'enquête réalisé pour le compte de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité.

Janvier 2023

REMERCIEMENTS

Nous remercions en premier lieu l'ensemble des personnes qui ont accepté de participer à un entretien ou qui ont répondu à un questionnaire, pour leur confiance et le temps qu'elles nous ont accordé.

Nous tenons à remercier Loïs Bastide, Maître de conférences en sociologie à l'Université de la Polynésie Française qui dirige le programme de recherche « Saisir le changement social en Polynésie française : Institutions, Populations, Territoires » au sein duquel s'inscrit ce projet. Loïs Bastide et Yasmina Taerea, doctorante en anthropologie à l'Université de la Polynésie Française y ont également contribué en participant au recueil et à l'analyse des données mobilisées dans ce rapport. Lauriane Dos Santos, Laura Giraud et Louise Protar, post-doctorantes en sociologie ont également contribué à ce projet en partageant et en discutant nos résultats d'enquêtes respectifs.

Nos remerciements s'adressent à la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique, en particulier au Pr Éric Conte, son Directeur, et à Cyrielle Michineau, sa Secrétaire générale, qui nous ont octroyé de nombreux appui dans la réalisation de ce projet.

Nous remercions la DSFE qui a participé au financement de ce projet et qui a ainsi permis de mettre en œuvre une enquête au long cours, dans plusieurs territoires de la Polynésie française. Ce projet a aussi bénéficié des discussions avec différents représentants institutionnels et professionnels de terrain qui ont témoigné de leur intérêt pour le problème des violences intrafamiliales et qui nous ont accepté de partager leur expérience et leurs attentes afin de faciliter l'appropriation des résultats de l'enquête.

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE.....	6
INTRODUCTION.....	15
1. Pourquoi travailler sur les violences sexuelles intrafamiliales en Polynésie française ?	15
2. Une définition empirique de l'inceste comme une violence	21
METHODOLOGIE ET QUESTIONNEMENTS ETHIQUES	23
1. La réception d'une enquête portant sur les violences intrafamiliales et questions déontologiques soulevées par les répondants	24
1.1. Une entrée par les violences intrafamiliales, accueillie avec intérêt	25
1.2. Des chercheurs interpellés quant à leur légitimité et sur la finalité du projet	26
2. L'enquête qualitative auprès des victimes de violence	29
2.1. Appels à témoignage et motivations des participantes à y répondre	29
2.2. La conduite des entretiens	30
2.3. Une attention spécifique à l'impact des entretiens pour les personnes interrogées	31
3. L'enquête quantitative en population générale	33
3.1. Recueil et analyse des données quantitatives	34
3.2. Description de l'échantillon quantitatif.....	36
4. L'enquête qualitative auprès des acteurs professionnels.....	37
RESULTATS : LA COMPLEXITE DU « SYSTEME INCESTUEUX ».....	40
1. Durant l'enfance, de multiples formes de violences sexuelles, parfois cumulées avec d'autres violences	43
1.1. Prévalence de l'inceste dans l'échantillon quantitatif.....	43
1.2. La catégorisation des violences sexuelles	44
1.3. L'inceste est rarement un acte isolé	45
1.4. Les auteurs des violences	47
1.5. L'exercice de la violence au sein de l'espace domestique	50
2. Facteurs de risque et causes perçues par les victimes	53
3. A l'âge adulte, un risque de pérennisation de la vulnérabilité face aux violences, notamment dans la sphère conjugale	56

4. La révélation de l'inceste, un parcours difficile aux conséquences incertaines	67
4.1. Le dévoilement des violences subies	67
4.2. L'injonction au silence.....	69
4.3. La difficulté à se reconnaître comme victime d'inceste.....	71
DISCUSSION : CRITIQUE D'UNE LECTURE CULTURALISTE DE L'INCESTE.....	73
CONCLUSION.....	79
- Les apports d'une approche empirique des violences sexuelles intrafamiliales	79
- Perspectives de recherche	82
BIBLIOGRAPHIE.....	85
ANNEXES	91
1. Guide d'entretien auprès des professionnels.....	91
2. Guide d'entretien biographique auprès des personnes victimes de violence.....	93
3. Questionnaire quantitatif	94
4. Table des figures et tableaux.....	103
5. Ressources à destination des professionnels	104

SYNTHESE

Introduction

Ce projet s'inscrit à la suite du programme de recherche sur les violences intrafamiliales et le changement social en Polynésie française, qui a débuté en 2018 au sein de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique.

La violence est une notion complexe à appréhender et à opérationnaliser, tant pour les acteurs de terrain que dans le cadre d'une démarche scientifique. Si l'on appréhende la violence en tant que relation sociale consistant, pour un individu, à imposer sa volonté à un autre par la coercition, il est indispensable d'explorer les facteurs de vulnérabilité qui contribuent à structurer cette asymétrie du lien social. On peut contribuer à la compréhension du lien entre violence, vulnérabilité, inégalités et rapports de domination en se centrant sur la condition des enfants, qui combinent des rapports de dépendance multiples et exacerbés, sur le plan affectif, matériel, juridique ou encore économique.

Le problème des violences sexuelles envers les mineurs n'est évidemment pas cantonné au territoire polynésien : il concerne, à des degrés divers, les outre-mers dans leur ensemble et le territoire métropolitain. Les données de l'administration française indiquent une prévalence élevée des violences intrafamiliales d'une part et des violences sexuelles sur mineur d'autre part, en comparaison des autres types de crime et en comparaison du territoire métropolitain (Cf. Graphique ci-dessous). Ces résultats rejoignent ceux des rares enquêtes déclaratives disponibles sur lesquelles nous reviendrons par la suite (Hubert et Bajos 1999; Jaspard, Brown, et Pirus 2003). Cependant, l'enjeu du présent rapport n'est pas de comparer la prévalence des violences entre les territoires. Il s'agit davantage d'étudier comment l'inceste se déploie concrètement dans des familles, à partir de récits de personne ancrées sur le territoire (parce qu'elles y ont grandi et/ou qu'elles y travaillent), et non à partir d'une description de la « culture polynésienne », de ses traditions ou de ses mythes.

Prendre pour objet la « réalité dérangeante » de la surreprésentation quantitative de la violence sexuelle dans certains territoires nécessite de la contextualiser dans une histoire politique et sociale (É. Fassin 2006 p.247) afin de mettre à distance toute interprétation culturaliste ou raciste. De plus, appréhender les violences sexuelles dans leur dimension empirique (Dussy 2009) est d'autant plus nécessaire que le territoire a longtemps fait l'objet de mythes autour d'une sexualité libérée et d'un ancrage culturel de l'inceste. De rares travaux ont explicité le lien entre les bouleversements des structures familiales, les disparités massives héritées du passé colonial et le surrisque d'exposition aux violences sexuelles des enfants dans les territoires ultramarins (Hamelin, Salomon, et Lert (2010) dans le cas de la Nouvelle Calédonie et Pourette (2010) dans le cas de la Polynésie française). D'autres travaux ont réfléchi à l'impact des structures et idéologies familiales, comme dans le cas de la Martinique où la famille étendue constitue un cadre de vie et un marqueur social et identitaire fort (Brown et

Lefaucheur 2013). Dans la continuité de ces travaux, la Polynésie française constitue un terrain pertinent pour aborder cette question des VIF et identifier les facteurs sociaux, économiques et culturels sous-jacents à cette réalité, à appréhender au prisme d'autres indicateurs de la vulnérabilité des mineurs et en particulier des adolescents (en matière de formation et d'accès à l'emploi, de précocité des grossesses, de logement ou encore de consommation de produits stupéfiants). Dans ce contexte, il apparaît d'autant plus important d'adopter **une approche empirique des violences sexuelles sur mineur, à partir d'une description des parcours de vie** (Bessin 2009) des personnes victimes d'inceste :

- Les travaux ont montré que les violences subies durant l'enfance et l'adolescence ont tendance à marquer durablement les parcours de vie (Charruault 2021), dans quelle mesure et à quels niveaux la trajectoire biographique des personnes victimes d'inceste interrogées est-elle affectée ?
- D'autre part, le dispositif incestueux et sa pérennisation sont fondés sur le silence (Dussy et Le Caisne 2007). Dans quelle mesure les personnes victimes de violence les dénoncent-elles et à qui ? Les interactions avec les professionnels viennent-elles faire évoluer leurs représentations vis-à-vis de la violence et leur perception de leur propre trajectoire ?

Conformément aux témoignages et aux résultats issus de la littérature ou de la recherche en sciences humaines et sociales, nous définirons l'inceste comme une violence sexuelle imposée à un enfant ou à un adolescent par un autre membre de sa famille.

Méthodologie

Afin de mettre en œuvre cette approche sociologique empirique de l'inceste nous avons choisi d'investiguer et de comparer les pratiques et les représentations des personnes victimes de violence d'une part et celles des professionnels chargés de prévenir et de lutter contre le problème d'autre part. Pour cela, nous avons privilégié une approche méthodologique mixte associant :

- une enquête qualitative (15 femmes victimes d'inceste et 110 professionnels des secteurs éducatif, culturel, juridique, policier, politique, religieux, sanitaire et social) ;
- une enquête quantitative en ligne (1 198 répondants dont 194 personnes victimes d'inceste) ;
- des observations non participantes dans des institutions sanitaires et judiciaires ;
- une revue de presse.

La majeure partie du terrain a été réalisée à Tahiti, qui concentre plus de 80% de la population du territoire. Afin d'interroger la variation des trajectoires biographiques mais aussi des normes et pratiques professionnelles en contexte de fort isolement, l'enquête a aussi intégré des

phases de terrains dans d'autres îles où les dynamiques familiales sont distinctes et les enjeux professionnels très différents (Huahine, Tubuai, Rurutu, Hao et Marquises Nord).

Les différents participants ont été sollicités pour contribuer à une enquête portant sur les violences intrafamiliales. Le focus sur les violences sexuelles et sur l'inceste n'était pas systématiquement précisé au moment de la sollicitation, puisque c'est un angle qui a été sélectionné au moment de l'analyse des données.

Contrairement à d'autres chercheuses qui annoncent dès le départ qu'elles travaillent sur l'inceste (voir notamment les freins rencontrés par Léonore Le Caisne [2019]), la présente enquête n'a fait l'objet ni d'indifférence, ni de dédain de la part de ces différents acteurs dans leur majorité.

Globalement, les différents appels à témoignage ont été bien accueillis, tant du côté des institutions publiques que de la population générale. L'intérêt suscité par l'enquête vient relativiser l'idée selon laquelle les violences intrafamiliales et en particulier les violences sexuelles seraient systématiquement tues : les personnes en parlent dans le cadre de discussions courantes, elles acceptent d'en parler à une chercheuse, et certaines souhaiteraient que l'on parle davantage dans l'espace public (il s'agit d'une des motivations à témoigner fréquemment mentionnées par les personnes interrogées).

Résultats

Les résultats de nos enquêtes quantitatives et qualitatives, croisées avec les retours d'expérience des professionnels de terrain et les données statistiques disponibles, prouvent une nouvelle fois que les violences sexuelles sur mineur sont un problème de grande ampleur sur le territoire. Cependant, comparer des prévalences ne permet pas de mettre en lumière les mécanismes à l'origine de ces violences. Ainsi, comparer des prévalences apparaît insuffisant voire vain, tant les catégories sociales et l'organisation de la parenté diffèrent d'un territoire à l'autre. De plus, les travaux mettent en évidence des mécanismes transversaux, qui ne sont pas propres au territoire et qui invitent à relativiser l'idée d'une spécificité polynésienne :

- les femmes et les enfants constituent les populations les plus vulnérables face aux violences et en particulier face aux violences sexuelles ;
- la famille représente le premier espace de victimation et l'on observe un cumul entre différentes formes de violences et un risque de répétition des violences au cours du cycle de vie.

On mobilise le récit de personnes victimes d'inceste pour appréhender la manière dont elles catégorisent les violences subies et se définissent ou non comme victimes, ainsi que les conséquences de ces violences.

Nous utilisons le concept de « système incestueux » pour englober les violences incestueuses et les relations entre les différents protagonistes (victime, auteurs, témoins et autres membres de l'entourage, familial notamment). Parler de « système » nous permet de souligner la complexité des mécanismes et la difficulté à y mettre un terme :

- il dépasse l'acte de l'agression sexuelle et s'établit à travers d'autres formes d'interactions : des menaces, des jeux, des discussions quotidiennes, des pratiques éducatives, mais surtout une « mise au silence » (Dussy 2009) de la victime et de l'ensemble de la famille ;
- il peut s'accompagner d'autres formes de violences verbales et physiques, perpétrées par l'auteur et/ou par d'autres membres de la famille ;
- il peut perdurer avec la répétition des violences et/ou la persistance du silence ;
- il engage des affects contradictoires (amour, affection, respect, peur) ;
- c'est l'ensemble de l'ordre familial qui est impliqué, pas uniquement un agresseur et sa victime : il peut y avoir plusieurs agresseurs, plusieurs victimes, des témoins ;
- il peut se prolonger en dehors de la famille, mobilisant des témoins plus ou moins passifs dans le voisinage ou dans les institutions par exemple à l'école.

On rejoint ici les constats de Dussy et Le Caisne qui expliquent pourquoi le « dispositif incestueux » - mis en place au sein de la famille par l'auteur - est « suffisamment fort pour assurer de lui-même sa reconduction » (Dussy et Le Caisne 2007). Les discours de normalisation ou de dédramatisation de l'inceste, qui peuvent même parfois émaner des victimes, sont le fruit de ces mécanismes complexes et d'une forme de socialisation à la violence. Ils sont propres au système incestueux mais ne signifient pas, comme nous le verrons, que les conséquences de ces violences soient moins graves ou que les victimes sont plus résilientes.

Nos résultats permettent de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles formes prennent ces violences ? Sont-elles associées à d'autres formes de violence, physiques ou verbales ? Qui en sont les auteurs ? Dans quels espaces sont-elles commises ?

- L'inceste est rarement un acte isolé : dans 74% des cas, les violences sexuelles ont été commises plusieurs fois (contre 12% pour les violences physiques). Dans 15% des cas, elles ont été perpétrées par plusieurs membres de la famille (contre 36% pour les violences physiques).
- D'autre part, 41% des victimes d'incestes ont aussi été victimes de violences physiques intrafamiliales et 44% de violences verbales intrafamiliales (tableau 4). Les violences incestueuses ont ainsi tendance à se cumuler avec d'autres formes de violences intrafamiliales, comme le montrent les enquêtes de victimation (Finkelhor, Ormrod, et Turner 2007; Cyr, Clément, et Chamberland 2014).

- Les violences sont majoritairement commises par des ascendants. Dans 96% des cas, l'auteur des violences sexuelles est un homme (contre 62% pour les violences physiques dans notre échantillon). Dans 20% des cas, les violences ont été commises par un collatéral (cousin, cousine, frère, demi-frère, ou demi-sœur). Dans une très petite minorité des cas et comme dans l'extrait ci-dessus, les violences sont commises par des femmes (cousine, sœur ou demi-sœur). Les femmes sont plus souvent envisagées comme des complices que comme des autrices de violences sexuelles intrafamiliales (Tardif 2001; Trébuchon et Léveillé 2011; Joël 2015).
- Les récits des victimes correspondent à l'analyse de Dorothee Dussy réfutant la théorie de la « confusion des rôles et des générations » dans les familles incestueuses. Les situations décrites dans nos enquêtes quantitative et qualitative mettent en évidence que les « parties prenantes » au sein de la famille sont bien conscients des liens de parenté qui les unissent, les rôles sociaux qui y affèrent et des rapports d'affection et/ou d'autorité qui sont censés en découler. En fonction du lien de parenté avec la victime, les agresseurs mobilisent le registre de l'autorité, celui de l'initiation, du jeu ou celui de la réciprocité des liens pour assoir la violence sexuelle. Certains revendiquent même un droit à abuser sexuellement de leur enfant, au même titre qu'ils pourraient le « corriger », parce qu'ils en sont le père ou le grand-père.
- L'espace domestique est un lieu de vulnérabilité majeur face aux violences sexuelles pour les mineurs. L'inceste est perpétré majoritairement dans des pièces intimes au sein de l'espace domestique (chambre et salle de bain notamment) au cours d'activité quotidienne (toilette, sommeil). Plus rarement, les violences ont lieu à l'extérieur : dans une voiture pendant une fête familiale, dans le parking de l'école, sur la plage ou dans les transports collectifs. Démunis pour se prémunir de ces violences, les enfants mobilisent des « stratégies » d'évitement et de protection qui passent par le fait de s'habiller, de fuir ou de se cloîtrer. Parler (en menaçant de dénonçant, en dénonçant, ou en criant par exemple) est très rarement cité comme une option, preuve de la difficulté à envisager qu'il soit possible pour la personne victime de révéler les violences subies.
- La violence est souvent banalisée par les agresseurs : les actes sont dédramatisés, sous forme de « jeu », d'« initiation » ou de « découverte » et ne bouleversent pas les activités quotidiennes de la famille, ce qui rend d'autant plus difficile leur dévoilement. Parfois, la force physique et la menace sont mobilisées par les agresseurs au moment de l'acte ou après pour empêcher le dévoilement.
- Les éléments souvent avancés pour expliquer la forte prévalence des violences intrafamiliales et en particulier des violences incestueuses telles que les addictions ou la promiscuité, peuvent être appréhendés comme des facteurs aggravant le risque de « viol d'aubaine » où l'agresseur a le sentiment de pouvoir « se servir », mais pas comme des explications suffisantes. Concernant l'alcoolisation ou l'usage de

stupéfiants, les adultes mobilisent l'intoxication à l'alcool ou au paka comme une « technique, qui facilite le passage à l'acte violent » (Bastide 2020, p.62) et surtout le justifie. Concernant la promiscuité et le mode de résidence en famille élargie, on observe que les scènes de violences sexuelles décrits dans notre enquête ont majoritairement eu lieu dans des espaces intimes (salle de bain, chambre), parfois en présence plus ou moins directe de témoin (durant la nuit alors que le couple parental dort avec son ou ses enfants sur le même lit, ou encore dans la chambre des enfants en présence d'une sœur) et souvent dans des contextes de cohabitation entre plusieurs noyaux familiaux (par exemple, lorsque le couple parental héberge un oncle sous son toit). Le contexte de promiscuité au sein d'un même foyer semble jouer en particulier dans le cas de violences entre collatéraux. A contrario, la présence d'autres adultes au domicile dans un contexte de cohabitation peut aussi être un facteur protecteur, permettant à l'enfant victime d'inceste d'échapper à l'agresseur lorsqu'il sait que d'autres adultes sont à proximité.

2. Quels sont les facteurs associés à la victimation sexuelle durant l'enfance : les enfants sont-ils égaux face au risque de subir l'inceste en fonction de leur genre, de leur milieu social ou du type de foyer dans lequel ils grandissent ?

- On observe en premier lieu que le sexe est un facteur de risque majeur.
- La prévalence des violences dans l'échantillon varie également en fonction de la structure du foyer éducatif : au total, la proportion de victimes d'inceste est supérieure parmi les personnes qui ont grandi dans un foyer recomposé ou adoptif (respectivement 24% et 25% contre 16% parmi les personnes élevées par leurs deux parents biologiques). Le risque de subir des violences physiques et sexuelles cumulées est également supérieur parmi les personnes qui ont grandi dans un foyer recomposé ou adoptif.
- Enfin, les difficultés à définir le milieu social à partir de la profession et de la nomenclature des PCS en Polynésie française freinent l'analyse en termes de classe sociale d'origine. Notons cependant que, dans l'échantillon quantitatif comme dans l'échantillon qualitatif, on retrouve une diversité de milieux sociaux parmi les personnes victimes d'inceste.

3. A l'âge adulte, dans quelle mesure les personnes victimes d'inceste affrontent-elles un risque de répétition de la victimation ?

- En majorité, les personnes qui ont subi des violences incestueuses ne subissent pas d'autres violences sexuelles en dehors de la famille ou plus tard dans l'espace conjugal (CF. Tableau 7). Dans notre échantillon, il n'y a pas de reproduction mécanique de la victimation sexuelle. Ainsi, les personnes qui ont subi un inceste sans autre forme de violence physique intrafamiliale (n=115) ne déclarent pas plus fréquemment que les autres avoir subi des violences sexuelles en dehors de la famille (14% contre 15% pour

les personnes qui n'ont pas subi de violence intrafamiliale durant l'enfance). Cependant, elles déclarent plus souvent avoir subi des violences physiques conjugales (20% contre 13% pour celles exemptes de violence intrafamiliale durant l'enfance) et des violences physiques dans leur famille à l'âge adulte (22% contre 12%). Le risque de victimation à l'âge adulte est majoré pour les personnes qui ont cumulé des violences sexuelles et physiques durant leur enfance. L'effet prononcé du cumul des violences indique que la reproduction des violences est moins explicable par la construction d'une posture ou d'un rôle de victime dans les interactions que par un environnement familial délétère qui produit une trajectoire durablement affectée par les séquelles des violences.

- La polyvictimation durant l'enfance est donc associée à un surrisque de revictimation à l'âge adulte et dans d'autres sphères que la famille. La majorité des victimes d'inceste ne sont cependant pas à nouveau victimes de violences à l'âge adulte. De plus, le cas échéant, ce ne sont pas mécaniquement des violences sexuelles qui se répètent, mais plutôt d'autres formes de violences.
- Les récits biographiques permettent de saisir ce mécanisme de reproduction, qui s'opère en particulier dans la sphère conjugale et de comprendre comment la vulnérabilité se maintient ou se renforce et comment les violences s'agencent au sein d'un parcours de vie. Isolement, dépendance matérielle et affective, et déstabilisation morale - processus eux-mêmes liés à l'inceste -, structurent le risque de revictimation. Cette déstabilisation peut aller de pair avec une normalisation de la victimation, parce qu'on l'a expérimentée dès le plus jeune âge, parce que les violences ont été perpétrées par des personnes aimées ou respectées, ou parce qu'on les considère comme le produit de défauts personnels. Cette incorporation est renforcée lorsque les femmes ont été plongées dans des situations de violence globale, où différentes formes de violence se combinent et où différents membres de la famille sont parties-prenantes. Le manque de ressources relationnelles et matérielles s'accompagne alors d'un manque de repères pour interpréter le problème et lui appliquer un jugement normatif. Certaines femmes décrivent l'élévation de leur seuil de tolérance à la souffrance physique et psychologique comme facteur supplémentaire de leur maintien dans des situations de violence à l'âge adulte.

4. Dans quelles proportions et à qui les violences sont-elles révélées ? Comment fonctionne l'injonction au silence ? Pourquoi est-ce difficile de se reconnaître comme victime d'inceste ?

- Dans notre échantillon quantitatif, 31% des personnes victimes d'inceste n'en ont jamais parlé. Les violences sexuelles sont plus fréquemment tuées que les violences physiques.
- L'inceste est plus souvent révélé à un proche qu'à un ou une professionnel : 42% ont parlé des violences subies à leur conjoint(e), 43% à un membre de leur famille et 32% à un ou une ami(e). Au total, 14% des personnes ont parlé des violences subies à un ou

une professionnel. Le cas échéant, il s'agit le plus souvent d'un professionnel de santé (13%) et dans une moindre mesure d'un représentant des forces de l'ordre (6%), des services sociaux (4%) ou de l'enseignement (3%).

- Les entretiens informent sur ce qui « motive » les personnes à révéler les violences. Lorsque le dévoilement a lieu durant l'enfance, à proximité des faits : la volonté de mettre fin aux violences, la volonté de protéger autrui, notamment une petite sœur ou un petit frère. Lorsque le dévoilement a lieu à distance des faits et plutôt à l'âge adulte, les personnes décrivent le besoin de faire entendre sa souffrance, de recevoir un soutien, et/ou de faire comprendre notamment à son conjoint son comportement, la volonté de punir l'auteur et parfois les proches qui n'ont pas protégé ni dénoncé.
- La propension à révéler l'inceste ne varie ni en fonction du nombre d'agresseurs au sein de la famille, ni en fonction du cumul avec d'autres formes de violences intrafamiliales durant l'enfance. Ainsi, les obstacles à la révélation sont structurels et relativement indépendant de la trajectoire de victimation.
- La plupart des femmes interrogées en entretien ou par questionnaire n'ont pas déposé plainte. Leurs récits montrent que celles qui ont dévoilé les faits ont souffert de l'incrédulité et parfois du rejet des membres de leur famille. Le défaut de soutien et de reconnaissance de la part de l'entourage familial, voire leur contribution au climat de violence durant l'enfance constituent des obstacles au dévoilement. L'injonction au silence émane de l'auteur, tandis que les victimes sont, dès le plus jeune âge, socialisées au silence.
- Même lorsque la famille est un espace où l'on subit des violences, elle reste l'espace privilégié de la socialisation primaire, où l'on se voit inculquer des valeurs, où l'on apprend des rôles sociaux et où l'on développe nos premiers affects à l'égard des membres de la famille, dont fait partie l'agresseur. L'affection et le respect pour l'agresseur en tant que membre de la famille freine la révélation. Pour les victimes, c'est leur silence qui permet de maintenir l'ordre familial. Leur silence ne signifie pas qu'elles ne souffrent pas des violences subies.

Conclusion

L'inceste accroît également la vulnérabilité des individus sur le long terme, sur le plan affectif, matériel et moral. Le terrain d'enquête polynésien confirme les résultats des enquêtes ENVEFF et Virage, dans l'Hexagone et dans plusieurs territoires ultramarins : les violences sexuelles et les autres événements graves durant l'enfance accélèrent le passage à l'âge adulte (marqué par le départ du domicile parental, la première mise en couple et la première grossesse), avec des conséquences négatives sur le parcours scolaire et sur l'intégration sur le marché du travail, qui constituent à leur tour des facteurs de vulnérabilité supplémentaire face aux violences. Ces mécanismes ne sont pas spécifiques au territoire, ce qui invite à mettre à distance une

approche culturaliste du problème. Le cas de la Polynésie française est néanmoins intéressant en ce sens que, dans ce territoire où la famille reste une ressource spécifiquement déterminante des trajectoires individuelles, les violences subies durant l'enfance et le soutien reçu de l'entourage proche structurent largement les trajectoires biographiques.

L'approche sociologique est ici salutaire pour saisir les inégalités qui structurent la répétition de la violence et ainsi mettre à distance l'idée selon laquelle les personnes victimes porteraient, intrinsèquement et indépendamment de leurs appartenances sociales, une nature vulnérable. Intégrer au raisonnement des variables sociodémographiques et appréhender des rapports de domination fondés notamment sur l'âge, le milieu social ou le genre permet de mettre à distance un modèle explicatif centré uniquement sur une vision individualisée de la répétition des violences mais aussi une lecture culturaliste de l'origine de ces violences.

Les personnes interrogées énoncent pour certaines un sentiment de vulnérabilité persistante et décrivent des destins fortement altérés par ces violences, marqués par des parcours d'errance, des addictions, des tentatives de suicide ou des violences répétées. Si elles sont amenées à relativiser la gravité de ces épreuves, c'est parce qu'elles ont été socialisées à la douleur physique et psychologique, mais pas parce qu'elles seraient culturellement plus résilientes. Lorsque l'on observe les conséquences concrètes, objectivables, on perçoit l'ampleur des conséquences des violences sexuelles subies durant l'enfance. Ainsi, l'éventuel silence des personnes victimes de violence ne signifie par leur acceptation ou leur résilience. Il fait intrinsèquement partie du système incestueux, et n'est pas propre à une culture, bien que l'on ait identifié des facteurs qui peuvent le renforcer en termes d'idéologie familiale, de représentations associées à l'enfance et d'importance de la famille dans l'intégration sociale des individus et dans leur subsistance.

Ce projet de recherche va se poursuivre avec la collecte de données complémentaires puis avec la rédaction d'un rapport centré sur l'analyse des pratiques professionnelles autour du traitement institutionnel des violences sur mineur et de la mise à l'agenda public de cette problématique.

INTRODUCTION

Ce projet s'inscrit à la suite du programme de recherche sur les violences intrafamiliales et le changement social en Polynésie française, qui a débuté en 2018 au sein de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique. Ce programme est centré sur l'étude des configurations et dynamiques de violence au sein de la famille et a permis de mettre en évidence la centralité des relations de dépendance dans le développement de la violence intrafamiliale. Jusqu'à présent, sur le territoire, les travaux (Jaspard, Brown, et Pourette 2004; Bastide 2020) ont mis en évidence l'importance des liens de dépendance à la fois affectifs et matériels qui lient les membres de la famille et qui constituent des facteurs de vulnérabilité face à l'apparition et à la pérennisation de la violence, notamment conjugale.

La violence est une notion complexe à appréhender et à opérationnaliser, tant pour les acteurs de terrain que dans le cadre d'une démarche scientifique. Si l'on appréhende la violence en tant que relation sociale consistant, pour un individu, à imposer sa volonté à un autre par la coercition, il est indispensable d'explorer les facteurs de vulnérabilité qui contribuent à structurer cette asymétrie du lien social. On peut **contribuer à la compréhension du lien entre violence, vulnérabilité, inégalités et rapports de domination en se centrant sur la condition des enfants**, qui combinent des rapports de dépendance multiples et exacerbés, sur le plan affectif, matériel, juridique ou encore économique.

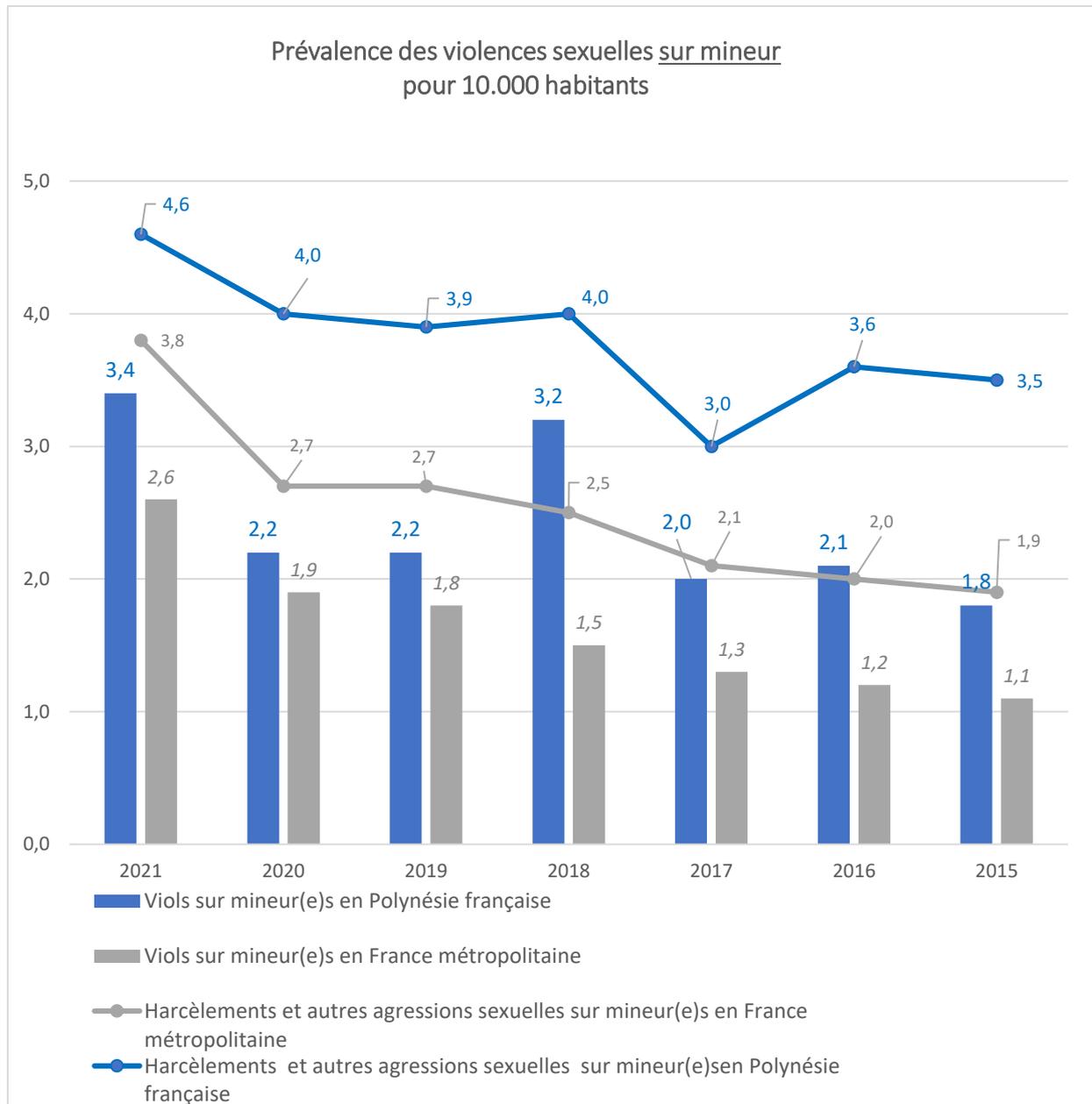
1. Pourquoi travailler sur les violences sexuelles intrafamiliales en Polynésie française ?

Les données de l'administration française¹ indiquent une prévalence élevée des violences intrafamiliales d'une part et des violences sexuelles sur mineur d'autre part, en comparaison des autres types de crime et en comparaison du territoire métropolitain (Cf. Graphique ci-

¹ Ces données correspondent aux statistiques de crimes et délits enregistrées mensuellement par les services de police et de gendarmerie nationales, en France métropolitaine, dans les DROM et dans les COM, depuis janvier 1996. Dans cet état statistique, les faits de délinquance sont comptabilisés selon une nomenclature comportant 107 catégories d'infractions (soit 107 index dont 2 recensent les violences sexuelles sur mineur).

dessous). Ces résultats rejoignent ceux des rares enquêtes déclaratives disponibles sur lesquelles nous reviendrons par la suite (Hubert et Bajos 1999; Jaspard, Brown, et Pirus 2003).

Figure 1: Prévalence des violences sexuelles sur mineur pour 10.000 habitants



Source : Données de l'Etat 4001, Chiffres départementaux mensuels relatifs aux crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie, Ministère de l'intérieur et des Outre-mer

Lecture : En 2021, la prévalence des viols sur mineur(e)s - commis dans le cadre familial ou non - atteignait 3,4 habitants pour dix-mille en Polynésie française contre 2,6 ‰ en France métropolitaine. Ces constats rejoignent ceux des enquêtes de victimation menées sur le territoire.

Le problème des violences sexuelles envers les mineurs n'est évidemment pas cantonné au territoire polynésien et l'enjeu du présent rapport n'est pas de comparer la prévalence des violences entre les territoires. Prendre pour objet la « réalité dérangeante » de la surreprésentation quantitative de la violence sexuelle dans certains territoires nécessite de la contextualiser dans une histoire politique et sociale (É. Fassin 2006 p.247) afin de mettre à distance toute interprétation culturaliste ou raciste. De rares travaux ont explicité le lien entre les bouleversements des structures familiales, les disparités massives héritées du passé colonial et le surrisque d'exposition aux violences sexuelles des enfants dans les territoires ultramarins (Hamelin, Salomon, et Lert (2010) dans le cas de la Nouvelle Calédonie² et Pourette (2010) dans le cas de la Polynésie française). D'autres travaux ont réfléchi à l'impact des structures et idéologies familiales, comme dans le cas de la Martinique où la famille étendue constitue un cadre de vie et un marqueur social et identitaire fort (Brown et Lefaucheur 2013).

Dans la continuité de ces travaux, **la Polynésie française constitue un terrain pertinent pour aborder cette question des VIF et identifier les facteurs sociaux, économiques et culturels³ sous-jacents à cette réalité**, à appréhender au prisme d'autres indicateurs de la vulnérabilité des mineurs et en particulier des adolescents :

- **les difficultés d'accès à l'emploi**, avec un taux de chômage 33% chez les hommes âgés de 15 à 24 ans et de 49% chez les femmes de la même tranche d'âge (contre 19% chez les hommes et chez les femmes de la même tranche d'âge en moyenne en France⁴), dans un contexte de faible niveau de qualification et d'une déscolarisation précoce 4 fois plus élevée que dans l'Hexagone (Salaün, 2013). Ces jeunes se trouvent d'autant

² En Nouvelle Calédonie, Christine Salomon (2000) observe que les victimes d'inceste sont souvent des filles adoptives ou filles d'un premier lit de la femme, violées par le conjoint de leur mère. Elle explique qu'autrefois, ces jeunes filles ne venaient pas vivre avec leur beau-père et restaient plutôt dans la famille de leur mère. Selon elle, l'accroissement des viols incestueux résulte en partie d'une « désorganisation des structures familiales kanakes et d'une inadéquation des règles de l'adoption aux nouvelles réalités sociales ».

³ On définit ici la culture à partir de quatre dimensions « celle de revendiquer un ordre de valeurs collectives, celle de valoriser sa transmission, celle de permettre d'identifier le groupe qui partage les mêmes représentations et enfin celle de demeurer relativement inaccessible à sa transformation par acte conscient de volonté ». (Assier-Andrieu 2012)

⁴ Sources : ISPF, Enquête emploi, 2019 et INSEE, Enquête emploi, 2021.

plus dépendants financièrement de la famille en l'absence de revenus économiques en propre ;

- l'incapacité à atteindre le marché du travail régulier qui accroît le risque que les jeunes en situation de précarité aient recours à des activités illégales, notamment dans le **marché des stupéfiants** (Simon et Valiergue 2022). Par suite, la dépendance vis-à-vis de ce marché introduit d'autres facteurs de violence intrafamiliale, liées notamment à la consommation personnelle de produits ;

- la forte prévalence **des maternités précoces**⁵, facteur de précarité, affectant notamment les cursus scolaires et renforçant les difficultés d'accès à l'emploi et qui constitue un contexte propice au développement de violences intrafamiliales, toujours à l'aune des dépendances qu'elle implique.

- on observe enfin en Polynésie française **des formes de cohabitation intergénérationnelle** traditionnelles qui sont aussi le produit, aujourd'hui, de fortes contraintes économiques qui compliquent l'accès au logement (Protar 2022). Les enquêtes en cours à la MSH-P ont montré que la promiscuité, lorsqu'elle s'ajoutait à des relations de dépendance matérielle nouées entre les « corésidents », pouvait accroître le risque de violences physiques au sein des couples, entre les couples et envers les enfants (Bastide 2020) ;

En complément de recherches en sciences médicales et psychologiques qui étudient les dispositions individuelles ou en termes de pathologies pouvant expliquer la survenue de l'inceste, nous proposons de **traiter la question à l'échelle de la société, c'est-à-dire comme une question sociale**. Pour cela, on part effectivement de trajectoires individuelles et familiales, mais on mobilise aussi un raisonnement en termes de rapports de domination fondés sur l'âge, le genre ou le milieu social et dont on considère que la violence physique ou sexuelle est une

⁵ En 2018 en Polynésie française, 9,4% des maternités sont dites précoces (i.e. concernent des mères de moins de 20 ans), contre 1,2% dans l'Hexagone. Cette proportion est équivalente à d'autres territoires ultramarins (10,2% en Guyane, 9,9 % à Mayotte, 5,7 % à la Réunion. En Polynésie française, cette proportion évolue irrégulièrement depuis les années 1980. Elle a diminué entre 1983 et 1994, puis elle a augmenté jusqu'en 2002, et elle diminue depuis (Source : ISPF, « Bilan démographique », 2018)

des expressions possibles. On s'intéresse aussi bien aux normes et aux valeurs associées à la famille, à l'enfance ou encore à l'amour filial qu'aux conditions de vie matérielles des personnes. Dans quelles conditions la résidence en famille élargie constitue-t-elle un facteur de risque supplémentaire face aux violences sexuelles sur mineur ? Le cas échéant, ce risque est-il impliqué par la promiscuité physique ou par les rapports d'autorité et de dépendance fondés sur l'âge, sur le genre ou sur le contrôle des ressources foncières et économiques ?

Travailler à l'échelle de la Polynésie française permet de réfléchir à la définition même de la violence, dans une configuration sociale et historique particulière. En effet, la définition sociale de la violence répond à des cadres normatifs variables, qui structurent les perceptions collectives de ce qui relève de la violence et détermine la nature et le degré de violence socialement acceptables, au sein d'un groupe social donné. Autrement dit, la violence, comme toute catégorie sémantique, relève d'une construction sociale et historique (Michaud 2015; Wieviorka 1998). Or, le contexte polynésien permet de confronter des catégories juridiques ou administratives générées dans le cadre institutionnel métropolitain, qui servent à produire les données statistiques et soutiennent le traitement du problème par les pouvoirs publics, et les normes sociales ordinaires qui fixent, sur le territoire, les limites acceptables de la coercition physique ou de la sexualité, au sein des populations.

D'autre part, les travaux anthropologiques ont longtemps appréhendé l'inceste au prisme de son tabou et des règles de prohibition matrimoniales (Lévi-Strauss 1967; Héritier 1994) plutôt que sur l'expérience des personnes concernées et sur des pratiques concrètes (Dussy 2005)⁶. L'enjeu est ici **d'étudier comment l'inceste se déploie concrètement dans des familles, à partir de récits de personne ancrées sur le territoire** (parce qu'elles y ont grandi et/ou qu'elles y travaillent), tout en évitant l'écueil d'une culturalisation de la violence, qui s'appuierai sur une analyse cantonnée à la description de la « culture polynésienne », de ses traditions ou de ses

⁶ Recensant les travaux et récits consacrés à l'inceste et proposant une anthropologie empirique de l'inceste, Dorothee Dussy montre que seule la discipline anthropologique a produit une théorie de l'interdit de l'inceste, à partir d'études des représentations et des symboles, tandis que les autres disciplines (la médecine, la santé publique, l'épidémiologie, la psychologie, la victimologie et l'histoire notamment) ont fondé leur approche sur le vécu subjectif des individus et sur des cas réels d'inceste.

mythes. **La Polynésie française fait l'objet de mythes autour d'une sexualité libérée**, lesquels sont en partie hérités des récits des navigateurs du XVIIIème siècle. Ces mythes ont été largement déconstruits par l'anthropologie (Tcherkezoff 2001), par la littérature (Peu 2016) et par les rares travaux en sciences sociales sur la sexualité à l'époque contemporaine (Hubert et Bajos 1999). L'enquête quantitative déjà ancienne d'Hubert et Bajos contredit ainsi certains préjugés : par exemple, la normalisation des relations sexuelles en dehors du couple atteignait, en 1999, des proportions similaires en Polynésie française et dans l'Hexagone. Cependant, **les stéréotypes autour de la sexualité d'une part et d'une prétendue tolérance à l'égard des violences incestueuses d'autre part, perdurent**, au point d'être mentionnés dans des blogs touristiques⁷.

Dans ce contexte, il apparaît d'autant plus important d'adopter **une approche empirique des violences sexuelles sur mineur, à partir d'une description des parcours de vie** (Bessin 2009) des personnes victimes d'inceste :

- Les travaux ont montré que les violences subies durant l'enfance et l'adolescences ont tendance à marquer durablement les parcours de vie (Charruault 2021), dans quelle mesure et à quels niveaux la trajectoire biographique des personnes victimes d'inceste interrogées est-elle affectée ?
- D'autre part, le dispositif incestueux et sa pérennisation sont fondés sur le silence (Dussy et Le Caisne 2007). Dans quelle mesure les personnes victimes de violence les dénoncent-elles et à qui ? Les interactions avec les professionnels viennent-elles faire évoluer leurs représentations vis-à-vis de la violence et leur perception de leur propre trajectoire ?

⁷ Sur un blog de voyage, l'article intitulé « Voyage en Polynésie, bilan de 3 semaines au paradis » décrit par exemple : « *Le problème particulier à Tahiti et dans ses îles c'est que sous couvert de la tradition ancestrale, une proportion de (très) jeunes femmes se fait violer par le père, frères et oncles.* » (<https://ventsetvoyages.fr/bilan-polynesie/> consulté le 11 juillet 2021).

Sur un autre blog de voyage, un billet datant de 2016 décrit : « *Quiconque aborde à Tahiti découvre très vite combien les vahinés ne ressemblent en rien au mythe mais qu'elles ont le profil américain de la malbouffe ; que les tanés sont trop souvent bourrés à la bière, camés au paka, violeurs incestueux ou meurtriers* » (<https://argoul.com/2016/10/09/tahiti-le-paradis-retrouve-et-reperdu/>)

2. Une définition empirique de l'inceste comme une violence

Dans ce rapport, nous privilégions une définition empirique des termes « violence », « inceste » et « famille ». Pour cela nous mobilisons les catégorisations subjectives des personnes rencontrées au cours de l'enquête de terrain. L'étude des représentations de ces personnes est précisément l'un des objets de ce rapport. La définition juridique des violences sexistes et sexuelles (Article 222-31-1 du code pénal, loi du 14 mars 2016, Cf. encadré ci-dessous) nous a été utile à certains moments pour objectiver sur le plan du droit des actes décrits par des personnes interrogées, qu'elles aient en été victimes ou témoins indirects dans le cadre d'une révélation.

Nous définirons l'inceste comme une violence sexuelle imposée à un enfant ou à un adolescent par un autre membre de sa famille. C'est cette acception de l'inceste comme une violence, qui prévaut dans les témoignages existants issus de la littérature ou de la recherche en sciences humaines et sociales⁸. Au cours de notre enquête de terrain et des discussions informelles, nous avons parlé avec des hommes racontant avoir eu des relations sexuelles avec leur cousine qui d'après eux étaient consentantes, mais nous n'avons pas eu accès au point de vue de ces dernières. Nous avons rencontré une seule jeune femme ayant eu une relation sexuelle souhaitée avec son cousin germain du même âge, alors qu'ils étaient tous les deux adolescents. Lorsqu'elle est devenue adulte, son cousin a renouvelé ses multiples « avances » mais elle a refusé. Ces exemples n'ont évidemment pas de valeur représentative. Nous verrons que l'approche empirique menée converge vers les données de littérature scientifique qui enjoignent à appréhender l'inceste comme une violence résultant d'un rapport de domination, vécu comme une violence au moment des faits et/ou a posteriori et entraînant des conséquences néfastes notamment sur le plan de la santé physique et mentale des personnes concernées.

⁸ Dorothee Dussy (2005) définit ainsi l'inceste comme une « agression sexuelle sur mineur, commise par une personne de la famille » qui est « la plupart du temps durable et transforme la vie quotidienne des victimes en enfer ».

Cadre juridique concernant la pénalisation de l'inceste en France

Depuis la loi du 14 mars 2016, la notion d'inceste a été réintroduite dans le Code pénal.

En France, l'inceste, c'est-à-dire le rapport sexuel entre deux personnes qui sont parents à un degré où le mariage est interdit, ne constitue pas une infraction spécifique. Si la relation est librement consentie et concerne deux personnes qui ont dépassé l'âge de la majorité sexuelle, fixé à quinze ans dans notre pays, elle ne tombe pas sous le coup du code pénal. Cependant, le **droit pénal tient compte du lien de famille pour sanctionner et pour définir certaines infractions sexuelles.**⁹Ainsi, À l'exception du viol commis sur un enfant de moins de quinze ans, qui est puni de vingt ans de réclusion criminelle quel qu'en soit l'auteur, les infractions sexuelles sont en général sanctionnées plus sévèrement lorsqu'elles sont commises par « *un ascendant, légitime, naturel ou adoptif, ou par toute autre personne ayant autorité sur la victime* ».

Depuis la loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste, **le mot inceste a été réintroduit dans le Code pénal** (Chapitre II, Titre II, Livre II : « Du viol, de l'inceste et des autres agressions sexuelles »), qui définit ainsi la **proximité familiale** :

Les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis par : 1/ Un ascendant ; 2/ Un frère, une sœur, un oncle, une tante, un grand-oncle, une grand-tante, un neveu ou une nièce ; 3/ Le conjoint, le concubin d'une des personnes mentionnées aux 1/ et 2/ ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité à l'une des personnes mentionnées aux mêmes 1/ et 2/, s'il a sur la victime une autorité de droit ou de fait. » (Art. 222-22-3.)

Aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant s'il a moins de 18 ans en cas d'inceste par viol ou agression sexuelle. Si l'auteur des violences est mineur, deux cas de figure sont à distinguer : si l'enfant victime a moins de 15 ans, son consentement n'est pas présumé tandis que si l'enfant victime a entre 15 et 18 ans, il faut un écart d'âge de plus 5 ans avec l'auteur pour que le consentement de l'enfant ne soit pas présumé.

⁹ Source : <https://www.senat.fr/lc/lc102/lc1020.html>

METHODOLOGIE ET QUESTIONNEMENTS ETHIQUES

L'étude des violences intrafamiliales et en particulier de l'inceste en Polynésie française constitue un terrain sensible¹⁰ à plusieurs niveaux :

- parce que les violences intrafamiliales ont longtemps été absente du débat public en Polynésie française ;
- parce que le contexte géographique et démographique (279 287 habitants en 2019, dans des zones de peuplement concentrées) crée une interconnaissance forte qui questionne la capacité à garantir l'anonymat des enquêtés ;
- parce que cet objet est associé à des souffrances de la part des personnes concernées et que les répercussions individuelles de leur participation à l'enquête ou même de leur sollicitation sont incertaines ;

Les réactions rencontrées par les chercheuses ayant travaillé sur les violences sexuelles sont symptomatiques du caractère sensible de leurs travaux. Elles décrivent l'indifférence et le dédain pour leur objet d'étude ou encore l'incrédulité face à leurs résultats d'enquête (Dussy 2008; Joël 2015; Le Caisne 2019).

Tenant compte de ces enjeux et afin d'appréhender les violences sexuelles dans leur dimension empirique, nous avons mobilisé une méthodologie d'enquête mixte associant des entretiens, des observations et une enquête quantitative¹¹. Nous avons privilégié une approche symétrique du problème en enquêtant auprès de personnes victimes de violences et de

¹⁰ L'expression "terrains sensibles" désigne « des espaces (ghettos, squats, camps, etc.) et des conditions sociales (sans-papiers, SDF, réfugiés, etc.) que les institutions définissent comme exceptionnels, déviants et/ou illégaux. Ces terrains sont également sensibles en ce qu'ils relèvent d'enjeux sociocritiques cruciaux et suscitent une demande sociale forte. » (Bouillon, Fresia, et Tallio 2006)

¹¹ La nécessaire complémentarité entre approches quantitatives et qualitatives est renforcée dans le cas des travaux sur la violence (Cromer 2017) au regard des difficultés méthodologiques propres à cet objet et de l'ampleur des attentes sociales en termes de quantification et de compréhension du phénomène.

professionnels chargés de « traiter » ce problème sur les plans médicaux, sociaux, juridiques ou encore politique.

En plus de ces phases d'enquêtes circonscrites, nous avons favorisé un empirisme éclectique (Olivier de Sardan 1995), mobilisant tous les modes de recueil de données possible et recherchant à trianguler les données et à aboutir à une saturation de l'information. Nous mobilisons donc des discussions informelles avec des personnes qui ont subi des violences sexuelles, des matériaux collectés par d'autres chercheurs de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique sur d'autres terrains, dans le cadre du programme de recherche sur le changement social en Polynésie française¹², des observations de pratiques professionnelles en cabinet médical ou au tribunal, et une revue de presse.

La majeure partie du terrain a été réalisée à Tahiti, qui concentre plus de 80% de la population du territoire. Afin d'interroger la variation des trajectoires biographiques mais aussi des normes et pratiques professionnelles en contexte de fort isolement, l'enquête a aussi intégré des phases de terrains dans d'autres îles où les dynamiques familiales et les enjeux professionnels sont parfois différents (Huahine, Tubuai, Rurutu, Hao et Marquises Nord).

Dans cette partie méthodologique, nous présenterons plus précisément la manière dont notre proposition d'enquête a été reçue par la population, les différentes populations enquêtées, les modes de recueil de données privilégiés et les conditions d'enquête dans chacun des terrains.

1. La réception d'une enquête portant sur les violences intrafamiliales et questions déontologiques soulevées par les répondants

Nous distinguons plusieurs profils de participants en fonction de leur position dans le dispositif méthodologique, selon qu'ils aient été sollicités :

¹² Dans ce rapport, nous citons des extraits d'entretiens biographiques menés par Loïs Bastide et Yasmina Taerea auprès de personnes victimes de violences intrafamiliales. Nous nous appuyons aussi sur des retours d'enquête présentés par Lauriane Dos Santos, Laura Giraud et Louise Protar dans le cadre de leurs travaux portant respectivement sur les violences à l'égard des personnes âgées ou dépendantes, sur les classes populaires urbaines et sur la famille.

- pour répondre au questionnaire quantitatif ;
- pour participer à un entretien semi-directif ;
- en tant qu'intermédiaire pour accéder à des enquêtés ;
- en tant que témoin ou victime de violence dans leur propre famille ;
- en tant que professionnel (représentant du secteur sanitaire, social, éducatif, juridique, religieux etc.).

La réception de l'enquête varie entre ces populations et en fonction de la modalité de recueil des données. Par exemple, l'appel à remplir le questionnaire quantitatif a permis de recueillir davantage de témoignages que l'appel à entretien, plus chronophage et sans doute plus engageant sur le plan émotionnel. Nous avons également réalisé beaucoup plus d'entretien avec des acteurs interrogés en tant que professionnel qu'avec des personnes interrogées en tant que victime.

1.1. Une entrée par les violences intrafamiliales, accueillie avec intérêt

Les différents participants ont été sollicités pour contribuer à une enquête portant sur les violences intrafamiliales. Le focus sur les violences sexuelles et sur l'inceste n'était pas systématiquement précisé au moment de la sollicitation, puisque c'est un angle qui a été sélectionné au moment de l'analyse des données. Les personnes sollicitées, notamment les professionnels, anticipaient souvent que l'entretien porterait de manière privilégiée sur les violences conjugales. C'est en fonction de la trajectoire personnelle ou professionnelle de l'interlocuteur que les violences sur mineur et les violences sexuelles étaient abordées au cours de l'entretien. Contrairement à d'autres chercheuses qui annoncent dès le départ qu'elles travaillent sur l'inceste (voir notamment les freins rencontrés par Léonore Le Caisne [2019]), la présente enquête n'a fait l'objet ni d'indifférence, ni de dédain de la part de ces différents acteurs dans leur majorité.

Globalement, les différents appels à témoignage ont été bien accueillis, tant du côté des institutions publiques que de la population générale. L'intérêt suscité par l'enquête vient relativiser l'idée selon laquelle les violences intrafamiliales et en particulier les violences sexuelles seraient systématiquement tues : les personnes en parlent dans le cadre de

discussions courantes, elles acceptent d'en parler à une chercheuse, et certaines souhaiteraient que l'on parle davantage dans l'espace public (il s'agit d'une des motivations à témoigner fréquemment mentionnées par les personnes interrogées). Au contraire, l'évocation des objets de recherche « violences intrafamiliales » ou « inceste » lors de discussions informelles ont souvent suscité le même type de remarques : « *tu vas avoir du travail ici* », parfois accompagnées d'un court récit ou d'une « anecdote » concernant un ami d'enfance, un voisin ou un élève, signe à la fois de l'ampleur du problème perçu mais aussi, notamment lorsque le ton était ironique, d'une tendance à banaliser les faits.

1.2. Des chercheurs interpellés quant à leur légitimité et sur la finalité du projet

Plusieurs personnes sollicitées ont soulevé des questions éthiques. La première préoccupation concernait le maintien de l'anonymat et le souhait que les faits décrits ne soient pas dévoilés :

« Voilà mon histoire. Je ne veux pas raconter devant un juge où qui que ce soit et j'espère que vous ne publierez pas. » [Extrait de questionnaire]

Aussi, nous ne restituons ici que des extraits de la part de personnes qui ont donné leur accord verbal pour que leur histoire soit racontée. Nous avons modifié le prénom des personnes, parfois leur âge et leur situation familiale ou professionnelle et ne mentionnons pas leur lieu de résidence.

Les autres préoccupations concernaient aussi la finalité d'un projet de recherche sur les violences intrafamiliales et l'enjeu d'une articulation avec les représentants des politiques publiques :

« Collecte de données, ok, quels moyens pensez-vous que l'on aura en plus pour lutter contre cette violence ? A qui cette étude va-t-elle profiter ? A aider les victimes, les auteurs... ou simplement aux chercheurs à qui cela va permettre un énième rapport ou thèse. Les professionnels de la santé et du secteur social connaissent les causes de cette violence qu'ils côtoient tous les jours. Après je ne doute pas que certaines victimes aient besoin d'en parler »

L'intentionnalité des chercheurs est aussi questionnée. Les extraits de commentaires sur Facebook ci-dessus en réponse à nos différents appels à témoignage posent la question de la légitimité de chercheurs, souvent d'office identifiés comme étant d'origine métropolitaine, à travailler sur les violences intrafamiliales en Polynésie française :

« Et tout ces questions que vous posez là, vous en faites quoi, c'est un sondage que vous faites et d'où êtes vous, quel est le But de votre enquête, ne venez pas gratter notre manière de vivre alors que chez vous dans votre pays la violence, c'est des meurtres de famille, le mari tue la femme, ou la maitresse etc... »

« C'est sûr...la France a de quoi nous donner des leçons de morale...Surtout en ce moment... »

«Bande d'hypocrites...et toutes ces petites filles que vous avez...Laissez aux mains des pédophiles...de pédoland...et ça vient encore...faire du business sur la détresse humaine...fo'i kau.... »

Indirectement, ces commentaires alertent sur le risque de renforcer des stéréotypes associés aux catégories traditionnelles de l'action publique (les milieux populaires, les jeunes) ou sur la population polynésienne plus généralement.

Enfin, d'autres commentaires enjoignent à explorer d'autres objets de recherche (la corruption, les violences institutionnelles, la colonisation, les essais nucléaires, la précarité), dont les commentateurs identifient une corrélation plus ou moins explicites avec les violences intrafamiliales :

« Et la bombe atomique style monsieur propre »

« Et l'enquete sur la violence du système, sur la violence institutionnelle, c'est pour quand? C'est pourtant elle qui est a la source de toutes les autres violences ici! »

« Il faut demander à celui qui dirige ce pays le pourquoi, et pas besoin d'études de recherche la réponse est si simple (corrompu) »

« A cause de votre loi c'est du bordel on a jamais eu ça aujourd'hui y a trop »

« Y'en aura de plus en plus avec la misères sociales aujourd'hui demain sera pire. C'est pas avec ce que reverse la CPS chaque mois que tu peux nourrir des enfants. (...) Va bien falloir que tout cela pète un bon coup. »

L'approche sociologique invite elle aussi à penser les violences interpersonnelles comme la résultante d'une « violence structurale »¹³ à l'échelle de la société qui lèse particulièrement certains groupes sociaux. Dans le cadre de ce rapport, nous formulerons des hypothèses interprétatives concernant les normes et représentations partagées, les conditions matérielles de subsistance des individus et les inégalités sociales. Ces variables macrosociales peuvent être interprétées à l'aune des bouleversements profonds nés du passé colonial (Hamelin, Salomon, et Lert 2010; Pourette 2010). Mais nous verrons aussi que plusieurs constats ne sont pas propres au territoire. De plus, comme le souligne Dorothee Dussy, la chaîne de causalité entre les violences à différentes échelles pourrait aussi être appréhendée dans un sens ascendant : *« depuis le foyer où sont élevés le législateur et l'électeur, jusqu'aux institutions qu'ils produisent ou subissent, fort des expériences acquises à la maison depuis l'enfance et qui les constituent. »* (Dussy 2013, p.14).

Notons pour finir que d'autres projets de recherche en cours portent sur les objets décrits dans les commentaires tels que les essais nucléaires (voir notamment : <http://www.mshp.upf.fr/programmes-de-recherche-en-cours>).

¹³ « Toute violence se paie (...). La violence structurale exercée par les marchés financiers, au travers des licenciements, de la perte de sécurité, et ainsi de suite trouve tôt ou tard sa traduction dans le suicide, le crime, la délinquance, la toxicomanie, l'alcoolisme et toute une série d'actes quotidiens, majeurs ou mineurs, de violence. » Pierre Bourdieu, *Acts of Resistance : Against the Tyranny of the Market*, New York, The New Press, 1998, p. 40 (cité par Philippe Bourgois, "La violence en temps de guerre et en temps de paix. Partie 2", *Cultures & Conflits* [Online], 47 | automne 2002)

2. L'enquête qualitative auprès des victimes de violence

2.1. Appels à témoignage et motivations des participantes à y répondre

Les appels à témoignage s'adressaient à des personnes concernées par les violences intrafamiliales, sans que ne soit précisé le type de violence ni la position vis-à-vis de ces violences (auteur, témoin, victime). Dans le cas des violences sexuelles, nous avons mené des entretiens avec 15 femmes victimes d'inceste lorsqu'elles étaient mineures, aujourd'hui âgées de 21 à 53 ans et ayant grandi en Polynésie française. Ces femmes étaient majoritairement issues de milieu populaire et étaient étudiantes, employées ou sans emploi. Les entretiens ont été menés par des sociologues (deux originaires de métropole, une originaire de Polynésie française), ont duré en moyenne deux heures et ont été réalisés au domicile des personnes, à l'université ou dans l'espace public.

Elles ont été contactées par le biais de réseaux d'interconnaissance, de rencontres fortuites, d'associations locales et d'appels à témoignage diffusés à l'université, à l'hôpital et sur les réseaux sociaux. Le mode de recrutement par appel à témoignage dans la population générale (plutôt qu'en passant par des associations ou des foyers par exemple) permettait de s'affranchir du critère de la judiciarisation des faits¹⁴ et de s'assurer que les personnes acceptent d'elles-mêmes de témoigner, en dehors du cadre institutionnel de la prise en charge par une association ou par un foyer d'accueil par exemple. Cette stratégie méthodologique impliquait que l'enquête soit nécessairement rétrospective, que les personnes interrogées soient majeures et que plusieurs années se soient écoulées depuis les faits.

La littérature recense quatre principaux facteurs de motivation : aider d'autres victimes, s'aider soi-même, contribuer à la recherche sur les violences sexuelles et, en dernier lieu, recevoir une compensation financière en échange de son témoignage le cas échéant (Campbell et Adams 2009). Dans le cas de notre recherche, les participants ne recevaient pas de compensation financière. Les trois premiers facteurs étaient régulièrement cités, ainsi que l'enjeu de briser le

¹⁴ La comparaison entre les enquêtes déclaratives de victimation et les condamnations judiciaires montre qu'une large majorité des violences sexuelles ne sont jamais dénoncées ni poursuivies (Bérard 2014a).

silence autour de l'inceste. Deux femmes rencontrées en tant que victimes cherchent à se spécialiser dans le secteur social afin d'aider d'autres personnes concernées.

2.2. La conduite des entretiens

Les entretiens biographiques ont été menés à l'aide d'un guide thématique adaptable permettant aux personnes interrogées de structurer librement leur récit de vie, de sélectionner des événements jugés significatifs, d'appuyer ou au contraire de taire certains faits. Les relances des enquêteurs puis leur analyse visaient à problématiser chaque trajectoire plutôt qu'à décrire une succession d'étapes (Giraud, Raynaud, et Saunier 2014). On ne cherchait pas à étudier des épisodes de violence isolés de leur contexte mais à reconstituer une trame biographique globale et à saisir comment l'inceste avait infléchi les parcours.

Dans le cadre de l'entretien sociologique, le contexte d'énonciation perturbe le récit en fonction de l'ancienneté des faits, de la relation nouée avec l'interlocuteur, des questions posées par ce dernier et des enjeux de la révélation. Les femmes interviewées ont exprimé deux principales motivations pour accepter nos propositions d'entretiens : pour toutes, le souhait que leur témoignage nourrisse les politiques de prévention et aide à améliorer la prise en charge d'autres victimes ; pour certaines, celui de pouvoir s'exprimer librement sur des faits qu'elles n'avaient pas révélés auparavant. Si l'on peut penser que les femmes se sont exprimées ouvertement dans le cadre d'un entretien long et anonyme¹⁵, leurs enjeux personnels et leur compréhension de nos enjeux ont structuré la mise en récit de leur expérience.

Les principales lacunes des récits tenaient à la mémoire. Par exemple, à la suite d'un entretien, l'une des femmes interrogées nous avait remis le compte-rendu d'audition de la gendarmerie et le rapport d'expertise psychologique réalisés suite à son dépôt de plainte pour des violences physiques et sexuelles commises par son père. Lorsque l'on compare les trois récits, la temporalité des faits relatés n'est pas exactement la même. On perçoit aussi à travers cet

¹⁵ Certaines femmes ont d'ailleurs décrit des violences physiques qu'elles avaient elles-mêmes commises sur leurs enfants.

exemple que chaque histoire est travaillée par les personnes victimes, parfois en interaction avec des professionnels des secteurs médicaux, sociaux ou juridiques en cas de révélation. Ainsi, les trajectoires sont nécessairement reconstruites a posteriori, notamment lorsque l'on interroge sur les faits de violence dont l'identification repose sur l'appréciation personnelle des enquêtés et sur les « aléas de la reconstruction d'un passé parfois lointain » (Brown et Lefaucheur 2013). C'est précisément cette perception des violences subies et de leurs conséquences sur le devenir social de ces femmes qui nous intéressait. Notre échantillon se caractérise finalement par un biais de recrutement dans la mesure où le volontariat implique une réflexivité sur son parcours biographique (la capacité à s'identifier comme concerné par la violence et à en témoigner, avant ou au moment même de la lecture de l'appel à témoignage). En complément des entretiens biographiques et afin de trianguler les données, nous nous sommes aussi appuyés sur des discussions informelles avec des proches victimes d'inceste¹⁶, sur une revue d'articles de presse relatant des procédures judiciaires, ainsi que sur les entretiens semi-directifs et les observations menés auprès de professionnels impliqués dans le suivi judiciaire, médical ou social des personnes victimes d'inceste.

2.3. Une attention spécifique à l'impact des entretiens pour les personnes interrogées

Les chercheurs se préoccupent désormais de l'impact des méthodes de recueil de données auprès des personnes victimes de violence sexuelle (Campbell et Adams 2009). On sait que relater des violences subies et en particulier des violences sexuelles provoque souvent un bouleversement émotionnel (Esposito 2005). Cependant, l'entretien qualitatif peut devenir une expérience utile et soutenante lorsque les conditions d'enquête respectent certains principes : chercher à réduire l'asymétrie relationnelle entre l'interviewer et la personne

¹⁶ En parlant de la recherche au cours de conversations ordinaires, nous avons recueilli des témoignages de personnes victimes ou témoins de violences. Elles ont nourri la compréhension des mécanismes des violences et de leur impact sur les trajectoires biographiques, mais les propos tenus ne sont pas retranscrits dans ce rapport.

interviewée, mettre en place un cadre relationnel marqué par la compassion et l'empathie, délivrer des informations et orienter vers d'autres ressources (Campbell et al. 2010).

Dans le cas de notre enquête, nous avons favorisé des entretiens au domicile des personnes et accepté, quand ces dernières le souhaitaient, des entretiens par téléphone. Nous avons exprimé des signes verbaux et non verbaux de soutien et nous sommes parfois sortis d'une posture neutre en répondant par exemple à des interrogations de la part de nos interlocutrices sur le caractère violent d'actes subis. Nous n'avons pas été sollicités pour répondre à des questions nécessitant une expertise juridique. Les coordonnées de l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires (APAJ) étaient mentionnées à la fin du questionnaire quantitatif. Afin de discuter de nos pratiques d'enquête avec d'autres chercheuses et chercheurs, nous avons participé à un groupe d'analyse de pratiques de chercheurs travaillant sur les violences sexuelles¹⁷.

L'enquête de terrain est parfois devenue un lieu de dévoilement des violences sexuelles lorsque les résultats sont diffusés ou lorsque des personnes trouvent un espace pour témoigner, parfois pour la première fois, d'actes commis ou subis. Il est cependant nécessaire de s'interroger sur les conditions et les conséquences de ce dévoilement et de l'apposition de catégories telles que celle de victime ou de viol, en particulier pour des individus au parcours déjà douloureux. Le travail d'enquête illustre aussi les enjeux de la formulation du problème. L'entrée par le terme de violence a pu être un frein au dévoilement d'actes sexuels non désirés qui ne sont pas vécus comme violents dans la dimension physique du terme. L'approche compréhensive et systémique invite à considérer les individus comme acteurs de leur expérience, y compris lorsqu'ils ont subi des violences.

¹⁷ Dispositif d'analyse des pratiques de recherche en sciences sociales sur les violences, encadré par Stéphanie Kastel et soutenu par le laboratoire de l'IRIS.

3. L'enquête quantitative en population générale

En complément des données qualitatives, nous avons procédé à une analyse ciblée des résultats de l'enquête quantitative en population générale menée dans le cadre du même projet « Violences familiales et changement social en Polynésie française » au sein de la MSH-P.

Les enquêtes de victimation sur des échantillons représentatifs sont la source de données de référence lorsque l'on s'intéresse aux violences sexuelles. Amélie Charruault (2019) rappelle qu'il n'existe pas en France métropolitaine d'enquêtes exclusivement consacrées au thème des violences intrafamiliales envers les mineurs et que les études rétrospectives en population générale sont la première source de renseignement. Les enquêtes pourvoyeuses de données sont :

- l'Enquête Evènements de vie et santé (EVS) (DREES, 2005-2006),
- l'Enquête Contexte de la sexualité en France (INSERM et INED, 2005-2006),
- l'Enquête Cadre de vie et sécurité (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, depuis 2007),
- l'Enquête longitudinale française depuis l'enfance (ELFE, 2011) et l'enquête Violence et rapports de genre (VIRAGE, menée par l'INED en 2015).

La comptabilisation des violences a tendance à polariser l'attention des représentants de l'action publique : cette donnée de prévalence est importante parce qu'elle permet de prendre la mesure du problème et de justifier l'ampleur des moyens mis en œuvre. Cependant, d'une enquête à l'autre, on ne mesure pas exactement la même chose ni auprès des mêmes personnes :

- Parce que les différentes enquêtes à l'échelle internationale ne s'accordent pas sur une définition identique de la catégorie de « violence sexuelle ». En effet, Les critères de définition de la violence sexuelle varient d'une enquête à l'autre. Certaines restreignent la catégorie aux attouchements et aux viols tandis que d'autres l'étendent aux « agressions sexuelles muettes », c'est-à-dire à celles induites par un climat familial à transaction incestueuse (une trop grande proximité physique, des exhibitions ou confidences érotiques), des scènes sexuelles imposées (où l'enfant est tiers spectateur) ou accidentelles (rôle de la télévision), des maladresses verbales ou gestuelles lors des

modifications corporelles de l'adolescence, avec propos équivoques des parents (Shabanova Vandelet et al. 2015).

- Parce que les questionnaires ne sont pas diffusés auprès des mêmes catégories de population (parfois à des femmes uniquement par exemple).

Cela nuit in fine à la comparabilité des données d'un territoire à l'autre, d'une époque à l'autre. Pour toutes ces raisons, nous ne sommes donc pas en mesure de proposer une estimation de la prévalence des violences sexuelles sur mineur au sein de la population en Polynésie française. En revanche, nous verrons ci-dessous que les conditions de réalisation de l'enquête, le questionnaire et l'échantillon constitué nous ont permis de collecter des données nombreuses et solides permettant d'enrichir notre compréhension des contextes dans lesquels les violences sont perpétrées et des différentes formes qu'elles prennent (Cf. Partie Résultats).

Finalement, au regard des moyens techniques disponibles et de nos objectifs scientifiques, notre enquête quantitative a moins été mise en œuvre pour mesurer la fréquence des violences que pour caractériser et expliquer ces dernières.

3.1. Recueil et analyse des données quantitatives

Dans le questionnaire, la confrontation aux violences était appréhendée à travers une série de question fermées et ouvertes sur les violences subies ou commises (type de violence, moment, rôle), suivies d'une question ouverte pour préciser la situation et permettre un (re)classement a posteriori des réponses. Nous avons opté pour une formulation qui ne criminalise ni ne hiérarchise les comportements exposés (Cavalin 2013) et avons fait précéder les questions sur les actes subis par rapport aux actes commis. Une question portait en effet sur le fait d'avoir commis des violences sexuelles dans sa famille. 38 personnes se sont déclarées auteurs, dont 21 ont eux-mêmes été victimes de violences sexuelles. Cet échantillon est insuffisant pour pouvoir mettre en œuvre une analyse statistique.

Extrait du questionnaire (Version complète en annexe n°3)

- *Depuis que tu es né, quelqu'un t'a-t-il déjà touché de manière sexuelle, contre ta volonté ?*
 - Oui, dans ma famille de mon côté*
 - Oui, mon tane [homme] / ma vahine [femme]*
 - Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)*
 - Oui, en dehors de la famille*
 - Non*
- *Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période ? (question ouverte)*
- *As-tu déjà parlé de ces violences à quelqu'un ?*
- *Depuis que tu es né, quelqu'un t'a-t-il déjà obligé à faire d'autres choses qui te paraissaient anormales ?*
 - Oui, dans ma famille de mon côté*
 - Oui, mon tane [homme] / ma vahine [femme]*
 - Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)*
 - Oui, en dehors de la famille*
 - Non*
- *Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période ? (question ouverte)*

La question formulée l'est sur le modèle d'autres enquêtes, par exemple celle menée par Russel aux Etats-Unis auprès d'un échantillon de 930 femmes adultes : « Est-ce que quelqu'un a déjà essayé, ou réussi, à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre volonté, avant vos 14 ans ? »¹⁸ (Russell 1983).

La formulation des questions a pu impliquer une sous-déclaration des actes :

- Tout d'abord, les expériences d'enquête quantitative antérieure montrent que les taux de prévalence sont plus faibles lorsque l'on pose une question d'ordre général (vs. lorsque les questions précisent les gestes et les actes imposés) et lorsque l'on pose la question sous l'angle de l'abus sexuel (vs. lorsque l'on demande, sans connotation de violence, si la personne a eu un contact génital lorsqu'elle était mineure) (Dussy 2013, p.29) ;

¹⁸ Les questions étaient:

- *Did anyone ever try or succeed in having any kind of sexual intercourse with you against your wishes before you turned 14?*
- *In those years, did anyone ever try or succeed in getting you to touch their genitals against your wishes (besides anyone you've already mentioned)?*
- *Did anyone ever try or succeed in touching your breasts or genitals against your wishes before you turned 14 (besides anyone you've already mentioned)?*

- Ensuite, la personne interrogée doit identifier que l'acte a été commis « contre sa volonté » ;
- Enfin, parce que l'on mentionne un critère de contact physique. Dans les réponses au questionnaire, certaines personnes ont cependant mentionné des violences sexuelles sans contact physique.

Ces questions ont été recodées par les chercheurs afin de créer les variables relatives à l'âge d'ego au moment des violences, à la nature et à la fréquence des violences et au profil du ou des agresseur(s).

Les réponses ont été analysées à l'aide du logiciel Modalisa. Les résultats présentés sont issus de tris croisés (Khi 2 au seuil de significativité de 0,05, communément utilisé dans les enquêtes en sciences sociales).

3.2. Description de l'échantillon quantitatif

L'enquête quantitative en ligne a permis de constituer un échantillon non probabiliste spontané de 1 198 personnes résidentes en Polynésie française. Le traitement des réponses ouvertes a abouti à la création de la variable « victime d'inceste » qui regroupe les 194 personnes (soit 16% de l'échantillon) qui ont subi des violences sexuelles commises par un membre de leurs familles lorsqu'elles étaient mineures.

L'échantillon souffre de plusieurs limites. En premier lieu, l'échantillon quantitatif n'est pas représentatif et se caractérise par une surreprésentation de femmes (77%) et de jeunes (68% de 17-35 ans contre 40% sur le territoire). Ensuite, l'analyse en termes de genre est binaire car aucune des deux approches méthodologiques ne nous a permis d'appréhender la trajectoire des minorités de genre¹⁹ dont on sait qu'elles pâtissent d'un risque élevé de violences sexistes et sexuelles, alors que ces populations subissent des risques accrus de violence sexistes et/ou sexuelles.

¹⁹ Les catégories des *mahu* et des *raerae* sont propres à la Polynésie et désignent des personnes naissant de sexe masculin, adoptant des éléments de l'apparence et des rôles traditionnellement féminins.

4. L'enquête qualitative auprès des acteurs professionnels

Nous avons mené 110 entretiens semi-directifs auprès de représentants des secteurs éducatif, culturel, juridique, policier, politique, religieux, sanitaire et social. On nomme ces acteurs « professionnels » mais leur statut administratif varie et certains sont bénévoles. Afin de compléter ces données, nous avons aussi mené des observations (réunions de coordination interinstitutionnelle, audiences au tribunal et consultations médicales) et recueilli quelques écrits professionnels (expertise psychiatrique et rapports d'audition des forces de l'ordre).

Les personnes ont été contactées par l'intermédiaire de réseaux de connaissance personnels ou professionnels, à partir d'une recension extensive des secteurs d'activités pouvant *a priori* être concernés par la lutte contre les violences intrafamiliales et d'une cartographie des institutions locales.

Comme dans le cas des entretiens biographiques, cet échantillon se caractérise par un biais dans la mesure où le volontariat implique une certaine sensibilité vis-à-vis du problème et une réflexivité sur ses pratiques professionnelles (les avocats interrogés sont par exemple souvent partenaires de l'association d'aide aux victimes tandis que les médecins sont souvent praticiens dans des dispensaires).

L'enquête qualitative inductive apparaissait la plus pertinente afin d'étudier les représentations et les pratiques de ces professionnels sur un sujet aussi sensible que celui des violences intrafamiliales²⁰. Cette approche exploratoire est d'autant plus justifiée que peu de travaux en SHS ont décrit le travail des professionnels face à l'inceste. Les sources disponibles ont surtout été produites par des professionnels du secteur sanitaire, social, enseignement ou judiciaire (AFIREM éd. 1994; Palisse et al. 2015; Paillard 2003; Lamour et Gabel 2011; Poirret 2021) eux-mêmes à propos des freins au signalement et de l'enjeu d'instaurer un repérage systématique des violences sexuelles. Ces travaux listent une diversité de freins liés au manque d'information, de formation ou de temps, à la peur de bafouer le secret professionnel, à la

²⁰ Pour une comparaison de l'intérêt des approches quantitatives et qualitatives dans l'étude des pratiques professionnelles face aux violences sexuelles, voir notamment Ullman, 2005.

difficulté à aborder le sujet de la sexualité, à l'isolement et à l'absence de réseau, à la méconnaissance des possibilités pour orienter, aux stéréotypes de milieu social ou encore aux peurs des retombées négatives pour les patientes. Ils décrivent plus généralement la souffrance des professionnels impliqués dans la protection de l'enfance et les difficultés structurelles qui touchent ce secteur.

Ces acteurs exercent dans des services de l'Etat (qui conserve les compétences relatives au maintien de l'ordre et à la justice) ou du Territoire, dans des associations ou en libéral. Les professionnels d'origine métropolitaine sont majoritairement fonctionnaires et présents temporairement (4 ans en moyenne) tandis que d'autres ont choisi de rester définitivement. L'origine ethnique n'est pas un critère suffisant pour décrire la trajectoire des professionnels interrogés ni l'ancrage sur le territoire. Certains professionnels d'origine métropolitaine « apparente » de par leur phénotype par exemple sont nés sur le territoire et y ont passé toute leur vie. Les professionnels d'origine polynésiennes ont souvent des liens avec l'Hexagone puisque nombre d'entre eux y ont été formés (notamment les professionnels de santé).

L'approche exploratoire a aussi permis d'identifier les ponts existants entre les types d'échantillon : plusieurs professionnelles et professionnels rencontrés ont été victimes de violences sexuelles durant leur enfance.

Les conditions de l'enquête auprès des personnes interrogées en tant que professionnel ont été moins réfléchies en amont que dans le cas des personnes victimes de violence. L'impact des entretiens pour les professionnels a aussi été peu anticipé. Le risque était qu'ils se sentent évalués ou invalidés personnellement dans leurs pratiques ou dans leurs représentations. Au cours des entretiens, certains professionnels ont par exemple pris conscience qu'ils n'avaient pas respecté l'obligation légale de dénoncer certains faits dont ils avaient été témoins indirects.

D'autre part, bien que nous présentions le cadre du projet et de l'entretien à visée sociologique, les tenants et les aboutissants de l'exercice n'étaient peut-être pas clairs pour tous. Certains ont pu considérer qu'il s'agissait davantage d'un entretien journalistique, sans envisager que leur discours ferait ensuite l'objet d'un travail de déconstruction analytique. Afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées, nous ne mentionnons pas toujours leur profession précise ni leur institution de rattachement le cas échéant.

Enfin, cette phase de l'enquête nous a elle aussi confronté à des dilemmes éthiques. Nous avons été témoin indirect de faits contraires à loi lors des terrains d'observation :

- Dans le premier cas, il s'est agi d'un professionnel du droit demandant à un professionnel hôtelier de lui « trouver une fille de 18 ans » durant un déplacement professionnel, lors duquel nous étions aussi présente en tant qu'observatrice, ainsi que d'autres professionnels du droit en mission. Le professionnel hôtelier qui nous hébergeait a refusé de cette demande répétée deux fois puis l'a révélée oralement aux autres professionnels présents. En tant qu'observatrice, nous avons hésité sur la conduite à tenir et sur la nécessité dénoncer les faits a minima à un ordre ou à un syndicat professionnel. Finalement, nous nous sommes « rangées » derrière la réaction du groupe qui a consisté à critiquer oralement ce professionnel sans pour autant le dénoncer à une autorité.
- Dans le second cas, c'était un professionnel de santé qui ne respectait pas la procédure légale de signalement des faits de violence sexuelle sur mineur. En tant qu'observatrice, nous n'étions pas témoin ni actrice de la suspicion des violences. Ce médecin expliquait vouloir « temporiser » la situation avant d'effectuer un signalement aux autorités. A l'écoute de cet avis, nous hésitions entre d'une part une posture consistant à observer sans s'impliquer les pratiques de ce professionnel - ce qui nous aurait permis d'observer un cas de non-respect de la procédure légale et peut-être d'en saisir les ressorts dans la pratique courante -, et d'autre part une posture d'implication prenant la forme d'un rappel à l'obligation légale ou d'un signalement. Finalement, profitant de ma présence en tant qu'observatrice, il m'a finalement demandé mon avis sur sa stratégie, nous avons consulté ensemble les procédures en vigueur et je lui ai transmis mes notes pour l'aider à remplir le formulaire de signalement. Les faits ont finalement été signalés au Procureur de la République deux jours après la suspicion des faits. Nous décrivons plus précisément la situation et le discours de ce professionnel dans la suite du rapport car elle nous renseigne sur les freins aux dévoilements des violences.

RESULTATS : LA COMPLEXITE DU « SYSTEME INCESTUEUX »

Le risque d'être victime de violence sexuelle n'est pas égal en fonction de l'âge, du genre ou du territoire. En Polynésie française, les travaux menés dans la continuité de l'enquête ENVEFF (Jaspard, Brown, et Pirus 2003; Pourette 2002) et les données des forces de l'ordre indiquent une prévalence élevée des violences sexuelles :

- 7% des femmes avaient subi au moins une agression sexuelle avant 15 ans contre 4% en métropole (Jaspard, Brown, et Pirus 2003)
- 6 % déclaraient que leur première relation sexuelle était un acte forcé contre 1,4% en métropole (idem, 2003) ;
- les chiffres plus récents du Haut-Commissariat (2017) indiquent une prévalence deux fois plus élevée des violences sexuelles en Polynésie française qu'en métropole.

La mesure statistique est nécessaire à la prise de conscience de la gravité du phénomène et les résultats de nos enquêtes quantitatives et qualitatives, croisées avec les retours d'expérience des professionnels de terrain et les données statistiques disponibles, prouvent une nouvelle fois que les violences sexuelles sur mineur sont un problème de grande ampleur sur le territoire. Cependant, comparer des prévalences ne permet pas de mettre en lumière les mécanismes à l'origine de ces violences. Ainsi, comparer des prévalences apparaît insuffisant voire vain, tant les catégories sociales et l'organisation de la parenté diffèrent d'un territoire à l'autre. De plus, les travaux mettent en évidence des mécanismes transversaux, qui ne sont pas propres au territoire et qui invitent à relativiser l'idée d'une spécificité polynésienne :

- les femmes et les enfants constituent les populations les plus vulnérables face aux violences et en particulier face aux violences sexuelles ;
- la famille représente le premier espace de victimation et l'on observe un cumul entre différentes formes de violences et un risque de répétition des violences au cours du cycle de vie.

Dans cette partie, nous proposons donc d'appréhender empiriquement les violences sexuelles, en mobilisant les données quantitatives et qualitatives recueillies dans le cadre de notre enquête. On mobilise le récit de personnes victimes d'inceste pour appréhender la manière

dont elles catégorisent les violences subies et se définissent ou non comme victimes, ainsi que les conséquences de ces violences.

Nous utilisons le concept de « système incestueux » pour englober les violences incestueuses et les relations entre les différents protagonistes (victime, auteurs, témoins et autres membres de l'entourage, familial notamment). Parler de « système » nous permet de souligner la complexité des mécanismes et la difficulté à y mettre un terme :

- il dépasse l'acte de l'agression sexuelle et s'établit à travers d'autres formes d'interactions : des menaces, des jeux, des discussions quotidiennes, des pratiques éducatives, mais surtout une « mise au silence » (Dussy 2009) de la victime et de l'ensemble de la famille ;
- il peut s'accompagner d'autres formes de violences verbales et physiques, perpétrées par l'auteur et/ou par d'autres membres de la famille ;
- il peut perdurer avec la répétition des violences et/ou la persistance du silence ;
- il engage des affects contradictoires (amour, affection, respect, peur) ;
- c'est l'ensemble de l'ordre familial qui est impliqué, pas uniquement un agresseur et sa victime : il peut y avoir plusieurs agresseurs, plusieurs victimes, des témoins ;
- il peut se prolonger en dehors de la famille, mobilisant des témoins plus ou moins passifs dans le voisinage ou dans les institutions par exemple à l'école.

On rejoint ici les constats de Dussy et Le Caisne qui expliquent pourquoi le « dispositif incestueux » - mis en place au sein de la famille par l'auteur - est « suffisamment fort pour assurer de lui-même sa reconduction » (Dussy et Le Caisne 2007). Les discours de normalisation ou de dédramatisation de l'inceste, qui peuvent même parfois émaner des victimes, sont le fruit de ces mécanismes complexes et d'une forme de socialisation à la violence. Ils sont propres au système incestueux mais ne signifient pas, comme nous le verrons, que les conséquences de ces violences soient moins graves ou que les victimes sont plus résilientes.

La présentation des résultats de notre enquête suivra le plan suivant :

- 1- Dans un premier temps nous décrivons les conditions dans lesquelles les violences sexuelles sont perpétrées au sein de la famille : quelles formes prennent ces violences ?

Sont-elles associées à d'autres formes de violence, physiques ou verbales ? Qui en sont les auteurs ? Dans quels espaces sont-elles commises ?

2- Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux facteurs associés à la victimation sexuelle durant l'enfance : les enfants sont-ils égaux face au risque de subir l'inceste en fonction de leur genre, de leur milieu social ou du type de foyer dans lequel ils grandissent ?

3- Puis nous nous centrerons sur le passage à l'âge adulte des personnes victimes d'inceste en nous demandant notamment dans quelle mesure ces dernières font face à un risque de répétition de la victimation.

4- Pour finir, nous nous intéresserons ensuite à la question de la révélation de l'inceste : Dans quelles proportions et à qui les violences sont-elles dévoilées ? Comment fonctionne l'injonction au silence ? Pourquoi est-ce difficile de se reconnaître comme victime d'inceste.

1. Durant l'enfance, de multiples formes de violences sexuelles, parfois cumulées avec d'autres violences

1.1. Prévalence de l'inceste dans l'échantillon quantitatif

Comme évoqué dans la partie méthodologique, les résultats des enquêtes sur les violences sont difficilement comparables, notamment parce que le contenu de la catégorie « violence » et le profil des personnes interrogées varient d'une enquête à l'autre. On ne mesure pas exactement la même chose ni auprès des mêmes personnes. Puisque les enquêtes sont déclaratives, on mesure non seulement la prévalence des violences mais la capacité des personnes à dire ces violences. Recensant les travaux nord-américains produits jusque dans les années 2000, Dorothée Dussy conclut qu'il y aurait entre 5 % et 14 % des femmes d'Amérique du nord qui auraient été victimes de viols incestueux (Dussy 2005). En France, l'enquête Violence et rapports de genre (Virage) menée en métropole en 2015 puis aux Antilles et à la Réunion en 2018 sur des échantillons conséquents propose une mesure inédite de la prévalence des violences sexuelles sur mineur : 4,6% des femmes résidant en métropole déclarent avoir subi au moins un fait de violence sexuelle avant leurs 18 ans dans leur famille ou leur entourage proche. Cette proportion s'élève à 6,6% pour celles résident à la Réunion, 9,1% pour celles résidant en Martinique et 8,8% pour celles résident en Guadeloupe (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau 1: Proportion de femmes et d'hommes ayant déclaré au moins un fait de violence sexuelle subie avant l'âge de 18 ans dans la famille et l'entourage proche

	Réunion		Martinique		Guadeloupe		Hexagone	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Effectifs interrogés</i> (en nombre)	209	860	2015	800	2014	795	15 556	11 712
Violences sexuelles (en %)	6,6	0,9	9,1	2,9	8,8	1,7	4,6	0,7
Attouchements des seins, des fesses, baisers forcés (en %)	4,9	0,4	6,7	1,4	6,2	0,9	3,7	0,4
Viol et tentative de viol (en %)	2,4	0,4	3,2	0,5	3,0	0,6	1,5	0,3
Autres agressions sexuelles (%)	3,6	0,6	3,6	1,3	3,6	1,1	2,4	0,5

Sources : Ined, Virage Outre-mer, 2018 et Virage France métropolitaine, 2015.

Champ : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans.

Lecture : 6,6 % des femmes résidant à la réunion ont déclaré au moins un fait de violence sexuelle subi avant 18 ans dans la famille ou l'entourage proche.

Les modalités de notre enquête (Cf. Partie méthodologie) ne permettent pas de comparer la prévalence des violences en Polynésie française avec ces territoires. Cependant, les résultats attestent que, comme ailleurs, l'inceste n'est pas un problème marginal. Nous avons recensé **194 personnes victimes de violence incestueuses lorsqu'elles étaient mineures et qui les décrivaient parfois avec précision, soit au total 16% de notre échantillon non représentatif** composé de 1 198 personnes. Ces données nous informent en premier lieu sur les facteurs et les espaces de vulnérabilité face à l'inceste, ainsi que sur le profil des agresseurs.

1.2. La catégorisation des violences sexuelles

La catégorisation des violences sexuelles passe pour certaines personnes victimes – comme pour certains professionnels - par leur hiérarchisation. La question à visée exploratoire sur le fait d'avoir subi « d'autres choses qui paraissaient anormales » a permis de saisir des faits qui, du point de vue des sociologues relevaient de violences sexuelles mais qui n'avaient pas été classés comme telles par les répondants. Il s'agissait notamment d'actes sexuels dont le caractère violent n'était pas identifié ou était euphémisé en raison de leur fréquence (« une fois seulement »), le profil des protagonistes (un agresseur mineur), ou la nature de l'acte

(attouchements, absence de douleur physique, tentative de viol inaboutie). C'est ce qu'illustrent les réponses ci-dessous, qui décrivent des actes catégorisés par les répondants comme « anormaux » mais pas comme des violences sexuelles :

Mon père se montrait nu devant moi et m'incitait à en faire autant et il faisait des commentaires inappropriés. [Extrait de questionnaire]

A 14 ans mon oncle a essayé de m'embrasser sur la bouche de force. [Extrait de questionnaire]

On me demandait d'écartier un peu les jambes pour qu'il puisse passer sa main dans mon short et caresser mes parties intimes ! Une autre fois, il était assis sur une chaise et il m'a mise assise sur lui et j'avais senti quelque chose de dur sous mes fesses. Il me disait de faire des vas et vient en restant assise. J'étais petite et je ne comprenais pas car il disait que c'était un jeu. [Extrait de questionnaire]

Après le recodage des réponses, la prévalence des violences sexuelles intrafamiliales quel que soit l'âge passe de 18,4% à 19,5% dans l'échantillon non-représentatif. Notons dès à présent que la difficulté à catégoriser les actes subis comme des violences sexuelles ne signifie pas pour autant un impact moindre pour la personne concernée. D'autre part, nous verrons que la difficulté à identifier les violences sexuelles comme telles peut-être un frein à leur révélation, la catégorisation intervenant d'ailleurs parfois après la dénonciation.

On recense une même diversité d'actes que dans les autres enquêtes : Il peut s'agir de pénétrations, d'attouchements, de baisers forcés, de visionnage de films pornographiques, de captations d'images, de fellations, de masturbations ou encore d'exhibitions sexuelles forcées (Cromer 2017).

1.3. L'inceste est rarement un acte isolé

L'inceste est rarement un acte isolé : dans 74% des cas, les violences sexuelles ont été commises plusieurs fois (contre 12% pour les violences physiques). Dans 15% des cas, elles ont été perpétrées par plusieurs membres de la famille (contre 36% pour les violences physiques).

Tableau 2: Récurrence des violences intrafamiliales durant l'enfance en fonction du type de violence subie

	Type de violence intrafamiliale subie durant l'enfance	
	Violence sexuelle	Violence physique
Un acte	26%	12%
Plusieurs actes	74%	88%

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : victimes de violences sexuelles intrafamiliale durant l'enfance (n=194) ; victimes de violences physiques intrafamiliales durant l'enfance (n=237)

Lecture : 74% des personnes ayant subi un inceste ont été agressées sexuellement plusieurs fois.

Tableau 3: Nombre d'agresseurs au sein de la famille subie en fonction du type de violence subie

	Type de violence intrafamiliale subie durant l'enfance	
	Violence sexuelle	Violence physique
1 agresseur	85%	64%
2 agresseurs	13%	19%
3 agresseurs ou plus	2%	17%

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : victimes de violences sexuelles intrafamiliale durant l'enfance (n=194) ; victimes de violences physiques intrafamiliales durant l'enfance (n=237)

Lecture : 12% des personnes ayant subi un inceste ont été agressées sexuellement par deux membres de leur famille.

D'autre part, 41% des victimes d'incestes ont aussi été victimes de violences physiques intrafamiliales et 44% de violences verbales intrafamiliales (tableau 4). Les violences incestueuses ont ainsi tendance à se cumuler avec d'autres formes de violences intrafamiliales, comme le montrent les enquêtes de victimation (Finkelhor, Ormrod, et Turner 2007; Cyr, Clément, et Chamberland 2014).

Tableau 4 : Victimation intrafamiliale durant l'enfance en fonction de la victimation sexuelle intrafamiliale durant l'enfance

		Autres violences intrafamiliales subies par ego durant l'enfance	
		Violence physique (n=258)	Violence verbale (n=223)
Violence sexuelle intrafamiliale subies par ego durant l'enfance	Oui (n=194)	41%	44%
	Non (n=1004)	18%	15%
	Moyenne	22%	19%

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : échantillon complet, N = 1198

Lecture : 41% des personnes ayant subi un inceste durant leur enfance ont aussi subi des violences physiques intrafamiliales lorsqu'elles étaient mineures.

On voit alors de dessiner la forme que prend le « dispositif incestueux », qui peut perdurer dans le temps et s'étendre en mobilisant plusieurs agresseurs de manière concomitante ou séquentielle :

« De mes 5 ans à mes 18 ans.. j'étais victime d'attouchement sexuelle par mon oncle maternelle (...) Ensuite une fois par mon cousin lors de mes 13 ans (il voulait essayé la fellation en me forçant mais je l'est mordu) Par mon père biologique à mes 10 ans (...) J'étais victime d'attouchement sexuelle dans un bus. » [Extrait de questionnaire]

« Entre 6 ans je crois jusqu'à mes 14 ans environs j'ai eu à faire à des attouchements. Des cousins et mon grand Pere étaient les principaux. Combien de fois je ne saurais pas le dire mais très très souvent. J'avais même une cousine qui s'amusaient également à se mettre sur moi juste pour « jouir »... j'ai même été violé par un cousin.... » [Extrait de questionnaire]

1.4. Les auteurs des violences

Dans 96% des cas, l'auteur des violences sexuelles est un homme (contre 62% pour les violences physiques dans notre échantillon²¹).

Dans le cas des violences sexuelles, il s'agit, par ordre décroissant, un oncle (43%), un cousin (39%), un frère ou demi-frère (19%), un père (8%) un beau-père (8%) et/ou un grand-père (6%).

²¹ Dans 45% des cas, les auteurs de violences physiques intrafamiliales sur mineur sont des femmes et en particulier la mère (35% des cas), mais aussi la grand-mère, la belle-mère, la tante, la sœur ou la cousine.

Dans une très petite minorité des cas et comme dans l'extrait ci-dessus, les violences sont commises par des femmes (cousine, sœur ou demi-sœur). Le dévoilement des violences sexuelles commises par des femmes et, par suite, la quantification du problème, est particulièrement difficile parce que l'existence même de faits a longtemps été niée et parce que les représentations des rôles féminins et en particulier maternels empêchent d'envisager la possibilité que des mères commettent l'inceste et freine, pour les victimes, l'identification des actes subis à des violences. Par ailleurs, les femmes sont plus souvent envisagées comme des complices que comme des autrices de violences sexuelles intrafamiliales (Tardif 2001; Trébuchon et Léveillée 2011; Joël 2015).

Tableau 5 - Profil des auteurs de violence sexuelle intrafamiliale sur mineur

2 générations au-dessus	6%
Grand-père	6%
1 génération au-dessus	80%
Oncle	43%
Père	8%
Beau-père	8%
Parrain	2%
Même génération	20 %
Cousin	39%
Frère / Demi-frère	19%
Cousine	2%
Sœur / Demi-sœur	3%

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : Victime de violences sexuelles intrafamiliale (87 répondants)

Lecture : Dans 6% des cas, l'auteur de l'inceste est le grand-père d'ego.

Nb. Le total est supérieur à 100% car les répondants ont pu subir des violences de la part de plusieurs agresseurs.

Les violences sont majoritairement commises par des ascendants. Dans 20% des cas, les violences ont été commises par un collatéral (cousin, cousine, frère, demi-frère, ou demi-sœur)²². Parmi, eux, certains étaient eux aussi mineurs au moment des faits. Les actes décrits

²² Pour une synthèse des connaissances relatives à la question des adolescents auteurs d'agression sexuelle, voir l'article d'Emmanuel de Becker : de Becker, E. (2009). L'adolescent transgresseur sexuel. La psychiatrie de l'enfant, 52, 309-338. <https://doi-org.inshs.bib.cnrs.fr/10.3917/psy.522.0309>

ont souvent été commis par un collatéral plus âgés, à répétition, parfois pendant plusieurs années, et sont parfois accompagnés de violence physique et de menaces. Ce résultat permet de critiquer l'idée selon laquelle l'inceste entre collatéraux serait commis dans un contexte de découverte de la sexualité, de jeux réciproques ou de dérapages sans conséquence :

« Cousin, chez sa mère, autant que possible, de CP à 6ème. » [Extrait de questionnaire]

« Mon demi-frère j'avais 8 ans il m'a pénétré et on me menaçant de me battre si je le disais. (Extrait de questionnaire)

« A 9 ans je crois - un cousin un peu plus âgé- 1 fois - sur le terrain vague où nous allions jouer étant petits. Il a réessayer lors que j'avais 18 ans - j'ai tourner brusquement le volant de la voiture et je suis sortie. » [Extrait de questionnaire]

De plus, le fait que les protagonistes aient le même âge (voire plus rarement que l'auteur soit plus jeune) ou le fait que l'acte soit décrit comme un jeu, n'empêchent pas qu'il soit vécu par la victime comme une violence. Dans les extraits ci-dessous, les rapports de domination sont explicités et les personnes interrogées catégorisent ces actes comme des violences subies :

« Frère, à la maison, plusieurs fois sous forme de jeu d'enfants » [Extrait de questionnaire]

« Des rapports sexuels avec mon frère cadet régulièrement de 8 ans à 12 ans. » [Extrait de questionnaire]

« Je dirais qu'il s'agit de la période découverte des garçons de la famille. On était souvent entre cousins et cousins et les garçons poussés par les plus grands garçons se permettent des expériences avec les cousines. » [Extrait de questionnaire]

On voit ici la limite de l'approche en termes de consentement pour un enfant, éduqué à obéir.

D'autre part, les récits des victimes correspondent à l'analyse de Dorothee Dussy réfutant la théorie de la « confusion des rôles et des générations » dans les familles incestueuses. Les situations décrites dans nos enquêtes quantitative et qualitative mettent en évidence que les « parties prenantes » au sein de la famille sont bien conscients des liens de parenté qui les unissent, les rôles sociaux qui y affèrent et des rapports d'affection et/ou d'autorité qui sont censés en découler. En fonction du lien de parenté avec la victime, les agresseurs mobilisent le registre de l'autorité, celui de l'initiation, du jeu ou celui de la réciprocité des liens pour assoir la violence sexuelle. Certains revendiquent même un droit à abuser sexuellement de leur enfant, au même titre qu'ils pourraient le « corriger », parce qu'ils en sont le père ou le grand-

père. Comme conclut Dorothée Dussy, « ce n'est pas par confusion que les abus sont commis » (Dussy 2005, p.23).

1.5.L'exercice de la violence au sein de l'espace domestique

L'espace domestique est un lieu de vulnérabilité majeur face aux violences sexuelles pour les mineurs²³. L'inceste est perpétré majoritairement dans des pièces intimes au sein de l'espace domestique (chambre et salle de bain notamment) au cours d'activité quotidienne (toilette, sommeil). Plus rarement, les violences ont lieu à l'extérieur : dans une voiture pendant une fête familiale, dans le parking de l'école, sur la plage ou dans les transports collectifs :

« Un oncle ,frère de ma mère, obsédé sexuel, m'a agressée lors d'une traversée en bateau en se frottant à moi, malgré la foule autour. J'avais 13 ou 14 ans. » [Extrait de questionnaire]

« Le frère de mon père biologique..plusieurs fois .quand c'est la bringue à la maison . » [Extrait de questionnaire]

Des facteurs accroissent cette vulnérabilité de l'enfant au sein de l'espace domestique, par exemple le fait qu'il soit laissé seul sans la surveillance de ses parents :

« Ma mère nous laissait très souvent avec son cousin à cette époque on avait entre 6 et 8 ans il nous a toutes les 2 violées » [Extrait de questionnaire]

« Lors de mon enfance plusieurs amis (hommes) de ma mère et de mon beau père ont tentés de me toucher lors de leur beuveries... je ne me laisser pas faire. Il y avait aussi les voisins d'à côté car ma mère travaillait pour nous nourrir moi et mon petit frère donc elle revenait tard ... Alors je prenais mon petit frère et nous allions nous cachés dans la montagne jusqu'à ce que ma mère revenais (c'était une période difficile) ... » [Extrait de questionnaire]

Démunis pour se prémunir de ces violences, les enfants mobilisent des « stratégies » d'évitement et de protection qui passent par le fait de s'habiller, de fuir ou de se cloîtrer :

« Je portais des shorts serrés pour ne pas qu'il arrive à me toucher. Il touchait aussi mes soeurs et on en a parlé, puis on s'est rebellées (sans le dire à nos parents...). Il a eu honte et n'a plus jamais recommencé (du moins avec mes soeurs et moi). » [Extrait de questionnaire]

²³ Les mouvements féministes ont critiqué l'espace domestique comme espace de domination « hors du droit et lieu fondamental de l'exploitation » (Bérard 2014b).

« Un jour, le meilleur ami de mon cousin l'a surpris entrain de me forcer à l'embrasser et me tripoter ; il n'a rien dit et a fait demi-tour. J'ai profité de ce cours instant pour fuir dans la chambre de mon cousin. » [Extrait de questionnaire]

« Le mari de ma tante (maternel) 1 fois a mes 12 ans après le décès de ma mère. Il ses glissé dans mon lit et ma tripotée. J'ai pu sortir du lit et partir rejoindre mes cousins dans le salon. » [Extrait de questionnaire]

Parler (en menaçant de dénonçant, en dénonçant, ou en criant par exemple) est très rarement cité comme une option, preuve de la difficulté à envisager qu'il soit possible pour la personne victime de révéler les violences subies. C'est plusieurs années après les actes de violence et plutôt à l'âge adulte que, le cas échéant, les personnes interrogées ont parlé des violences subies.

Le silence, comme la perpétuation des violences sexuelles, s'expliquent par l'exercice d'un rapport de domination de l'agresseur vers l'enfant victime. Dans le cas de l'inceste, ce rapport de domination est fondé principalement sur l'âge, mais aussi sur le genre (notamment dans le cas des agressions entre collatéraux) et parfois sur le statut social. Dans les récits des personnes interrogées, on observe que la violence est permise non seulement par la domination physique mais aussi par une manipulation fondée sur les affects :

« je devais avoir 5 ou 6 ans, nous étions plusieurs cousins et j'étais la seule fille. Le plus âgé, adolescent nous faisait nous toucher les parties génitales et simuler l'acte sexuel » [Extrait de questionnaire]

« Personne ne se doutait de rien car depuis ma naissance il s'occupait de moi comme un grand frère. » [Extrait de questionnaire]

La violence est souvent banalisée par les agresseurs : les actes sont dédramatisés, sous forme de « jeu », d'« initiation » ou de « découverte » et ne bouleversent pas les activités quotidiennes de la famille, ce qui rend d'autant plus difficile leur dévoilement. Tant que le silence perdure et parfois même après la révélation, les auteurs ne perdent donc pas leur autorité sur les victimes et sur les autres membres de la famille. Si la socialisation dans un contexte de violence encourage le silence des victimes et parfois leur normalisation, cela ne signifie cependant pas que les violences n'ont pas de séquelles.

Parfois, la force physique et la menace sont mobilisées par les agresseurs au moment de l'acte ou après pour empêcher le dévoilement :

« Le matin quand j'allais prendre ma douche fallait que je lui touche le sex sinon il me frappait. Quand je me douchai il venait le laver pour m'apprendre à me laver. De mes 7 ans jusqu'à mes 10 ans. » [Extrait de questionnaire]

Ainsi, la « loi du silence » est instituée par l'agresseur : il l'explique et l'accompagne souvent de menaces psychologiques et/ou physiques :

« Mon demi-frère j'avais 8 ans il m'a pénétré et on me menaçant de me battre si je le disais. » [Extrait de questionnaire]

Les agresseurs instaurent un climat de peur tout en alimentant et en invoquant les liens affectifs avec la victime. La vacuité du prétexte invoqué par un beau-père violeur ci-dessous illustre le rapport de minorisation entretenu entre l'adulte et l'enfant :

« Je me suis réveillée dans la nuit et mon beau-père était entre mes cuisses et ma culotte était enlevé... il a prétexté qu'il y avait un cafard et qu'il était en train de le chasser. » [Extrait de questionnaire]

Dorothée Dussy (2013) décrit l'inceste comme un « viol d'aubaine » (p.87). Elle précise que la personne qui commet l'inceste « cherche du plaisir sexuel, et en homme autonome, va le chercher là où il peut le trouver, là où c'est facile, pas cher, et sans nécessité d'opérations de séductions dont le résultat n'est en outre jamais assuré. L'incesteur se sert, il n'est pas forcément un violeur et n'a pas l'intention de violer, au sens de violenter, d'exercer une violence. » (p.71). Dans cette perspective, les éléments souvent avancés pour expliquer la forte prévalence des violences intrafamiliales et en particulier des violences incestueuses telles que les addictions ou la promiscuité²⁴, peuvent être appréhendés comme des facteurs aggravant le risque de « viol d'aubaine » où l'agresseur a le sentiment de pouvoir « se servir », mais pas comme des explications suffisantes. Concernant l'alcoolisation ou l'usage de stupéfiants, les adultes mobilisent l'intoxication à l'alcool ou au paka comme une « technique, qui facilite le passage à l'acte violent » (Bastide 2020, p.62) et surtout le justifie. Concernant la promiscuité

²⁴ Ces deux causes sont explicitement identifiées comme des facteurs de risques dans la Circulaire du 3 mai 2017 relative à la politique pénale territoriale pour la Polynésie française : « Les violences physiques et/ou sexuelles en Polynésie française sont favorisées par la consommation d'alcool et de cannabis et l'influence d'un passé personnel et familial empreint de violences, renforcées par la fréquente cohabitation des couples au sein de familles élargies. » (Bulletin Officiel du Ministère de la Justice).

et le mode de résidence en famille élargie, on observe que les scènes de violences sexuelles décrits dans notre enquête ont majoritairement eu lieu dans des espaces intimes (salle de bain, chambre), parfois en présence plus ou moins directe de témoin (durant la nuit alors que le couple parental dort avec son ou ses enfants sur le même lit, ou encore dans la chambre des enfants en présence d'une sœur) et souvent dans des contextes de cohabitation entre plusieurs noyaux familiaux (par exemple, lorsque le couple parental héberge un oncle sous son toit). Le contexte de promiscuité au sein d'un même foyer semble jouer en particulier dans le cas de violences entre collatéraux :

« Un cousin, vers mes 13 ans, nous avions l'habitude de dormir ensemble avec d'autres cousins / cousines (passé du temps ensemble la journée et tout), et une nuit il s'est permis de faire certaines choses. Il était plus jeune que moi. Je m'en souviens encore de la scène clairement. » [Extrait de questionnaire]

Mon cousin lorsque mes sœurs et moi dormions ensemble les week-ends. Nous étions plusieurs enfants à dormir dans le même lit. Nous avions entre 10 et 12 ans. Je portais des shorts serrés pour ne pas qu'il arrive à me toucher. Il touchait aussi mes sœurs et on en a parlé, puis on s'est rebellées (sans le dire à nos parents...). Il a eu honte et n'a plus jamais recommencé (du moins avec mes sœurs et moi). [Extrait de questionnaire]

A contrario, la présence d'autres adultes au domicile dans un contexte de cohabitation peut aussi être un facteur protecteur, permettant à l'enfant victime d'inceste d'échapper à l'agresseur lorsqu'il sait que d'autres adultes sont à proximité.

2. Facteurs de risque et causes perçues par les victimes

Le tableau 6 s'intéresse aux variables associées à la victimation sexuelle durant l'enfance. On observe en premier lieu que le sexe est un facteur de risque majeur :

- Au total, 22% des femmes déclarent avoir été victime d'inceste contre 7% des hommes.
- Les femmes ont plus tendance à cumuler une victimation sexuelle avec une victimation physique dans la famille par rapport aux hommes (9% contre 3%).

La prévalence des violences dans l'échantillon varie également en fonction de la structure du foyer éducatif :

- Au total, la proportion de victimes d'inceste est supérieure parmi les personnes qui ont grandi dans un foyer recomposé ou adoptif (respectivement 24% et 25% contre 16% parmi les personnes élevées par leurs deux parents biologiques).
- Le risque de subir des violences physiques et sexuelles cumulées est également supérieur parmi les personnes qui ont grandi dans un foyer recomposé ou adoptif.

On observe ici des spécificités relatives aux structures familiales propres au territoire. Au même la cohabitation entre plusieurs noyaux familiaux, fréquente en Polynésie française²⁵ (Jaspard, Brown, et Pirus 2003; Pourette 2010), l'adoption coutumière (*fa'a'amura'a* en tahitien) - qui concerne 16% de l'échantillon - semble accroître le risque de victimation. A contrario, l'effet « protecteur » du foyer biologique semble résider dans le fait que l'enfant y occupe une position non-ambiguë du point de vue des relations conjugales (familles recomposées) et au regard des enjeux relatifs à la filiation (Bastide 2020). Dans le cadre des foyers *fa'a'amu*, le taux de victimation ne varie pas significativement selon que le parent adoptant soit le père ou la mère ni selon leur profession. La variable déterminante semble donc bien être cette position de vulnérabilité, au sein de la famille, en comparaison avec les enfants biologiques par exemple.

Enfin, les difficultés à définir le milieu social à partir de la profession et de la nomenclature des PCS en Polynésie française freinent l'analyse en termes de classe sociale d'origine. Notons cependant que, dans l'échantillon quantitatif comme dans l'échantillon qualitatif, on retrouve une diversité de milieux sociaux parmi les personnes victimes d'inceste. Dans le tableau ci-dessous, on ne conserve que deux modalités du milieu social, suite aux observations de Maryse Jaspard et al. (2003) qui montraient que, davantage que la profession, c'était la situation d'inactivité des parents et notamment celle du père qui avait la plus d'impact sur le risque de subir des difficultés pendant l'enfance et notamment les maltraitances. Dans notre échantillon, cette observation est confirmée : la proportion de personnes victimes d'inceste est plus importante parmi les personnes dont le père n'avait pas d'activité professionnelle. Le contexte social défavorisé n'apparaît pas comme un facteur de vulnérabilité, en lui-même, face à l'inceste. En revanche, le fait que les parents s'absentent la nuit pour travailler accroît la

²⁵ 43% de la population vit dans un ménage à plusieurs noyaux familiaux (Torterat et Bolduc s. d.)

vulnérabilité des enfants au sein de l'espace domestique. D'autre part, le fait d'associer son milieu social d'origine et la fréquence des violences intrafamiliales (physiques, verbales et sexuelles) est un ressort de la normalisation et par suite de la silenciation de ces dernières, comme dans le cas de Vai qui explicite les raisons de son silence face aux violences subies :

« Le fait d'avoir cette classe sociale on va dire cas social, on s'est dit bon « y'a que chez nous quoi » (...) En fait c'est un peu comme une étiquette. (...) On s'est dit « pourquoi aller en parler » on va dire « à des adultes qui sont censés nous aider alors que nos propres adultes à nous, nous font du mal. » (Vai, 32 ans, Employée)

Bien qu'elles identifient des variables relatives à leurs conditions de vie, les personnes interrogées en entretien ont davantage tendance à expliquer leur vulnérabilité par des variables individuelles, concernant leur caractère ou leur physique :

« Je suis pas assez affirmée, j'ai pas assez confiance en moi en fait » (Maeva, 40 ans, Employée)

Tableau 6 : Victimation durant l'enfance en fonction du genre et du contexte familial

		Proportion de personnes victimes de violence sexuelle dans leur famille lorsqu'elles étaient mineures
Genre d'ego	Homme (n=233)	6%
	Femme (n=795)	21%
Activité du père (biologique ou adoptif)	Exerçait une activité professionnelle (n=726)	17%
	Sans activité professionnelle (n=30)	30%
Activité de la mère (biologique ou adoptive)	Exerçait une activité professionnelle (n=600)	17%
	Sans activité professionnelle (n=246)	22%
Foyer éducatif d'ego	Elevé par les deux parents biologiques (n=891)	15%
	Elevé dans une famille recomposée (ni par les deux parents biologiques, ni par un parent fa'a'amu)=(n=218)	22%
	Elevé par au moins un parent adoptif (fa'a'amu) (n=209)	22%

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : échantillon complet, N = 1198

∅ Effectifs insuffisants pour calculer le khi2

ns : différences non-significatives au seuil de 95%

Lecture : 6% des hommes interrogés ont été victimes d'inceste, contre 21% des femmes interrogées.

3. A l'âge adulte, un risque de pérennisation de la vulnérabilité face aux violences, notamment dans la sphère conjugale

L'approche biographique qualitative et quantitative nous permettent de savoir si le fait d'avoir subi des violences sexuelles durant l'enfance est un facteur de vulnérabilités face aux violences sexuelles à l'âge adulte. Le cas échéant, quels sont les facteurs de vulnérabilité face à la reproduction des violences et comment les femmes interrogées rendent-elles compte de leur expérience de victimation multiple ?

En majorité, les personnes qui ont subi des violences incestueuses ne subissent pas d'autres violences sexuelles en dehors de la famille ou plus tard dans l'espace conjugal (CF. Tableau 7). Dans notre échantillon, il n'y a pas de reproduction mécanique de la victimation sexuelle. Ainsi, les personnes qui ont subi un inceste sans autre forme de violence physique intrafamiliale (n=115) ne déclarent pas plus fréquemment que les autres avoir subi des violences sexuelles en dehors de la famille (14% contre 15% pour les personnes qui n'ont pas subi de violence intrafamiliale durant l'enfance). Cependant, elles déclarent plus souvent avoir subi des violences physiques conjugales (20% contre 13% pour celles exemptes de violence intrafamiliale durant l'enfance) et des violences physiques dans leur famille à l'âge adulte (22% contre 12%).

Le risque de victimation à l'âge adulte est majoré pour les personnes qui ont cumulé des violences sexuelles et physiques durant leur enfance. Ces dernières subissent plus fréquemment des violences physiques à l'âge adulte dans leur famille d'origine (37% contre 12% des personnes exemptes de violence intrafamiliale durant l'enfance), des violences physiques conjugales (25% contre 13%), des violences verbales conjugales (32% contre 15%) et des violences sexuelles en dehors de la famille (29% contre 15%). Les effectifs de personnes déclarant avoir subi des violences sexuelles intrafamiliales ou conjugales à l'âge adulte sont trop faibles pour évaluer l'impact des violences subies durant l'enfance. L'effet prononcé du cumul des violences indique que la reproduction des violences est moins explicable par la construction d'une posture ou d'un rôle de victime dans les interactions que par un environnement familial délétère qui produit une trajectoire durablement affectée par les séquelles des violences. Les autres formes de mauvais traitements vécus dans l'enfance, en cooccurrence avec la violence sexuelle accentuent en effet le nombre et l'intensité des

séquelles (Bouchard et al. 2008). Or, la capacité de résilience des individus varie en fonction des ressources de protection et de soutien disponibles dans l'environnement proche (Barker-Collo et Read 2003; Cirillo 2011).

Tableau 7 : Violences subies à l'âge adulte et en dehors de la famille en fonction des violences subies durant l'enfance

		Violence à l'âge adulte dans sa famille		Violence conjugale			Violence en dehors de la famille	
		Physique (n=200)	Sexuelle (n= 35)	Physique (n=181)	Sexuelle (n=38)	Verbale (n=212)	Physique (n=217)	Sexuelle (n=193)
Violence intrafamiliale subies durant l'enfance	Violence sexuelle « uniquement » (n=115)	22%	8% [∅]	20%	6% [∅]	25%	21%	14%
	Violence sexuelle et physique (n=79)	37%	3% [∅]	25%	4% [∅]	32%	22%	29%
	Violence physique « uniquement » (n=185)	31%	3% [∅]	25%	4% [∅]	27%	27%	21%
	Ni violence sexuelle ni violence physique (n=728)	12%	3% [∅]	13%	3% [∅]	15%	17%	15%
	Moyenne	18%	3%	16%	3%	19%	20%	17%

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : échantillon complet, N = 1198

Lecture : 22% des personnes victimes d'inceste sans autre forme de violence ont été victimes de violence intrafamiliale physique à l'âge adulte.

[∅] Effectifs insuffisants pour calculer le khi2

Le tableau 8 étudie l'agencement entre les violences subies durant l'enfance, la situation socio-économique actuelle et les violences conjugales²⁶. Indépendamment du niveau de diplôme et y compris au sein de la sous-population des personnes en activité professionnelle, les

²⁶ La faiblesse des effectifs de personnes ayant décrit des violences sexuelles conjugales (n=38) contraint à limiter l'analyse aux violences physiques conjugales. Les entretiens biographiques montrent néanmoins que les violences physiques sont souvent associées à des violences sexuelles conjugales.

personnes qui ont subi des violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles durant l'enfance subissent plus fréquemment que les autres des violences physiques conjugales. D'autre part, les personnes qui n'ont pas fait d'étude supérieure subissent davantage de violences physiques conjugales, et ce d'autant plus qu'elles ont été victimes de violences durant leur enfance. Les variables ont un effet cumulatif, mais il est difficile d'identifier le sens de la causalité entre les violences durant l'enfance, la situation socioprofessionnelle et les violences à l'âge adulte. Le milieu social d'origine, comme les séquelles des violences subies durant l'enfance déterminent la capacité à poursuivre des études et à s'intégrer professionnellement, variables à leurs tours déterminantes dans la survenue des violences à l'âge adulte.

Tableau 8 : Proportion de victimes de violences conjugales en fonction des violences intrafamiliales subies durant l'enfance et de la situation socioprofessionnelle

		Proportion de personnes victimes de violences physiques conjugales				Total
		Niveau d'étude		Activité		
		Diplôme ≤ au baccalauréat (n=268)	Diplôme > au bac. (n=646)	En activité professionnelle (n=325)	Sans activité professionnelle (hors étudiants et retraités) (n=100)	
Violence intrafamiliale subies par ego dans l'enfance	Violence sexuelle « uniquement » (n=115)	24%	17%	22%	29% ^Ø	20%
	Violence sexuelle et physique (n=79)	35%	17%	17%	29% ^Ø	25%
	Violence physique « uniquement » (n=185)	32%	23%	29%	15% ^Ø	25%
	Ni violence sexuelle ni violence physique (n=728)	18%	9%	15%	33% ^Ø	13%
	Moyenne	24%	13%	19%	28% ^Ø	16%

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : échantillon complet, N = 1198

^Ø Effectifs insuffisants pour calculer le khi2

Lecture : 20% des personnes victimes d'inceste sans autre forme de violence intrafamiliale durant leur enfance ont été victimes de violence physique conjugale.

La polyvictimation durant l'enfance est donc associée à un surrisque de revictimation à l'âge adulte et dans d'autres sphères que la famille. La majorité des victimes d'inceste ne sont cependant pas à nouveau victimes de violences à l'âge adulte. De plus, le cas échéant, ce ne sont pas mécaniquement des violences sexuelles qui se répètent, mais plutôt d'autres formes de violences. L'approche quantitative met en évidence des facteurs structurels de vulnérabilités face à la violence. Les récits biographiques que nous mobilisons ci-dessous permettent de saisir ce mécanisme de reproduction, qui s'opère en particulier dans la sphère conjugale et de comprendre comment la vulnérabilité se maintient ou se renforce et comment les violences s'agencent au sein d'un parcours de vie, ce que le raisonnement statistique en termes de causalité appréhende plus difficilement.

Reproduction des violences de l'enfance à l'âge adulte : synthèse des modèles explicatifs

Les enquêtes de victimations montrent que les violences sexuelles subies durant l'enfance ont tendance à se cumuler avec d'autres formes de violences concomitantes mais aussi et à se répéter à l'âge adulte, notamment dans le contexte conjugal (Romito, Saurel-Cubizolles, et Crisma 2001; Jaspard et al. 2003; Friesen et al. 2010; Trickett, Noll, et Putnam 2011; Debauche, Lebugle, et Brown 2017). Cependant, les mécanismes à l'origine de cet agencement entre les formes, les temps et les espaces de violence sont difficiles à démêler (Jaspard et al. 2003). Le mode d'explication dominant, administré par les psychologues, repose sur l'analyse des séquelles psychologiques, neurobiologiques et comportementales de l'inceste. Le traumatisme généré par la violence sexuelle est d'autant plus grave qu'il est commis par un proche et durant l'enfance. Il peut générer des stratégies d'adaptation dysfonctionnelles comme l'utilisation de drogues et d'alcool qui accroissent à leur tour le risque de revictimation (Green 1993; Finkelhor, Ormrod, et Turner 2007). Ce risque évolue selon l'ampleur des séquelles qui varie elle-même en fonction des caractéristiques de la violence subie (durée, gravité, profil de l'auteur, co-occurrence), des caractéristiques individuelles de la victime, de ses stratégies pour faire face, et de son environnement notamment en termes de soutien familial (Dufour, Nadeau, et Bertrand 2000; Bouchard et al. 2008). Portant atteinte au processus de construction de soi, le traumatisme pourrait aussi structurer des personnalités perturbées, dont certaines se maintiendraient dans le « rôle » de victime tandis que d'autres passeraient de victime à agresseur.

L'approche sociologique apparaît pertinente pour appréhender ces trajectoires non pas seulement en termes de personnalités ou de dispositions individuelles, mais aussi à l'échelle de groupes sociaux dont l'inégale dotation en ressources – symboliques, matérielles ou relationnelles - favoriserait la reproduction ou l'aggravation de situations de vulnérabilité et par suite le cumul et la répétition des violences dans différents espaces et à différents moments du cycle de vie. Ainsi, l'approche sociologique permet de mettre à distance un modèle explicatif centré uniquement sur une vision individualisée du problème de la répétition des violences (Jaspard et al. 2003) pour intégrer au raisonnement des variables d'appartenance sociale et des rapports de domination fondés notamment sur l'âge et le genre.

Comme le mettent en évidence les travaux en psychologie et les enquêtes de victimation (Cf. encadré ci-dessus), le traumatisme associé à l'inceste produit des séquelles qui affectent radicalement et durablement la trajectoire des personnes concernées. Leur état de santé est de façon générale moins bon (Cavalin 2009)²⁷, ce qui constitue un obstacle pour l'avenir et un risque de victimation supplémentaire. Les personnes qui cumulent des violences durant l'enfance grandissent plus souvent que les autres dans des « climats familiaux dégradés » marqués par des négligences graves, des privations, des conflits entre les parents (Charruault 2021). C'est l'ensemble de ces situations d'adversité expérimentées dès l'enfance – parfois associés avec des problèmes de santé physiques et mentales à la fois conséquences et facteurs d'exposition aux violences - qui produisent une vulnérabilité accrue à l'âge adulte et qui donnent lieu à des « parcours biographiques heurtés » (Cavalin 2009).

Victime d'inceste d'agresseurs multiples, Jade décrit l'inceste comme une souillure physique, psychologique et morale : « un tatouage [qu'elle] ne peut pas enlever » et en observe les conséquences sur son parcours scolaire, professionnel et personnel : « *Il s'est passé des choses chez nous qui fait là où j'en suis aujourd'hui.* ». Elle décrit un sentiment de peur constante et de dépréciation d'elle-même. Conséquence de la violence, cette vulnérabilité psychologique peut s'accompagner d'une vulnérabilité matérielle. En effet, les mauvais traitements durant

²⁷ La récurrence et le cumul de plusieurs types de violence n'accroissent pas proportionnellement l'ampleur de la dégradation de l'état de santé (Cavalin 2009).

l'enfance, surtout lorsqu'ils se cumulent, favorisent le départ précoce du domicile parental (Jaspard et al. 2003; Brown et Lefaucheur 2013; Charruault 2021) prenant la forme, parmi les femmes interrogées dans cette enquête, de fugues ou d'emménagements en couple avant l'âge adulte. Or, sur un archipelagique et très étendu tel que la Polynésie française, la migration accroît le risque d'isolement social et, notamment lorsqu'il s'accompagne d'une précarité, peut confronter les populations les plus vulnérables à un surrisque de violence (Bastide 2020).

Les femmes victimes d'inceste interrogées décrivent des comportements à risque, qu'elles considèrent pour certaines explicitement comme conséquence des violences subies. Ces comportements visent à fuir les violences subies (fugue par exemple), à gérer leur souffrance (alcoolisation, usage de stupéfiants, automutilations ou tentatives de suicide par exemple), ou à punir indirectement leurs proches (tentative de suicide par exemple) :

« L'alcool ça me permettait peut-être d'oublier aussi mais je sais pas on dirait c'était pire en fait. C'était devenu pire. Parce que toi ce que tu recherchais c'était d'oublier ? En essayant le paka ou l'alcool ? Voilà c'était d'occulter en essayant ça je me suis dit que j'allais occulter ce truc, même faire complètement disparaître. Mais c'était pire. » (Vai, 32 ans, employée de bureau)

« Tu me disais que tu voulais te suicider ?

- Oui suicider, c'est depuis la naissance, depuis que j'étais petite, depuis qu'on m'a maltraité. - Quand est-ce que tu as voulu te suicider pour la première fois ?

- Oh, quand on m'a violé, à 8 ans. Euh j'avais plus pei une vie bien pour moi. Ça s'est fait plusieurs fois jusqu'à 9 ans et après je suis venue ici à Tahiti. Pour moi des gens comme ça qui m'ont fait du mal c'est de le faire du mal pei comme moi (silence) j'ai souffert. (...) Moment donné, non j'ai pris ma revanche couper la tête de cette personne parce qu'il m'a violé. Mais ça a pas été sur lui, j'ai ramené sur moi. (...) je suis découpée avec le couteau c'est pour me faire remplir du sang dans toute cette maison de mon sang. C'est mon sang pei qui a été dans cette maison-là, dans toute cette maison qu'on m'a fait du mal. » (Vanessa, 34 ans, sans emploi)

Les départs précoces du domicile parental donnent parfois lieu à des parcours d'errance comme dans le cas de Marie, qui a subi un inceste de son père et des violences physiques intrafamiliales. Elle a fugué du domicile de son père à 14 ans et s'est retrouvée dans la rue. Faute de moyens, elle a envisagé de se prostituer puis elle a rencontré un homme marié de 35 ans dont elle est tombée enceinte à 16 ans. Pour elle, la mise en couple visait à pallier sa situation de grande précarité :

« Je suis pas restée avec [lui] par amour. Je suis restée avec lui vraiment pour me sauver de la rue. Après petit à petit j'ai appris à l'aimer. » (Marie, 35 ans, Sans emploi)

Elle a subi de la part de son conjoint des violences physiques et sexuelles. A plusieurs reprises, elle est retournée vivre dans la rue, et elle a subi des violences et décrit le manque d'hygiène corporelle comme une pratique de survie :

« A force que je me lavais plus, j'ai remarqué après qu'on me touchait plus. ». (Marie, 35 ans, Sans emploi)

Tous ces espaces l'ont finalement confronté à des risques de violence majorés par son genre²⁸. Sa trajectoire singulière met en exergue l'un des mécanismes à l'origine de la répétition des violences : l'inceste freine l'acquisition de ressources nécessaires à l'autonomie affective et matérielle, et ce d'autant plus qu'il se produit dans un milieu qui confrontait l'enfant à des carences liées à l'éloignement du reste de la famille ou à un contexte de précarité économique. L'inceste est « permis » par le rapport de domination fondé sur l'âge et favorisé par l'isolement de l'enfant. La présence d'agresseurs au sein de la famille et les réactions néfastes après le dévoilement renforcent cet isolement et confrontent les victimes à un déficit de ressources relationnelles. Pour y pallier, les femmes interrogées ont investi la sphère matrimoniale, avec parfois des emménagements et des grossesses précoces. Le cumul des violences subies durant l'enfance constituent un facteur d'accélération et de précocité dans le passage à l'âge adulte (Charruault 2021), sans pour autant que les personnes concernées n'aient acquis les ressources nécessaires à l'autonomisation. Faiblement dotées en capital scolaire et social, certaines des jeunes femmes interrogées se sont difficilement intégrées sur le marché du travail et se sont retrouvées particulièrement dépendantes de leur conjoint et de leur belle-famille, accroissant le risque de survenue des violences. Le rapport de domination et de dépendance se perpétue alors dans le couple, et ce d'autant plus lorsque les jeunes femmes pâtissent d'une faible estime d'elles-mêmes. Leur vulnérabilité est non seulement matérielle mais aussi affective.

Vanessa a été adoptée par sa tante alors qu'elle était bébé puis violée par son oncle plusieurs années et témoin de violences physiques intrafamiliales. Elle est ensuite placée chez d'autres membres de sa famille, fugue à 10 ans, vit chez une amie, puis se met en couple à 12 ans avec un homme majeur et s'installe dans la famille de ce dernier et est maltraitée par son conjoint

²⁸ La gestion des risques des personnes vivant dans la rue et les techniques de protection varient en fonction du genre (Lanzarini 2003).

et par sa belle-famille. L'inceste et l'environnement familial d'origine ont créé ces conditions de vulnérabilité en précipitant un départ précoce et sans moyens du domicile parental :

Comme je suis trop jeune, j'étais maltraitée aussi par mon [conjoint]. Il me [frappait] beaucoup comme j'étais jeune quand je suis restée avec lui. Et moi je [m'accrochais] tout le temps à lui parce que c'était le seul endroit où je vivais. (Vanessa, 34 ans, sans emploi)

Maeva a elle aussi été violée par son oncle et témoin de violences au sein de sa famille. Elle décrit le lien entre sa victimation multiple durant l'enfance, sa faible estime d'elle-même et sa sexualité précoce :

Je suis un peu devenue comme ça...parce que voilà le fait d'être rejetée par la famille, j'ai eu des tendances à être comme ça : pas de sauter sur toutes les queues, mais à pas m'aimer ouais, à me dévaloriser parce que j'ai tellement pas été aimé que moi-même je ne m'aimais pas. (Maeva, 40 ans, Employée)

Elle associe la violence généralisée dont elle a été témoin et victime à son milieu social et à son origine tahitienne. Pour y échapper et espérant que cela favorise son ascension sociale, elle oriente sa stratégie matrimoniale vers un homme d'origine européenne, de quinze ans son aîné :

Quand j'étais enfant, quand je voyais cette violence au sein de ma famille, je voyais mes tantes se faire battre par leurs maris. En voyant ça je me suis dit "je ne resterai jamais avec un Tahitien" » voilà, ce que j'ai fait. Donc est venu celui-là. (Maeva, 40 ans, Employée)

Elle comprend *a posteriori* que son infériorité d'âge et de statut social ont favorisé une relation inégalitaire et violente. Elle endosse cependant la responsabilité de cette désorientation morale qui l'a conduite à faire un mauvais choix :

C'était un homme qui me battait, c'était un popa'a [blanc] pourtant. (...) Quand il m'a battu, ça a remis tout en cause dans ma tête. Mes croyances, mon histoire. (...) Ça m'a un peu tordu, vrillé la tête dans le sens où j'étais persuadée de faire les bons choix. (...) Il était plus âgé que moi, je devais en avoir 20 lui 35 et comme il était pété de tune, c'était le gars qui se la pète, il se permettait des choses. (Maeva, 40 ans, Employée)

Dans l'extrait ci-dessus, c'est sa capacité de jugement que Maeva remet en cause. Les récits biographiques indiquent en effet que l'instabilité de la trajectoire s'accompagne d'un ébranlement des repères normatifs, facteur de vulnérabilité supplémentaire.

Le récit de Jade, violée par son beau-père et par son grand-père, harcelée à l'école puis victime de violences conjugales à l'âge adulte, illustre ce processus. La déstabilisation morale se traduit

par un sentiment de responsabilité à l'égard des violences subies et par une difficulté à les identifier en tant que telle. Elle s'interroge par exemple sur la nature des attouchements sexuels commis par son beau-père : « *Il m'a fait ça, est-ce que c'est une violence ?* », tout en relativisant la gravité des autres formes de violences :

« Pour moi le plus important ça a été les attouchements sexuels c'est ce qui m'a touché le plus, toutes les violences qu'il y a autour pour moi je les banalise en mode : " c'est moins grave". (Jade, 21 ans, étudiante)

Dans son récit, le fait de se sentir « faible » ou « nulle » constitue à la fois la cause et la conséquence des violences répétées. Son estime personnelle est affectée par la répétition des violences, qui constitue selon elle la preuve qu'elle est responsable de leur survenue et de leur évitement :

Il n'a pas eu le temps [de me violer] parce que j'ai réalisé, je me suis dit : « Il se passe la même chose, y a un truc qui va pas... ». Moi-même je me suis retirée de mon propre chef, là, pour une fois j'ai fait ce qu'il fallait, je suis partie. (Jade, 21 ans, étudiante)

L'expérience personnelle entrave la capacité à interpréter le problème indépendamment de son propre rôle et à identifier des variables explicatives structurelles ou contextuelles. Les femmes interrogées ont davantage tendance à expliquer leur trajectoire de victimation multiple par des propriétés individuelles psychologiques :

Je suis pas assez affirmée, j'ai pas assez confiance en moi en fait (Maeva, 40 ans, Employée)

Peut-être [que] je suis une perpétuelle soumise, une lâche, je me pose des questions sur mon comportement. (Anita, 60 ans, retraitée)

Elles retracent une trame biographique irrémédiablement bouleversée, ce que Cindy - victime et témoin de violences multiples durant son enfance – explicite en décrivant un destin scellé, un sentiment d'anormalité et d'instabilité intrinsèque, propices selon elle à la reproduction de la violence :

Pour moi c'est un tout, un grand n'importe quoi, un sac à bordel qui fait qu'après ça fait des enfants qui grandissent handicapés. (...) Tu vois, on a grandi tordu en fait (...) J'ai jamais su ce que je voulais faire dans ma vie, j'ai jamais été stable dans mes boulots. J'ai bientôt 36 ans je me suis acheté ma première voiture il y un an et je sais que tout ça, je l'ai compris bien après que ça vient beaucoup de mon enfance. (Cindy, 35 ans, en formation)

Cette déstabilisation peut aller de pair avec une normalisation de la victimation, parce qu'on l'a expérimentée dès le plus jeune âge, parce que les violences ont été comises par des personnes aimées ou respectées, ou parce qu'on les considère comme le produit de défauts personnels. Cette incorporation est renforcée lorsque les femmes ont été plongées dans des situations de violence globale, où différentes formes de violence se combinent et où différents membres de la famille sont parties-prenantes. Le manque de ressources relationnelles et matérielles s'accompagne alors d'un manque de repères pour interpréter le problème et lui appliquer un jugement normatif. Certaines femmes décrivent l'élévation de leur seuil de tolérance à la souffrance physique et psychologique comme facteur supplémentaire de leur maintien dans des situations de violence dans la sphère conjugale :

[Mon conjoint] a déjà essayé de m'attraper, il y a eu des gros... Des insultes et tout, il a essayé de dévisser ma porte avec un tournevis... Il y a eu plein de trucs comme ça des . Après pour moi le plus important ça a été les attouchements sexuels c'est ce qui m'a touché le plus, toutes les violences qu'il y a autour pour moi je les banalise en mode : « c'est moins grave... Ca aussi c'est pas grave et ça c'est moins grave » ... Alors qu'en fait en vrai, quand je te le dis, je vois tes yeux qui s'écarquillent je me dis oui, il a quelque chose qui n'est pas normal dans cette famille. (Jade, 21 ans, étudiante)

Et quand tu allais retirer ta plainte, il faut se déplacer pour retirer la plainte ? Qu'est-ce qui faisait que t'allais retirer ? Bah on s'était réconcilié. Et il était devenu très gentil. Et ça suffisait pour moi. Je m'en contentais juste de ça, j'ai toujours appris à me contenter (Rose, 43 ans, Cadre)

L'extrait d'entretien ci-dessus indique comment le cumul de différentes formes de violences subies et observées durant l'enfance produit une socialisation à la violence et peut conduire, à l'âge adulte à une accoutumance face à la violence et à sa silenciation lorsqu'elle se produit. Dorothee Dussy (2003) décrit ce mécanisme : « Cette imprégnation de chacun à la contrainte sexuelle, subie ou imposée, profite ensuite à l'invisibilité des violences conjugales, et de toutes les formes de violences domestiques » (p.36). Dans un autre article avec Léonore Le Caisne (2007), elles précisent : « Jamais énoncé par ceux qui l'imposent, cet apprentissage contradictoire opère comme un habitus. La distinction entre le répréhensible et l'admis, le dangereux et l'inoffensif, le bon et le mauvais pour soi et pour les autres sera désormais différente de celles des non-incestés. » (Dussy et Le Caisne 2007).

Parmi les femmes victimes d'inceste rencontrées, celles qui ont ensuite subi des violences physiques et sexuelles conjugales n'ont pas déposé plainte non plus pour ces violences subies

à l'âge adulte. Elles se sont séparées ou sont encore en couple avec leur conjoint violent. Ces femmes ont été, dès leur plus jeune âge, habituées à taire les violences subies.

4. La révélation de l'inceste, un parcours difficile aux conséquences incertaines

4.1. Le dévoilement des violences subies

Dans notre échantillon quantitatif, 31% des personnes victimes d'inceste n'en ont jamais parlé. Les violences sexuelles sont plus fréquemment tues que les violences physiques (Cf. Tableau 9).

L'inceste est plus souvent révélé à un proche qu'à un ou une professionnel : 42% ont parlé des violences subies à leur conjoint(e), 43% à un membre de leur famille et 32% à un ou une ami(e). Au total, 14% des personnes ont parlé des violences subies à un ou une professionnel. Le cas échéant, il s'agit le plus souvent d'un professionnel de santé (13%) et dans une moindre mesure d'un représentant des forces de l'ordre (6%), des services sociaux (4%) ou de l'enseignement (3%).

Tableau 9: Dévoilement des violences intrafamiliales en fonction du type de violence subie durant l'enfance

		Violences intrafamiliales subies durant l'enfance	
		Violences physiques	Violences sexuelles
Ego n'en ai jamais parlé		21%	31%
Révélation des violences subies	A un·e conjoint·e	36%	42%
	A un/des membres de sa famille	47%	43%
	A un·e ami·e	51%	32%
	A un·e policier·ère ou gendarme	14%	6%
	A un·e médecin, infirmier·ère ou psychologue	19%	13%
	Aux services sociaux	6%	4%
	A la maîtresse/ maître, un·e surveillant·e ou une tatie (nourrice)	11%	3%

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : victimes de violences physiques intrafamiliales durant l'enfance (n=237) et victimes de violences sexuelles intrafamiliales durant l'enfance (n=194)

Lecture : 21% des personnes ayant subi des violences physiques intrafamiliales durant leur enfance n'en ont jamais parlé.

Les révélations sont donc plutôt confinées aux proches et ont souvent lieu à l'âge adulte, à distance des faits, afin de préserver l'ordre familial.

Les entretiens informent sur ce qui « motive » les personnes à révéler les violences :

- Lorsque le dévoilement a lieu durant l'enfance, à proximité des faits : la volonté de mettre fin aux violences, la volonté de protéger autrui, notamment une petite sœur ou un petit frère. Afin de protéger leurs cadets, certaines victimes les alertent sur la nécessité de se prémunir des violences sans pour autant dévoiler l'inceste subi : « *ma petite sœur elle a dix-sept ans mais pour moi elle est tellement jeune, j'ai pas envie de lui dire : « alors il t'est arrivé un truc avec [notre beau-père] ? Pour moi c'est pas... C'est des trucs en mode mensonge : « ferme ta porte la nuit ». Et je suis contente parce que mes deux petites sœurs se méfient de leur beau-père naturellement.* » (Jade, 21 ans, étudiante)
- Lorsque le dévoilement a lieu à distance des faits, souvent à l'âge adulte, : le besoin de faire entendre sa souffrance, de recevoir un soutien, et/ou de faire comprendre notamment à son conjoint son comportement, la volonté de punir l'auteur et parfois les proches qui n'ont pas protégé ni dénoncé.

La propension à révéler l'inceste ne varie ni en fonction du nombre d'agresseurs au sein de la famille, ni en fonction du cumul avec d'autres formes de violences intrafamiliales durant l'enfance. Ainsi, les obstacles à la révélation sont structurels et relativement indépendant de la trajectoire de victimation. A la marge, on observe néanmoins que les personnes qui ont subi des violences incestueuses multiples les révèlent plus fréquemment à un professionnel que celles qui ont subi un acte unique (Tableau 10).

Tableau 10 : Révélation de l'inceste en fonction des caractéristiques d'ego et des autres violences subies

		Inceste révélé à un·e conjoint·e ou à un membre de sa famille d'origine (n=75)	Inceste révélé à un·e professionnel·le (n=27)
Moyenne		56%	14%
Sexe d'ego	Femme (n=167)	56%	13% [∅]
	Homme (n=15)	53%	13% [∅]
Caractéristique de l'inceste subi par ego	Acte unique (n=45)	49% <i>ns</i>	2%
	Plusieurs actes (n=131)	58% <i>ns</i>	19%
	1 agresseur au sein de la famille (n=137)	58% <i>ns</i>	13% [∅]
	Plusieurs agresseurs au sein de la famille (n=24)	54% <i>ns</i>	16% [∅]
Cumul avec d'autres violences intrafamiliales durant l'enfance	Inceste <i>seul</i> (n=115)	56%	13% <i>ns</i>
	Inceste et violence physique (n=79)	56%	15% <i>ns</i>

Sources : Enquête sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, 2022, MSH-P.

Champ : victimes de violences sexuelles sur mineur dans sa famille (n=194)

ns : p > au seuil de signification de 0,05

[∅] Effectifs insuffisants pour calculer le khi2

Lecture : 39% des personnes ayant subi un inceste durant leur enfance ont révélé les violences subies à un membre de leur famille.

4.2. L'injonction au silence

La plupart des femmes interrogées en entretien ou par questionnaire n'ont pas déposé plainte. Leurs récits montrent que celles qui ont dévoilé les faits ont souffert de l'incrédulité et parfois du rejet des membres de leur famille. Le défaut de soutien et de reconnaissance de la part de l'entourage familial, voire leur contribution au climat de violence durant l'enfance constituent des obstacles au dévoilement. L'injonction au silence émane de l'auteur, tandis que les victimes sont, dès le plus jeune âge, socialisées au silence.

Vai a subi des violences sexuelles et physiques durant son enfance. Elle décrit la généralisation de la violence à l'échelle de sa trajectoire individuelle et de son entourage, dans sa famille et à l'école. S'en suit une altération de sa capacité de jugement sur ce qui est normal et anormal :

Comme tout le monde vivait la même chose, pour nous c'était une normalité. Il y avait personne qui nous disait que c'était pas normal et comme on sortait pas de notre famille on voyait pas de familles normales. Le fait d'avoir cette classe sociale on va dire de cas social. (...) A part les violences de la famille y'avait aussi les violences à l'école par les maîtresses qui nous frappaient. En fait, on est entouré que de ça et c'est pour ça [que] pour nous quelque part c'est une normalité. (...) On s'est dit "pourquoi aller en parler ?". On va dire ça à des adultes qui sont censés nous aider alors que nos propres adultes à nous, nous font du mal. (Vai, 32 ans, Employée)

Dans le cas de Vai, la co-occurrence des violences sexuelles et physiques, intra et extrafamiliales, favorise leur normalisation et constitue un frein à leur dévoilement. Pour d'autres femmes interrogées, on a vu que la répétition des violences accroissait le sentiment de responsabilité : elles se décrivent comme « soumise », « faible » ou « lâche », parce qu'elles ont l'impression de ne pas savoir dire non ou de se mettre dans des situations risquées. Or, le fait de se considérer ou d'être considéré comme responsable de son agression peut être un frein à son dévoilement (Vanier et Langlade 2018).

Verbalisée ou non, l'injonction au silence émane de l'auteur :

Ce que ton grand-père te faisait, est-ce que pour toi tu le vivais comme une violence ? A cette époque ? Non parce que comme je disais il m'a, j'ai subi des attouchements déjà très très jeune, déjà enfant, bébé même (...) et donc c'était toujours le même discours « c'est pas mal ce qu'on fait c'est pas méchant tout le monde le fait ça » et il me bassinait de ces phrases-là. Il me dit « ne dis jamais à papa et à maman ni à [tes frères] » (Anita, 60 ans, retraitée)

Dussy et Le Caisne (2007) montrent que les actes sont « impossibles à penser et à dire » pour les enfants qui ressentent l'anormalité mais n'ont pas de mot pour la qualifier et ont intériorisé l'impossibilité de se plaindre des violences d'une part et le silence collectif à leur égard d'autre part. Jusqu'à leur révélation, les violences ont un statut « anomique » : elles sont « une expérience subjective et individuelle non désignée et incompréhensible » (Dussy et Le Caisne 2007).

Même lorsque la famille est un espace où l'on subit des violences, elle reste l'espace privilégié de la socialisation primaire, où l'on se voit inculquer des valeurs, où l'on apprend des rôles sociaux et où l'on développe nos premiers affects à l'égard des membres de la famille, dont fait partie l'agresseur. L'affection et le respect pour l'agresseur en tant que membre de la famille freine la révélation : « L'incesté aime l'incesteur, parce que c'est son père, son frère, son grand-père, et qu'on aime ses parents proches. » (Dussy, 2013, p111). La persistance de ces affects

malgré la violence explique la difficulté à révéler les faits et pour certaines victimes le souhait de maintenir un lien avec l'agresseur. Pour les victimes, c'est leur silence qui permet de maintenir l'ordre familial. Leur silence ne signifie pas qu'elles ne souffrent pas des violences subies.

4.3. La difficulté à se reconnaître comme victime d'inceste

Les enquêtées décrivent tabous autour de la sexualité mais aussi par les risques perçus du dévoilement pour la vie personnelle et professionnelle, dans un petit territoire aux interconnaissances fortes. Appréhendé du point de vue des victimes, la révélation est un processus en plusieurs étapes : se reconnaître comme une personne ayant subi des violences sexuelles et les catégoriser comme telles, puis en parler parce qu'on y est encouragé ou parce qu'on a trouvé un espace adapté. Il relève donc d'une dynamique d'interaction autour du travail de classement de soi et d'énonciation de soi. Les possibles effets négatifs de la condition victimaire (Doyon, Mazaleigue-Labaste, et Le Caisne 2017) font que le dévoilement institutionnel n'est pas toujours perçu comme une solution pertinente. Dans les entretiens avec les personnes interrogées, on recense les facteurs de sous-dénonciation des violences sexuelles déjà identifiées dans la littérature à différents niveaux : le sentiment de culpabilité des victimes, la complexité structurelle du système judiciaire ou encore les mécanismes psychiques de refoulement des violences qui entraînent parfois une prise de conscience et une volonté de parler tardive (Boucherie 2019).

Les risques pour soi et pour son entourage sont bien identifiés voire ont été expérimentés : subir des représailles, affronter l'incrédulité des interlocuteurs, léser l'entourage de l'agresseur (qui peut aussi être le sien), être éloigné de ses proches :

J'ai simplement dit [à ma cousine] : « tu sais, il vient me visiter dans ma chambre, il me force à l'embrasser » et c'est comme ça que ça s'est su. Et cet oncle était crédible pour ma famille parce qu'il travaillait, il ramenait à manger. (...) J'ai pu le dire mais ça a été une catastrophe parce que je me suis faite ramasser comme pas possible. (Maeva, 40 ans, Employée)

J'ai une gamine à 8 ans, on l'a déplacée sur Tahiti, elle m'a fait une dépression avec hospitalisation, elle te le dit « je regrette d'avoir parlé, j'aurais pas dû dire ». Admettons qu'il y ait d'autres victimes de ce gars du village, elles ne vont pas parler. (Travailleuse sociale)

Les agresseurs sont des figures d'autorité au sein de la famille et parfois de la communauté, la dénonciation des faits fait donc porter le risque d'exclusion davantage sur la victime que sur l'agresseur. Dussy et Le Caisne (2007) montrent que c'est pour cela que : « plutôt que d'évaluer les faits dénoncés et / ou révélés, on tourne son regard sur l'incesté et son comportement. Plutôt que d'interroger la place jusqu'ici accordée à l'agresseur, on questionne la légitimité et la probité morale et intellectuelle de la victime ». Dans sa famille comme à l'extérieur, « il faut aussi insister pour convaincre de la réalité de l'inceste » (Dussy et Le Caisne 2007)

Pour répondre aux enjeux du dévoilement en limitant les risques, victimes et proches développent des pratiques alternatives, en témoignant de manière anonyme comme dans le cadre de notre enquête ou en gérant le problème sans l'institutionnaliser :

[J'en ai parlé à] un ami sur internet que je n'ai jamais rencontré, c'est toujours plus facile de le dire à des inconnus parce qu'on ne voit pas leur regard remplis de préjugés se poser sur nous. [Extrait de questionnaire]

Elle s'est faite attouchée par son oncle, et la réaction du père c'est : « je vais te ramener sur l'île. Je vais régler le souci en interne, ça sert à rien de prévenir les gendarmes ». (Travailleuse sociale)

L'intervention d'un acteur tiers qui fasse lui-même figure d'autorité permet de nommer les faits et de briser le silence à l'échelle de la communauté : un voisin, un père ou un représentant de l'action publique. D'autres tiers interviennent plutôt en soutien émotionnel : des amies ou des professionnels auxquels les victimes se confient et demandent de garder le silence. A travers la parole, elles peuvent permettre de « signifier à l'incesté son statut de victime d'inceste » (Dussy et Le Caisne 2007)

DISCUSSION : CRITIQUE D'UNE LECTURE CULTURALISTE DE L'INCESTE

Après avoir décrit le problème de l'inceste à partir de situations concrètes, on peut comparer les résultats à ceux de la littérature internationale pour se poser la question de la spécificité du contexte polynésien.

Si notre enquête ne permet pas de mesurer la prévalence des violences incestueuses sur le territoire (car l'échantillon n'est pas représentatif), d'autres données quantitatives et les retours d'expérience de professionnels de terrains semblent attester de l'ampleur forte du problème sur le territoire. Les travaux menés dans d'autres contextes culturels et notamment dans l'Hexagone, montrent que le problème n'est cependant évidemment pas propre au territoire. De plus, les caractéristiques du système incestueux décrites dans ces travaux sont semblables avec les récits recueillis auprès de victime d'inceste recueillis en Polynésie française, ce qui invite à mettre à distance une approche culturaliste du problème et plusieurs préjugés.

En premier lieu, la normalisation des violences incestueuses et le silence qui les entoure, sont des mécanismes inhérents au système incestueux, et ne sont pas des spécificités polynésiennes.

Ainsi, la non-dénonciation des actes et la volonté des membres de la famille et parfois même des victimes de protéger les auteurs et, même lorsque ces derniers sont condamnés, de maintenir un lien et de les accueillir à nouveau à leur sortie de prison sont décrits dans d'autres contextes culturels. De plus, les récits de victime montrent que c'est bien souvent cette dernière qui est rejetée de la famille et que les agresseurs ne sont pas évincés mais au contraire réintégrés dans la famille à leur sortie de prison le cas échéant.

Les travaux sur l'inceste montrent aussi que la mise au silence de la victime mais aussi de l'ensemble de la famille, de génération en génération est intrinsèquement liée au dispositif incestueux. Les personnes victimes d'inceste interrogées dans le cadre de cette enquête expliquent leur silence par les menaces reçues, la peur de nuire à leur famille ou de subir des représailles davantage que par des normes ou des tabous spécifiques. Les réticences à révéler l'inceste de la part des victimes et de leur proche en Polynésie française ne peuvent donc pas être reliées à une culture spécifique du silence ni à une tolérance face à ce type de violence.

Cependant, dans le contexte de la Polynésie française, les freins à la révélation pourraient être majorés à deux niveaux :

- les facteurs de sous-dénonciation recensés dans notre enquête correspondent à ceux cités dans la littérature sur les violences sexuelles (Boucherie 2019; Doyon, Mazaleigue-Labaste, et Le Caisne 2017), mais la structure sociale en Polynésie semble renforcer les risques perçus du dévoilement. Les possibles effets négatifs de la condition victimaire font que le dévoilement institutionnel est perçu comme impossible ou risqué (affronter l'incrédulité des proches voire subir leurs représailles, être éloigné de ses proches, etc.). Le fait que la révélation soit perçue comme « une attaque contre l'ordre familial et son image. » est propre au dispositif incestueux (Dussy et Le Caisne 2007), ce n'est pas une spécificité polynésienne. Cependant, briser le silence est encore plus difficile sur un territoire où la famille reste une ressource spécifiquement déterminante des trajectoires individuelles - au regard des difficultés d'accès aux ressources monétaires et dans un contexte où les seuils de prestations sociales sont restrictifs.

- on peut aussi s'interroger sur d'éventuels freins liés aux relations et représentations réciproques entre les victimes, leurs proches et les professionnels chargés d'accueillir la parole. En effet, le travail de victime - qui consiste entre autre à rendre visible sa souffrance et à interagir avec des professionnels dont on ne comprend pas toujours les enjeux ni les attentes vis-à-vis de soi -, est d'autant plus complexe à assurer dans un contexte de distance symbolique et d'asymétrie entre justiciables et institutions étatiques dans un territoire anciennement colonisé et situé « aux confins de la République » (Gagné 2018).

D'autre part, plusieurs résultats mettent à mal l'idée selon laquelle, en particulier en Polynésie française, les violences incestueuses pourraient résulter d'une misère sexuelle ou d'une précarité morale, et pourrait se résumer à un problème sexuel. En premier lieu, les personnes qui ont témoigné expliquent qu'elles ne sont pas nécessairement les seules victimes au sein de la famille. Les agresseurs peuvent violenter différentes personnes dans une même famille et violenter sexuellement mais aussi physiquement et verbalement. D'autre part, un enfant peut être violenté par plusieurs membres de la famille, adultes ou non, célibataires ou non. Les agresseurs inscrivent la violence sexuelle dans le temps et formulent plus ou moins

explicitement une injonction au silence. Certains auteurs énoncent des justifications qui visent souvent à les déresponsabiliser : être alcoolisé ou avoir confondu la victime avec leur propre épouse ; tandis que d'autres revendiquent la légitimité de leur acte, par exemple lorsqu'ils l'inscrivent dans une visée initiatique. Le système incestueux se construit dans le temps : si les violences sexuelles s'arrêtent pour un des membres de la famille, d'autres pourront les subir à leur tour, et les conséquences négatives pour les victimes s'étalent tout au long de sa trajectoire biographique.

Dans la continuité de ce raisonnement, on peut considérer que la forte prévalence de l'inceste ne peut pas être expliquée par un rapport spécifique à la sexualité, qui expliquerait, par la même occasion, la forte prévalence des grossesses de mineures ou la mise en couple précoce. Le dispositif incestueux a sa logique propre. Le fait de se mettre en couple précocement ou d'avoir un enfant alors qu'on est encore mineur ne signifie pas une plus grande tolérance ou une plus grande résilience face à la violence sexuelle. L'étude des trajectoires montre que ces marqueurs d'une entrée précoce dans l'âge adulte sont au contraire des possibles conséquences négatives des violences subies durant l'enfance.

Les enjeux d'un accompagnement vers la révélation et d'une prise en charge institutionnelle perdurent donc même après l'arrêt des violences puisque la vulnérabilité de la personne victime perdure elle-aussi. L'étude des trajectoires biographiques invite à critiquer l'idée selon laquelle les Polynésiens et en particulier les femmes polynésiennes auraient une plus forte résilience face aux violences, et ici aux violences sexuelles. Les personnes interrogées énoncent pour certaines un sentiment de vulnérabilité persistante et décrivent des destins fortement altérés par ces violences, marqués par des parcours d'errance, des addictions, des tentatives de suicide ou des violences répétées. Si elles sont amenées à relativiser la gravité de ces épreuves, c'est parce qu'elles ont été socialisées à la douleur physique et psychologique, mais pas parce qu'elles seraient « par nature » ou « par culture » plus résilientes. Lorsque l'on observe les conséquences concrètes, objectivables, on perçoit l'ampleur des conséquences des violences sexuelles subies durant l'enfance.

L'inceste, et ce d'autant plus qu'il est cumulé avec d'autres formes de violences, produit en effet une condition de vulnérabilité, favorable à la reproduction des violences à l'âge adulte et en dehors du contexte familial. Cette vulnérabilité est à la fois matérielle, relationnelle et

morale et s'articule avec un sentiment de culpabilité pour certaines victimes. Or, au même titre que les victimes de viol ont longtemps été considérées comme des parties prenantes pouvant être à l'origine de la violence subie et ont pu se sentir considérées comme responsable de leur agression (Vanier et Langlade 2018), les victimes d'inceste puis de violences répétées témoignent d'un sentiment de culpabilité à l'égard de leur victimation multiple, subissant un processus de déstabilisation morale. L'approche sociologique est ici salutaire pour mettre en évidence l'existence de déterminismes sociaux et de rapports de domination qui structurent la répétition de la violence au cours des trajectoires biographiques et ainsi mettre à distance l'idée selon laquelle les personnes victimes de violences porteraient intrinsèquement et indépendamment de leurs appartenances sociales, une nature ou un destin²⁹ de vulnérabilité. Les constats formulés tendent à critiquer le concept *d'empowerment* des victimes et l'hypothèse selon laquelle ces dernières, en prenant conscience de leur comportements à risque, pourraient modifier leur comportement et réduire leur risque de revictimisation (Wemmers 2018).

Une des pistes d'explication de la forte prévalence des violences sexuelles envers les mineurs se situe finalement dans les représentations sociales de l'enfance, du genre masculin, dans l'organisation de la parenté et des liens de filiation.

En premier lieu, les valeurs prônant l'autorité de l'adulte sur l'enfant et en particulier l'autorité du chef de famille peuvent tendre à légitimer les violences éducatives mais aussi à admettre que des adultes s'autorisent à « abuser » sexuellement des enfants, dont on dénie la capacité à dire non. Certaines violences sexuelles décrites par des personnes victimes étaient d'ailleurs légitimées par les auteurs comme une pratique « éducative ». Une jeune femme interrogée raconte par exemple que, pendant une période de son adolescence, son père commettait des agressions sexuelles pour obliger ses deux filles à se réveiller et à sortir de leur lit chaque matin. L'image idéalisée du père de famille (et par suite du grand-père, du beau-père ou de l'oncle) et

²⁹ On fait ici référence à la vocation libératrice du déterminisme sociologique décrite par Pierre Bourdieu : « Contrairement aux apparences, c'est en élevant le degré de nécessité perçue et en donnant une meilleure connaissance des lois du monde social, que la science sociale donne plus de liberté. [...] Une loi ignorée est une nature, un destin [...] ; une loi connue apparaît comme la possibilité d'une liberté. » (p.44-45)

de l'amour filial ont tendance à masquer les risques de violence, comme ce fut le cas historiquement en Europe (Nolde 2020). Dans une société où l'institution familiale conserve une fonction intégratrice et protectrice particulièrement forte pour les individus, les membres de la famille qui incarnent ces fonctions bénéficient d'une forte autorité et d'un fort sentiment de légitimité à intervenir dans la vie des autres personnes et, pour certains, à s'approprier leur corps et à faire valoir leurs propres désirs.

En second lieu, les représentations associées à la sexualité masculine - qui serait davantage soumise à des pulsions biologiques et à un besoin irréprensible de les assouvir - peuvent renforcer la tolérance vis-à-vis des violences commises et par suite le fait que les auteurs se sentent autorisés à passer à l'acte. Ces représentations sont mobilisées comme justifications par les auteurs et sont parfois reprises à leur compte par les professionnels chargés d'interpréter et de traiter le problème (Hervouet 2022), comme si la violence était en partie déterminée par un ordre naturel. Naturaliser ou culturaliser les violences sexuelles participe au processus de normalisation et constitue un frein à la prise en charge institutionnelle des violences. Cette interprétation en termes biologiques est consolidée par l'idée répandue selon laquelle, dans le contexte local et en particulier dans les îles éloignées et chez les jeunes, les hommes souffriraient d'une grande « misère sexuelle », à laquelle certains tenteraient de pallier en « abusant » d'autres personnes en position de vulnérabilité. Pourtant, au même titre que l'alcoolisation ou la promiscuité, éléments souvent avancés (et invoqués par les agresseurs eux-mêmes) pour expliquer le passage, ces éléments peuvent être appréhendés comme des facteurs aggravant le risque du « viol d'aubaine » (Dussy 2013) mais pas comme des causes intrinsèques de violence. En effet, à conditions d'existence identiques, hommes et femmes sont confrontés aux mêmes frustrations mais ne s'autorisent pas dans les mêmes proportions à « abuser » sexuellement d'autrui. De plus, la configuration dans laquelle les violences sont perpétrées (sexe de l'agresseur, position dans la famille, etc.) ne sont pas une spécificité locale. Le mécanisme explicatif réside donc largement dans le fait que ces auteurs bénéficient de ressources symboliques et matérielles - notamment déterminées par leur sexe et par leur âge - qui leur confère un statut au sein de la famille et parfois des liens affectifs avec la victime qui permet le passage à l'acte et empêche le dévoilement. Ces ressources impliquent de se sentir, au moins momentanément, en situation de pouvoir d' « abuser » d'un membre de leur famille et éventuellement de ne pas percevoir cette violence comme telle ni comme illégitime.

L'approche en termes de rapport de domination fondé sur l'âge et le genre permet d'appréhender la construction sociale du pouvoir d' « abuser » ou de violenter d'autrui et de la tolérance à l'égard de ces violences. L'enquête auprès des personnes victimes montrent que ces rapports de domination « opèrent » grâce à des liens affectifs et pas uniquement une dépendance matérielle. Une enquête complémentaire auprès des auteurs permettrait d'approfondir la compréhension des configurations matérielles, relationnelles et idéologiques qui favorisent le passage à l'acte.

CONCLUSION

- LES APPORTS D'UNE APPROCHE EMPIRIQUE DES VIOLENCES SEXUELLES INTRAFAMILIALES

En s'intéressant à la trajectoire de personnes victimes de violence sexuelle et en interrogeant ces dernières sur leur expérience, cette recherche permet de contribuer à une réflexion sur la définition même de la violence. Cette dernière se révèle être une notion complexe à appréhender et opérationnaliser, tant pour les acteurs de terrain que dans le cadre d'une démarche scientifique. Le cas des violences envers les enfants en Polynésie française représente un objet particulièrement pertinent pour contribuer à cet effort de conceptualisation :

- En premier lieu, la définition sociale de la violence répond à des cadres normatifs variables, qui structurent les perceptions collectives de ce qui relève de la violence et détermine la nature et le degré de violence socialement acceptables, au sein d'un groupe social donné. Autrement dit, la violence, comme toute catégorie sémantique, relève d'une construction sociale et historique (Michaud 2015; Wieviorka 1998). Or, le contexte polynésien permet de confronter des catégories juridiques ou administratives générées dans le cadre institutionnel métropolitain, qui servent à produire les données statistiques sur le sujet des violences familiales et soutiennent leur traitement par les pouvoirs publics, et les normes sociales ordinaires qui fixent, sur le territoire, les limites acceptables de la coercition physique ou morale, au sein des populations polynésiennes.
- En second lieu, si l'on appréhende la violence en tant que relation sociale consistant, pour un individu, à imposer sa volonté à un autre par la coercition, il est indispensable d'explorer les facteurs de vulnérabilité qui contribuent à structurer cette asymétrie du lien social. Or, les enfants combinent des formes de dépendance multiples – affective, matérielle, juridique, économique, etc. – et exacerbées, et confèrent ainsi au problème de la vulnérabilité, dans son rapport à la violence au sein des familles, une visibilité maximale.

Dans le cas de l'inceste, on a vu que des facteurs de risques étaient liées à l'âge, au sexe, à la position au sein de la famille, à la nature des liens biologiques ou non ou encore à l'état de santé. L'inceste accroît également la vulnérabilité des individus sur le long terme, sur le plan

affectif, matériel et moral. Le terrain d'enquête polynésien confirme les résultats des enquêtes ENVEFF et Virage, dans l'Hexagone et dans plusieurs territoires ultramarins : les violences sexuelles et les autres événements graves durant l'enfance accélèrent le passage à l'âge adulte (marqué par le départ du domicile parental, la première mise en couple et la première grossesse), avec des conséquences négatives sur le parcours scolaire et sur l'intégration sur le marché du travail, qui constituent à leur tour des facteurs de vulnérabilité supplémentaire face aux violences. Ces mécanismes ne sont pas spécifiques au territoire, ce qui invite à mettre à distance une approche culturaliste du problème. Le cas de la Polynésie française est néanmoins intéressant en ce sens que, dans ce territoire où la famille reste une ressource spécifiquement déterminante des trajectoires individuelles, les violences subies durant l'enfance et le soutien reçu de l'entourage proche structurent largement les trajectoires biographiques.

L'approche qualitative permet de comparer des trajectoires biographiques de personnes qui, pour certaines, échappent aux enquêtes de victimation – les personnes vivant à la rue par exemple - pour identifier des récurrences dans les récits biographiques, et d'accéder à leurs perceptions de leur propre vulnérabilité face aux violences. Les personnes dont le destin a été le plus affecté sont celles qui ont cumulé des violences sexuelles et physiques, qui n'ont pas pu s'appuyer sur un environnement familial soutenant, qui n'ont pas obtenu de reconnaissance ni familiale ni judiciaire des violences subies, et qui ont rapidement dû investir la sphère conjugale, dans un rapport de dépendance accroissant le risque de revictimation. Ces femmes qui ont subi des violences de manière séquentielle et concomitante, au sein de la famille et à l'extérieur (à l'école, dans la rue), ont tendance à penser que l'inceste a été rendu possible par une vulnérabilité qu'elles portaient en elle, de par leur caractère ou de par leurs conditions de vie lorsqu'elles étaient enfants. A leurs yeux, l'inceste a révélé des dispositions personnelles et/ou généré des incapacités supplémentaires (avoir peur, ne pas savoir dire non, ne pas être capable de prendre les bonnes décisions), favorables à la reproduction des violences à l'âge adulte. L'approche sociologique est ici salutaire pour saisir les inégalités qui structurent la répétition de la violence et ainsi mettre à distance l'idée selon laquelle les personnes victimes porteraient, intrinsèquement et indépendamment de leurs appartenances sociales, une nature vulnérable. Intégrer au raisonnement des variables sociodémographiques et appréhender des rapports de domination fondés notamment sur l'âge, le milieu social ou le genre permet de mettre à

distance un modèle explicatif centré uniquement sur une vision individualisée de la répétition des violences mais aussi une lecture culturaliste de l'origine de ces violences.

La description des trajectoires des personnes victimes d'inceste montre que les conséquences des violences se prolongent jusqu'à l'âge adulte, dans la sphère scolaire, professionnelle et matrimoniale. L'invisibilité de ces conséquences pour les victimes est un des ressorts de la banalisation des violences sexuelles. Or, le récit des victimes montre que ces dernières ne sont pas toujours silencieuses. Les personnes interrogées énoncent pour certaines un sentiment de vulnérabilité persistante et décrivent des destins fortement altérés par ces violences, marqués par des parcours d'errance, des addictions, des tentatives de suicide ou des violences répétées. Si elles sont amenées à relativiser la gravité de ces épreuves, c'est parce qu'elles ont été socialisées à la douleur physique et psychologique, mais pas parce qu'elles seraient culturellement plus résilientes. Lorsque l'on observe les conséquences concrètes, objectivables, on perçoit l'ampleur des conséquences des violences sexuelles subies durant l'enfance.

Ainsi, l'éventuel silence des personnes victimes de violence ne signifie par leur acceptation ou leur résilience. Il fait intrinsèquement partie du système incestueux, et n'est pas propre à une culture, bien que l'on ait identifié des facteurs qui peuvent le renforcer en termes d'idéologie familiale, de représentations associées à l'enfance et d'importance de la famille dans l'intégration sociale des individus et dans leur subsistance. Les personnes victimes de violences ont d'autant plus de mal à parler de l'inceste subi le cas échéant. Si la famille est un espace central dans le développement de liens affectifs et dans la socialisation des individus, elle représente un espace à risque lorsque les liens de dépendance affective mais aussi matérielle sont forts. Le « capital familial » reste une ressource spécifiquement déterminante des trajectoires individuelles sur le territoire (Bastide, 2022), au regard des difficultés d'accès aux ressources monétaires et dans un contexte où les seuils de prestations sociales sont relativement limités.

Ces constats invitent à une réflexion plus large sur l'étude des dynamiques familiales en Polynésie française. En effet depuis les années 1960 et notamment avec l'implantation d'un centre d'expérimentation nucléaire et d'un aéroport international, la Polynésie française a connu des transformations profondes et brutales (Lextreyt 2019). Migrations, urbanisation et

transition d'une économie de subsistance vers une économie de marché tertiaisée ont bouleversé les structures sociales et en particulier la famille. Les chercheurs contemporains de ces évolutions ont perçu un risque d'ébranlement de la société si le modèle traditionnel familial était fondé sur la parenté extensive était mis à mal au profit de la famille conjugale³⁰. Cependant, depuis les travaux anciens sur la parenté polynésienne (Panoff 1965; Levy 1969; Ottino 1972; Robineau 1989), seuls quelques éclairages sont disponibles pour appréhender la famille contemporaine, adossés au recensement de la population ou à des travaux qualitatifs sur l'école ou sur la religion par exemple (Salaün et Le Plain 2018; Fer 2007; Bambridge 2009; Trémon 2009). Cette lacune constitue un obstacle pour les chercheurs et pour les porteurs de l'action publique sur le territoire. L'enquête de terrain nous a permis d'accéder à des indicateurs des transformations des configurations familiales en Polynésie française. Nous avons produit des données volontairement très situées, qui informent sur la coexistence de normes relatives au modèle de la famille traditionnelle et à celui de la famille relationnelle davantage centré sur l'individu et des liens électifs. On a pu appréhender la parenté dans sa dimension traditionnellement extensive en observant que les fonctions éducatives s'étendaient au-delà des parents biologiques, mais aussi dans sa dimension affective et élective. Ces observations sont approfondies dans le rapport d'enquête rédigé par Louise Protar (2022) intitulé « Faire famille au fenua : Sociologie de la parenté Contemporaine en Polynésie française ».

- PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Ce projet de recherche va se poursuivre avec la collecte de données complémentaires puis avec la rédaction d'un rapport centré sur l'analyse des pratiques professionnelles autour du traitement institutionnel des violences sur mineur et de la mise à l'agenda public de cette problématique. Nous avons vu que le dispositif incestueux et sa pérennisation étaient fondés

³⁰ J. Poirier (1950) décrit une société « défigurée » et une « détribalisation » risquant de produire des individus « déracinés, instables et inquiets ». Plus tard, B. Schlemmer envisage l'accroissement de la délinquance comme une des conséquences probables d'une disparition trop rapide de la famille traditionnelle au profit de la famille conjugale (Schlemmer 1989). En 1956, la taille moyenne des ménages était de 5,3 personnes contre 3,1 en 2017 (ISPF 2019).

sur le silence (Dussy et Le Caisne 2007). En rompant le silence, certains professionnels, au contact des victimes, des témoins ou des agresseurs, peuvent intervenir : soit en accompagnant la parole d'un des membres de la famille, soit en signalant la violence soupçonnée ou observée. La spécificité du contexte institutionnel local complexifie-t-elle ces relations ? Comme l'explique Stéphanie Guyon (2016), dans le contexte ultramarin, l'État (à travers ses représentants, ses dispositifs et ses catégories administratives) véhicule des normes administratives formalisées dans le contexte métropolitain qui peuvent entrer en conflit avec les normes locales des administrés ou les redéfinir³¹. Selon elle, les « processus d'adaptation réciproque » qui se mettent en œuvre transforment aussi bien les institutions que les usagers. Qu'en est-il dans le cas des violences sexuelles sur mineur ?

Enfin, en plus de révéler des mécanismes éventuellement spécifiques de production et de silenciation de la violence, étudier ce problème à l'échelle d'un territoire circonscrit offrira la possibilité d'accéder facilement à une diversité d'acteurs professionnels et institutionnels, tant dans la phase de collecte des données que dans celle de valorisation. Étudier l'action publique autour des violences sexuelles en Polynésie française sera l'occasion d'illustrer comment la construction de l'action publique est mise à l'épreuve dans les Outre-Mer (Guyon 2016) et plus particulièrement dans les territoires qui bénéficient d'un statut d'autonomie plus avancé³² et d'un pluralisme juridique³³, situés en marge de la République et encore peu investigués par les sciences sociales³⁴. Nous faisons l'hypothèse le contexte d'un territoire insulaire situé « aux confins de la République » (Gagné 2018), complexifie l'action des professionnels et par suite le

³¹ Elle précise que ces décalages existent en métropole mais que le contexte ultramarin se distingue par l'ampleur de ces écarts entre normes locales et normes administratives.

³² Le statut de "pays et territoire d'outre-mer" (PTOM) concerne des territoires liés constitutionnellement à un État membre de l'Union européenne, mais qui ne font pas partie de son territoire. Dans le cas de la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (les deux territoires les plus peuplés) et de Wallis-et-Futuna, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des Terres Australes et Antarctiques françaises.

³³ Notamment sur le plan du droit foncier dans le cas de la Polynésie (Bambridge et Neuffer 2002; Bambridge 2016).

³⁴ Voir en particulier les dossiers de *Terrains & travaux* sur les « Inégalités Outre-mer » (24, 2014), d'*Ethnologie française* sur les « Justices ultramarines » (169, 2018), de *Politix* sur « l'État outre-mer » (4, 2016) et *Critique internationale* sur « Blanchité et migrations vers les outre-mer » (2, 2022).

traitement institutionnel du problème des violences envers les mineurs. La littérature portant sur des territoires ultramarins indique notamment que l'isolement des professionnels, l'exercice en contexte interculturel et un accès limité aux ressources institutionnelles peuvent conduire à une adaptation de leurs représentations et de leurs pratiques, et *in fine* à des « bricolages » éthiques, individuels et collectifs, qui conduisent parfois à des déviations importantes au regard des normes professionnelles métropolitaines, à l'instar de ce que l'on observe dans le cas des infirmiers expatriés, confrontés à l'ampleur de la consommation de cannabis dans la population locale (Berteloot, Gagnayre, et d'Ivernois 2004), ou encore du côté du traitement judiciaire des formes d'adoption coutumières.

BIBLIOGRAPHIE

- AFIREM éd. 1994. *Secret maintenu, secret dévoilé*. Karthala. Paris.
<http://www.cairn.info/secret-maintenu-secret-devoile--9782865375042.htm>.
- Assier-Andrieu, Louis. 2012. « Le crépuscule des cultures. L'affaire Pitcairn et l'idéologie des droits humains ». *Droit et société* n°82 (3): 763. <https://doi.org/10.3917/drs.082.0763>.
- Bambridge, Tamatoa. 2009. *Le foncier en Polynésie française: comment réconcilier pratiques, légalité et légitimité ?* Tahiti, Polynésie française: Univers Polynésiens.
<http://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=136873537>.
- . 2016. *The Rahui: Legal Pluralism in Polynesian Traditional Management of Resources and Territories*. The Australian National University Press.
<http://www.oapen.org/search?identifiant=607554>.
- Bambridge, Tamatoa, et Philippe Neuffer. 2002. « Pluralisme culturel et juridique en Polynésie française : la question foncière ». *Hermès, La Revue* 32-33 (1-2): 307-15.
<https://doi.org/10.4267/2042/14389>.
- Barker-Collo, Suzanne, et John Read. 2003. « Models of Response to Childhood Sexual Abuse: Their Implications for Treatment ». *Trauma, Violence & Abuse* 4 (2): 95-111.
<https://doi.org/10.1177/1524838002250760>.
- Bastide, Loïs. 2020. « Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence. » Notes & rapports. Paris: Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.
- Bérard, Jean. 2014a. « Dénoncer et (ne pas) punir les violences sexuelles ? » *Politix* N° 107 (3): 61-84.
- . 2014b. « De la libération des enfants à la violence des pédophiles. La sexualité des mineurs dans les discours politiques des années 1970 ». *Genre, sexualité & société*, n° 11 (juillet). <https://doi.org/10.4000/gss.3134>.
- Berteloot, G., Rémi Gagnayre, et Jean-François d'Ivernois. 2004. « L'exercice infirmier dans un contexte d'isolement géographique ». *Santé Publique* 16 (2): 239-50.
- Bessin, Marc. 2009. « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique ». *Informations sociales* 156 (6): 12-21.
<https://doi.org/10.3917/inso.156.0012>.
- Bouchard, E. -M., M. Tourigny, J. Joly, M. Hébert, et M. Cyr. 2008. « Les conséquences à long terme de la violence sexuelle, physique et psychologique vécue pendant l'enfance ». *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique* 56 (5): 333-44.
<https://doi.org/10.1016/j.respe.2008.06.260>.
- Boucherie, Alexia. 2019. « Du « vrai viol » aux « zones grises » ». *Archives de philosophie du droit* Tome 61 (1): 375-86.
- Bouillon, Florence, Marion Fresia, et Virginie Tallio. 2006. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Editions de l'EHESS.
- Brown, Elizabeth, et Nadine Lefaucheur. 2013. « Difficultés de la jeunesse, entrée précoce dans la vie adulte et victimation : l'exemple de la Martinique ». *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2: 54-75. <https://doi.org/10.3917/rfas.125.0054>.
- Campbell, Rebecca, et Adrienne E. Adams. 2009. « Why Do Rape Survivors Volunteer for Face-to-Face Interviews? A Meta-Study of Victims' Reasons for and Concerns about Research Participation ». *Journal of Interpersonal Violence* 24 (3): 395-405.
<https://doi.org/10.1177/0886260508317192>.

- Campbell, Rebecca, Adrienne E. Adams, Sharon M. Wasco, Courtney E. Ahrens, et Tracy Sefl. 2010. « “What Has It Been like for You to Talk with Me Today?”: The Impact of Participating in Interview Research on Rape Survivors ». *Violence Against Women* 16 (1): 60-83. <https://doi.org/10.1177/1077801209353576>.
- Cavalin, Catherine. 2009. « Santé dégradée, surexposition aux violences et parcours biographiques difficiles ». *Études et Résultats*, DREES, , n° 705: 8.
- . 2013. « Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux États-Unis : entre mesures statistiques et interprétations sociologiques ». *Nouvelles Questions Feministes* Vol. 32 (1): 64-76.
- Charruault, Amélie. 2019. « La mesure des violences intrafamiliales sur mineur.e.s. Une comparaison des enquêtes nord-américaines et françaises ». *Revue des politiques sociales et familiales* 133 (1): 37-49. <https://doi.org/10.3406/caf.2019.3372>.
- . 2021. « L’empreinte des violences familiales sur l’entrée dans la vie adulte des jeunes. Analyse démographique des trajectoires ». INJEP Notes & rapports. https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/04/rapport-2021-07-violences_parcours_jeunes-1.pdf.
- Cirillo, Stefano. 2011. « L’enfant abusé devient adulte : réflexions à partir de plusieurs situations traitées ». *Cahiers critiques de therapie familiale et de pratiques de reseaux* 46 (1): 139-63.
- Cromer, Sylvie. 2017. « Les violences sexuelles à caractère incestueux sur mineur.e.s ». Rapport remis le 26 avril 2017 à Madame Laurence Rossignol, ministre des familles, de l’enfance et des droits des femmes. Expertise. CNRS.
- Cyr, Katie, Marie-Ève Clément, et Claire Chamberland. 2014. « La victimisation, une norme dans la vie des jeunes au Québec ? » *Criminologie* 47 (1): 17-40. <https://doi.org/10.7202/1024005ar>.
- Debauche, Alice, Amandine Lebugle, et Elizabeth Brown. 2017. « Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles ». 229. Documents de travail. Ined. [https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26153/document_travail_2017_229_violences_s.sexuelles_enquete.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26153/document_travail_2017_229_violences_sexuelles_enquete.fr.pdf).
- Doyon, Julie, Julie Mazaleigue-Labaste, et Léonore Le Caisne. 2017. « Sensibilités et représentations collectives ». In *Les violences sexuelles à caractère incestueux sur mineur.e.s*, CNRS, 10-17. Expertise.
- Dufour, Magali H, Louise Nadeau, et Karine Bertrand. 2000. « Les Facteurs de Résilience Chez Les Victimes d’abus Sexuel: État de La Question ». *Child Abuse & Neglect* 24 (6): 781-97. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00141-1](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00141-1).
- Dussy, Dorothée. 2005. « Une première approche de l’inceste d’un point de vue anthropologique ». *L’Homme*, 31.
- . 2008. « Père et fille à l’épreuve d’un procès pour inceste ». *Cahiers internationaux de sociologie* n° 124 (1): 161-71.
- . 2009. « Inceste : la contagion épidémique du silence ». *Anthropologie et Sociétés* 33 (1): 123-39. <https://doi.org/10.7202/037816ar>.
- . 2013. *Le berceau des dominations. Anthropologie de l’inceste, livre 1*. La Discussion. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02561862/document>.
- Dussy, Dorothée, et Léonore Le Caisne. 2007. « Des maux pour le taire ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 48 (février): 13-30. <https://doi.org/10.4000/terrain.5000>.
- Esposito, Noreen. 2005. « Manifestations of Enduring during Interviews with Sexual Assault Victims ». *Qualitative Health Research* 15 (7): 912-27. <https://doi.org/10.1177/1049732305279056>.

- Fassin, Éric. 2006. « 12. Questions sexuelles, questions raciales. Parallèles, tensions et articulations ». In *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française.*, par Éric Fassin et Didier Fassin, 230-48. Paris: La Découverte. <http://www.cairn.info/de-la-question-sociale-a-la-question-raciale--9782707158512-page-230.htm>.
- Fer, Yannick. 2007. « Salut personnel et socialisation religieuse dans les assemblées de Dieu de Polynésie française ». *Anthropologie et Sociétés* 31 (1): 183-99. <https://doi.org/10.7202/015988ar>.
- Finkelhor, David, Richard K. Ormrod, et Heather A. Turner. 2007. « Poly-Victimization: A Neglected Component in Child Victimization ». *Child Abuse & Neglect* 31 (1): 7-26. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2006.06.008>.
- Friesen, M. D., L. J. Woodward, L. J. Horwood, et D. M. Fergusson. 2010. « Childhood Exposure to Sexual Abuse and Partnership Outcomes at Age 30 ». *Psychological Medicine* 40 (4): 679-88. <https://doi.org/10.1017/S0033291709990389>.
- Gagné, Natacha. 2018. « Ethnographie de l'État aux confins de la République: Le dispositif de l'audience et la justice foraine en Polynésie française ». *Ethnologie française* 48 (1): 93. <https://doi.org/10.3917/ethn.181.0093>.
- Giraud, Frédérique, Aurélien Raynaud, et Emilie Saunier. 2014. « Principes, enjeux et usages de la méthode biographique en sociologie ». *revue ç Interrogations ?*, n° 17 (janvier). <https://www.revue-interrogations.org/principes-enjeux-et-usages-de-la>.
- Green, ARTHUR H. 1993. « Child Sexual Abuse: Immediate and Long-Term Effects and Intervention ». *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry* 32 (5): 890-902. <https://doi.org/10.1097/00004583-199309000-00002>.
- Guyon, Stéphanie. 2016. « Trajectoires post-coloniales de l'assimilation ». *Politix* 116 (4): 9-28. <https://doi.org/10.3917/pox.116.0007>.
- Hamelin, Christine, Christine Salomon, et France Lert. 2010. « Les violences sexuelles dans l'enfance chez les femmes kanakes de Nouvelle-Calédonie : vers un abaissement du seuil des violences tolérées ». *Sciences sociales et sante* Vol. 28 (4): 5-31. <https://doi.org/10/gjfvq4>.
- Héritier, Françoise. 1994. *Les deux soeurs et leur mère: anthropologie de l'inceste*. Odile Jacob. Paris.
- Hervouet, Lucile. 2022. « Qui suis-je pour juger ? La production sociale du silence autour des violences sexuelles intrafamiliales en Polynésie française ». *Terrains & travaux* 40 (1): 67-87. <https://doi.org/10.3917/tt.040.0067>.
- Hubert, Bruno, et Nathalie Bajos. 1999. « Comportements sexuels et prévention du Sida en Polynésie française ». Ministère de la Santé et de la Recherche, Direction de la santé et Association Messenger Contre le Sida. <http://rgdoi.net/10.13140/RG.2.1.2530.2889>.
- ISPF. 2019. « Famille en chiffres 2019 ». <https://www.ispf.pf/docs/default-source/publi-pr/famille-en-chiffres-2019.pdf>.
- Jaspard, Maryse, Elizabeth Brown, Brigitte Lhomond, et Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles. 2003. « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? » *Revue française des affaires sociales*, n° 3: 157-90.
- Jaspard, Maryse, Elizabeth Brown, et Claudine Pirus. 2003. « Les violences envers les femmes en Polynésie française : enquête quantitative ». Papeete: Direction de la Santé.

- Jaspard, Maryse, Elizabeth Brown, et Dolorès Pourette. 2004. « Les violences envers les femmes dans le cadre du couple en Polynésie française ». *Espace populations sociétés*, n° 2004/2 (octobre): 325-41. <https://doi.org/10.4000/eps.219>.
- Joël, Myriam. 2015. « Enquêter en prison auprès de femmes impliquées dans des violences sexuelles sur mineurs ». *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, n° 64: 69-79. <https://doi.org/10.4000/civilisations.3861>.
- Lamour, Martine, et Marceline Gabel. 2011. *Enfants en danger, professionnels en souffrance*. Erès. « La vie de l'enfant ». <http://www.cairn.info/enfants-en-danger-professionnels-en-souffrance--9782749213453.htm>.
- Lanzarini, Corinne. 2003. « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale ». *Cahiers du Genre* 35 (2): 95-115. <https://doi.org/10.3917/cdge.035.0095>.
- Le Caisne, Léonore. 2019. « Bâillonnée d'ennui ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 72 (novembre): 126-41. <https://doi.org/10.4000/terrain.19129>.
- Lévi-Strauss, Claude. 1967. *Les structures élémentaires de la parenté*. Mouton. Paris.
- Levy, Robert I. 1969. « Child management structure in Tahitian families ». *The Journal of the Polynesian Society* 78 (1): 35-43.
- Lextreyt, Michel. 2019. « Les années CEP (1963-2004) ». In *Une histoire de Tahiti des origines à nos jours*, édité par Eric Conte, Au vent des îles, 273-311. Papeete.
- Michaud, Yves. 2015. « Définir la violence ? » *Les Cahiers Dynamiques*, n° 60 (janvier): 30-36.
- Nolde, Dorothea. 2020. « Les violences sexuelles faites aux enfants. Un état des recherches ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire* n° 52 (2): 137-61.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1995. « La politique du terrain ». *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n° 1: 71-109. <https://doi.org/10.4000/enquete.263>.
- Ottino, Paul. 1972. *Rangiroa: parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*. Paris, France: Éditions Cujas.
- Paillard, Anne. 2003. « Les enseignements d'un échec ». *Enfances & Psy* 23 (3): 17. <https://doi.org/10.3917/ep.023.0017>.
- Palisse, Mathilde, Gilles Lazimi, André Soares, Antoine de Beco, et Julie Chastaing. 2015. « Violences sexuelles faites aux femmes. Repérage par le médecin généraliste. Une enquête quantitative en région Île-de-France ». *Médecine* 11 (4): 187-89. <https://doi.org/10.1684/med.2015.1224>.
- Panoff, Michel. 1965. « La terminologie de la parenté en Polynésie Essai d'analyse formelle ». *L'Homme*, T. 5, n° 3/4, : 60-87.
- Peu, Titaua. 2016. *Pina*. Au vent des îles. Papeete.
- Poirier, Jean. 1950. « L'évolution récente des Sociétés polynésiennes ». *Journal de la Société des Océanistes* 6 (6): 67-86. <https://doi.org/10.3406/jso.1950.1657>.
- Poirret, Patrick. 2021. *Chapitre 10. Le secret du professionnel de santé*. Dunod. <http://www.cairn.info/violences-sexuelles--9782100820412-page-131.htm>.
- Pourette, Dolorès. 2002. « Les violences envers les femmes en Polynésie Française: Etude socio-anthropologique ». Papeete: Direction de la Santé. <https://apaj.net/wp-content/uploads/2020/04/doc1.pdf>.
- . 2010. « Violences envers les femmes, inégalités et situations postcoloniales (Commentaire) ». *Sciences Sociales et Santé* 28 (4): 33-39.
- Protar, Louise. 2022. « Faire Famille au fenua. Sociologie de la parenté contemporaine en Polynésie française ». Maison des sciences de l'Homme du Pacifique.

- Robineau, Claude. 1989. « Familles en transformation : un cas polynésien (Maatea, Moorea, Iles de la Société) ». *Cah. Sci. Hum.*, 10.
- Romito, Patrizia, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles, et Micaela Crisma. 2001. « The Relationship Between Parents' Violence Against Daughters and Violence by Other Perpetrators: An Italian Study ». *Violence Against Women* 7 (12): 1429-63. <https://doi.org/10.1177/10778010122183937>.
- Russell, D. E. 1983. « The Incidence and Prevalence of Intrafamilial and Extrafamilial Sexual Abuse of Female Children ». *Child Abuse & Neglect* 7 (2): 133-46. [https://doi.org/10.1016/0145-2134\(83\)90065-0](https://doi.org/10.1016/0145-2134(83)90065-0).
- Salaün, Marie, et Emeline Le Plain. 2018. *L'école ambiguë: histoires de familles à Tahiti*. L'Harmattan. https://www.editions-harmattan.fr/index_harmattan.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=60301.
- Salomon, Christine. 2000. « Les femmes kanakes face aux violences sexuelles : le tournant judiciaire des années 1990 ». *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, n° 82-83 (décembre): 287-307. <https://doi.org/10.4000/jda.3396>.
- Schlemmer, Bernard. 1989. « De quelques caractéristiques du groupe familial tahitien : normes, comportements, projections ». *Cah. Sci. Hum.*, 13.
- Shabanova Vandelet, Elena, Mélanie Laurent, Claude de Tyche, Joëlle Lighezzolo-Alnot, et Salomé Garnier. 2015. « Abus sexuel précoce, accès à la maternité et résilience ». *La psychiatrie de l'enfant* 58 (2): 325-68. <https://doi.org/10.3917/psy.582.0325>.
- Simon, Alice, et Alice Valiergue. 2022. « La métamphétamine en Polynésie française : du problème social au problème public ». *Drogues, enjeux internationaux*, juin. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxas2c6.pdf>.
- Tardif, Monique. 2001. « Des abus sexuels perpétrés par des femmes et des adolescentes; l'ultime tabou ». *Revue québécoise de psychologie*, n° 22: 111-35.
- Tcherkezoff, Serge. 2001. *Le mythe occidental de la sexualité polynésienne Margaret Mead, Derek Freeman et Samoa, 1928-1999*. Presses Universitaires de France. Ethnologies. <https://www.cairn.info/mythe-occidental-de-la-sexualite-polynesienne--9782130514084.htm>.
- Torterat, Jérémie, et Mathieu Bolduc. s. d. « Polynésie française : Le ralentissement démographique se confirme, les jeunes continuent à émigrer ». *Insee Première*, n° 1721. Consulté le 5 avril 2021. <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/87093/1/ip1721.pdf>.
- Trébuchon, Clémentine, et Suzanne Léveillée. 2011. « Abus sexuels au féminin ». *Psychiatrie et violence* 11 (1). <https://doi.org/10.7202/1018815ar>.
- Trémon, Anne-Christine. 2009. « Trajectoire de vie d'une polynésienne dans une famille d'immigrés chinois ». *Migrations Societe* N° 123-124 (3): 115-26.
- Trickett, Penelope K., Jennie G. Noll, et Frank W. Putnam. 2011. « The impact of sexual abuse on female development: Lessons from a multigenerational, longitudinal research study ». *Development and psychopathology* 23 (2): 453-76. <https://doi.org/10.1017/S0954579411000174>.
- Ullman, Sarah E. 2005. « Interviewing Clinicians and Advocates Who Work with Sexual Assault Survivors: A Personal Perspective on Moving from Quantitative to Qualitative Research Methods ». *Violence Against Women* 11 (9): 1113-39. <https://doi.org/10.1177/1077801205277085>.
- Vanier, Camille, et Aurélien Langlade. 2018. « Comprendre le dépôt de plainte des victimes de viol : facteurs individuels et circonstanciels ». *Deviance et Societe* Vol. 42 (3): 501-33.

- Wemmers, Jo-Anne. 2018. « 7. La victimisation multiple ». In *Introduction à la victimologie*, 117-29. Paramètres. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. <http://books.openedition.org/pum/10778>.
- Wieviorka, Michel. 1998. « Le nouveau paradigme de la violence ». *Cultures et Conflits*, n° 29/30: 9-57.

ANNEXES

1. Guide d'entretien auprès des professionnels

A noter : les questions rédigées constituent une série de thème à évoquer. La formulation et l'ordre s'adaptent au cours de chaque entretien.

Introduction

- Information préalable sur le respect de l'anonymat et confidentialité
- L'objectif de l'entretien est d'entendre votre expérience personnelle, vos pratiques, vos outils. Nous interrogeons aussi des victimes ou acteurs de violence. Si je vous rencontre aujourd'hui c'est donc pour comprendre votre vécu en tant que professionnel.
- Si vous le souhaitez, vous serez informé des résultats, notamment lors de la publication du rapport final.

1/ Votre parcours professionnel

Quelles sont vos fonctions actuelles : en quoi consiste votre travail ? Quels sont vos objectifs professionnels ? Quelles sont vos difficultés, vos ressources pour y parvenir ?

Quel a été votre parcours antérieur : depuis combien de temps, formation...

2/ Vos pratiques professionnelles en lien avec les violences intrafamiliales

Quelle place occupe la question des violences par rapport à vos autres activités/fonctions ?

Est-ce que vous avez l'impression de participer à la lutte/prévention des violences au sein de la famille ?

Quel est votre périmètre d'intervention ? Qu'est ce qui est hors champ/hors de votre domaine ?

Ce que vous souhaiteriez faire mais que vous ne pouvez pas (hors champ) ?

Dans un processus de violence familial, où débute votre intervention ?

A quelles étapes intervenez-vous ? Où s'achève votre intervention ?

La forme des interventions : ce que vous faites ? Quelles sont vos différentes pratiques ? A quels moments intervenez-vous (repérage, écoute, sensibilisation, conseil, orientation, expertise, interpellation, signalement, sanction...) ?

3/ Relations avec les victimes d'une part, et avec les auteurs de violence d'autre part

Y a-t-il des manières de faire différentes en fonction des personnes concernées ? du contexte ? du type de violence ?

Dans une situation de violence familiale, quels sont les différents acteurs/parties prenantes/rôles ?

Quels sont les phrases, les mots que vous employez envers les personnes concernées par les violences ? Les phrases/mots que vous évitez de dire ? Est-ce que ça varie en fonction de qui est concerné ?

Dans quelle langue parlez-vous ?

Quelles sont selon vous, les bonnes (ou au contraire les mauvaises) pratiques pour prévenir/accompagner une victime ? pour un auteur de violence ?

Comment percevez-vous votre rôle dans la prise en charge des personnes concernées ? Est-ce qu'il vous arrive de dépasser ce rôle, de dépasser le cadre de vos fonctions ?

Dans tout ce que nous venons de décrire, selon vous, est-ce qu'il y a des choses propres au contexte local polynésien ?

4/ Données et connaissances qui orientent l'action

Quelles sont vos sources d'information sur la question des violences ? Est-ce qu'il y a des études/ouvrages que vous mobilisez/qui font référence ?

Quelles sont les données disponibles sur le territoire ? Quel est votre avis sur la qualité des chiffres disponibles ? Quel usage avez-vous de ces chiffres ? Est-ce que cela oriente votre pratique ?

Est-ce que vous manquez de visibilité sur certains points ? Ce qui est incertain/invisible/ce qui vous manque pour agir ?

Quel est votre rapport au cadre légal et la déontologie ? Qu'est-ce qui vous aide/ce qui vous gêne pour agir dans la loi ? Etes-vous obligé de signaler, d'agir dans certains cas ? Est-ce que la déontologie de votre profession oriente votre pratique ? Est-ce que votre propre morale, votre religion oriente votre pratique ?

5/ Données et connaissances qui orientent l'action

Au sujet des violences familiales, qui sont vos interlocuteurs ? Les plus fréquents / quotidien/plus rares ? Au sein de l'institution/ à l'extérieur ? Localement / avec la métropole ?

Comment vous coordonnez-vous ? Comment communiquez-vous ?

Quels sont les points de débat, de divergence entre vous ? Quels sont les arguments que vous pouvez faire valoir vis-à-vis de ... / vos moyens pour défendre vos positions ?

Comment verriez-vous l'organisation idéale de la lutte contre les violences intrafamiliales ?

2. Guide d'entretien biographique auprès des personnes victimes de violence

A noter : les thèmes listés constituent une trame d'entretien, mais c'est la personne interviewée qui guide, elle-même, l'entretien en fonction de ses propos. La formulation et l'ordre des questions s'adaptent au cours de chaque entretien, sous la forme de relances.

Introduction

- Information préalable sur le respect de l'anonymat et confidentialité
- L'objectif de l'entretien est d'entendre votre expérience personnelle. Chaque histoire est différente et c'est votre histoire qui m'intéresse aujourd'hui. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.
- Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions et on peut arrêter l'entretien ou faire une pause dès que vous le souhaitez.
- Si vous avez besoin, je pourrais vous donner des noms d'associations ou d'institutions à la fin de l'entretien.
- Si vous le souhaitez, vous serez informé des résultats, notamment lors de la publication du rapport final.

1/ La trajectoire durant l'enfance

Etapes : les différents âges de la vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence

Thèmes :

- les relations familiales : Configuration familiale pendant l'enfance (fa'a'amu, demi frères/sœurs, composition du foyer), les membres de la famille, les lieux de résidence, les activités du quotidien, le parcours scolaire
- les violences : les types de violence subies, les moments, les acteurs de la violence, les violences perpétrées, les espaces de violence (dans la famille / à l'extérieur), la répétition des violences/la fréquence, le dévoilement des violences

2/ La trajectoire à l'âge adulte

Etapes : les mises en couple et les expériences de couple, l'arrivée des enfants

Thèmes :

- les relations familiales et conjugales: les membres de la famille, les lieux de résidence, les activités du quotidien, les représentations associées au couple/à l'amour/à la famille
- le rapport aux violences subies durant l'enfance : impact sur la vie actuelle, relation avec le(s) auteur(s), relation avec les témoins, le dévoilement des violences
- les violences l'âge adulte : les violences subies, les violences perpétrées, les violences observées en tant que témoin (l'entrée dans la violence jusqu'à la sortie éventuelle, les acteurs professionnels identifiés/sollicités

3/ Indicateurs sociologiques : fratrie (nombre, ordre, âges), profession et origine des parents, trajectoire matrimoniale des parents (familles recomposées), trajectoire professionnelle, trajectoire résidentielle, religion.

3. Questionnaire quantitatif

PRESENTATION

Pourquoi ce questionnaire ?

Nous sommes chercheurs à l'université et nous travaillons sur la famille en Polynésie française. Nous avons rédigé un questionnaire pour comprendre les problèmes de violence qui peuvent arriver dans la famille.

Les réponses sont anonymes.

Qui peut répondre ?

Tu peux répondre si tu vis en Polynésie française actuellement.

C'est important pour nous que tu répondes, que tu sois concerné par ces difficultés ou non.

Comment remplir le questionnaire ?

Réponds le plus honnêtement possible, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

Tu n'es pas obligé de répondre à toutes les questions.

Sois le plus précis possible, en expliquant de qui tu parles (par exemple on préfère :

« le mari de ma sœur » plutôt que « mon beau-frère »

« la cousine de mon mari » plutôt que « ma cousine »

A la fin du questionnaire, tu trouveras nos coordonnées si tu as envie de nous contacter.

PARTIE 1 Toi et ta famille

Depuis combien de temps habites-tu en Polynésie française ? (plusieurs cases possibles)

- Depuis ma naissance
- Depuis plus de 4 ans
- Depuis moins de 4 ans

Actuellement, es-tu :

- En couple non marié
- En couple marié
- Célibataire
- Autres

[Filtre : si en couple] Toi et ton tané ou ta vahiné, est-ce que vous vivez sous le même toit ?

- Oui
- Non

As-tu des enfants ?

- Oui, un ou des enfants biologiques
- Oui, un ou des enfants faa'amu
- Non
- Autre cas (explique) :

.....
[Filtre : si enfant] Combien as-tu d'enfants ?

Qui t'a élevé pendant ton enfance ? (tu peux donner plusieurs réponses)

- Père biologique OUI/NON
- Mère biologique OUI/NON
- Père fa'a'amu OUI/NON
- Mère fa'a'amu OUI/NON

Filtre si père biologique : D'où est originaire la famille de ton père biologique ? (Plusieurs réponses possibles)

- Tahiti-Moorea
- Raromatai / Iles sous le vent
- Australes
- Tuamotu
- Gambier
- Marquises
- France métropolitaine
- Un autre pays

Filtre si père biologique : Quel est le travail actuel de ton père biologique (tu peux indiquer son dernier travail s'il ne travaille plus ou sans emploi ou chômage s'il ne travaille pas).

Si mère biologique D'où est originaire la famille de ta mère biologique ? (Plusieurs réponses possibles)

- Tahiti-Moorea
- Raromatai / Iles sous le vent
- Australes
- Tuamotu
- Gambier
- Marquises
- France métropolitaine
- Un autre pays

Filtre si mère biologique : Quel est le travail actuel de ta mère biologique (*tu peux indiquer son dernier travail s'il ne travaille plus ou sans emploi ou chômage s'il ne travaille pas*).

[Filtre si Père fa'a'amu] Qui est ton père fa'a'amu ?

- Grand-père maternel
- Grand-père paternel
- Oncle maternel
- Oncle paternel
- Une autre personne du côté paternel (famille biologique)
- Une autre personne du côté maternel (famille biologique)
- Une personne proche de la famille (sans lien de sang)
- Une personne qui ne connaissait pas ta famille avant l'adoption

Filtre si père fa'a'amu: D'où est originaire la famille de ton père fa'a'amu ? (Plusieurs réponses possibles)

- Tahiti-Moorea
- Raromatai / Iles sous le vent
- Australes
- Tuamotu
- Gambier
- Marquises
- France métropolitaine
- Un autre pays

Filtre si père fa'a'amu : Quel est le travail actuel de ton père fa'a'amu (*tu peux indiquer son dernier travail s'il ne travaille plus ou sans emploi ou chômage s'il ne travaille pas*) ?

[Filtre si Mère fa'a'amu] Qui est ta mère fa'a'amu ?

- Grand-mère maternelle
- Grand-mère paternelle
- Tante maternelle
- Tante paternelle
- Une autre personne du côté paternel (famille biologique)
- Une autre personne du côté maternel (famille biologique)
- Une personne proche de la famille (sans lien de sang)
- Une personne qui ne connaissait pas ta famille avant l'adoption

Si mère fa'a'amu D'où est originaire la famille de ta mère fa'a'amu ? (Plusieurs réponses possibles)

- Tahiti-Moorea
- Raromatai / Iles sous le vent
- Australes
- Tuamotu
- Gambier
- Marquises
- France métropolitaine
- Un autre pays

Filtre si mère a'a'amu : Quel est le travail actuel de ta mère fa'a'amu (*tu peux indiquer son dernier travail s'il ne travaille plus ou sans emploi ou chômage s'il ne travaille pas*) ?

PARTIE 2 Ton vécu

Dans ta famille ou ta belle-famille (ou ton tane/ta vahine), quelqu'un t'a-t-il déjà volontairement blessé physiquement (faire un bleu, une griffure, faire saigner, etc.) ?

- Oui, dans ma famille de mon côté

- Oui, mon tane/ ma vahine
- Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)
- Oui, en dehors de la famille
- Non

[Filtre : si oui] Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période?
As-tu déjà vu un taote ou une infirmière à cause de ces blessures ? (Choix unique)

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre

As-tu déjà parlé de ces violences à quelqu'un? (choix multiple)

- Je n'en ai jamais parlé
- A Mon tane/Ma vahine
- A un ou des membres de ma famille ou de ma belle-famille
.....
- A un ou une amie
- A un policier, un mutoi, ou un gendarme
- A un ou une taote, un(e) infirmier(e), un(e) psychologue
- Aux services sociaux
- A la maîtresse/maître ou à un(e) surveillant(e) ou une tatie
- Autre :

[Filtre : si famille] A quel membre de ta famille ou de ta belle-famille en as-tu parlé ?
Depuis que tu es né, quelqu'un t t il déjà touché de manière sexuelle, contre ta volonté?

- Oui, dans ma famille de mon côté
- Oui, mon tane/ ma vahine
- Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)
- Oui, en dehors de la famille
- Non

[Filtre : si oui] Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période?

As-tu déjà parlé de ces violences à quelqu'un? (Tu peux cocher plusieurs réponses)

- Je n'en ai jamais parlé
- A Mon tane/Ma vahine
- A un ou des membres de ma famille ou de ma belle-famille
.....
- A un ou une amie
- A un policier, un mutoi, ou un gendarme
- A un ou une taote, un(e) infirmier(e), un(e) psychologue
- Aux services sociaux

A la maîtresse/maître ou à un(e) surveillant(e) ou une tatie

Autre :

[Filtre : si famille] A quel membre de ta famille ou de ta belle-famille en as-tu parlé ?

Depuis que tu es né, quelqu'un t'a-t-il déjà volontairement blessé avec sa parole, ses mots (ex : menace, insultes, humiliations...)

Oui, dans ma famille de mon côté

Oui, mon tane/ ma vahine

Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)

Oui, en dehors de la famille

Non

[Filtre : si oui] Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période?

Dans ta famille, ta belle-famille (ou Mon tane/Ma vahine) est-ce que quelqu'un t'a déjà obligé à faire d'autres choses qui te paraissent anormales ?

Oui, dans ma famille de mon côté

Oui, mon tane/ ma vahine

Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)

Oui, en dehors de la famille

Non

[Filtre : si oui] Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période?

Actuellement, es-tu concerné par ces violences dans ta famille, ta belle-famille ou par ton tane/ta vahine ? (choix multiple, 1 réponse minimum)

Non

quelqu'un me blesse physiquement volontairement

quelqu'un me touche de manière sexuelle, contre ta volonté

quelqu'un me blesse volontairement avec ses mots

quelqu'un qui m'oblige à faire quelque chose qui me paraît anormal

Et toi, as-tu déjà volontairement blessé quelqu'un physiquement (faire un bleu, une griffure, faire saigner, etc.) ?

Oui, dans ma famille de mon côté

Oui, mon tane/ ma vahine

Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)

Oui, en dehors de la famille

Non

Et toi, as-tu déjà touché quelqu'un de manière sexuelle contre sa volonté ? (tu peux cocher plusieurs cases)

Oui, dans ma famille de mon côté

Oui, mon tane/ ma vahine

Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)

Oui, en dehors de la famille

Non

Et toi, as-tu déjà volontairement blessé quelqu'un de ta famille ou ta belle-famille (ou ton tane/ta vahine avec ta parole, tes mots (ex : menace, insultes, humiliations...))?

Oui, dans ma famille de mon côté

Oui, mon tane/ ma vahine

Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)

Oui, en dehors de la famille

Non

Et toi, as-tu déjà obligé quelqu'un de ta famille ou ta belle-famille (ou ton tane/ta vahine) à faire quelque chose contre sa volonté (interdit de sortir ou interdit de voir des amis ou obligé à travailler au faapu, ou autre chose...)?

Oui, dans ma famille de mon côté

Oui, mon tane/ ma vahine

Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)

Oui, en dehors de la famille

Non

PARTIE 4 Pour en savoir un peu plus sur toi ...

Quel âge as-tu ?

.....

Tu es... :

Femme

Homme

Autre (remplacer) :

.....

Je préfère ne pas répondre/ Je ne sais pas

Habituellement, où habites-tu ? (le logement que tu considères comme ton foyer)

Logement familial (sans loyer)

Logement OPH

Logement en location mais pas OPH

Autre

Filtre : si familial A qui appartient légalement le logement ? (tu peux poser plusieurs cases)

Moi

Quelqu'un d'autre

Filtre : si location Qui paye le loyer ? (tu peux poser plusieurs cases)

Moi

Quelqu'un d'autre

Combien de personnes vivent dans ce logement actuellement, toi y compris ?

0 à 30

Qui habite dans ce logement actuellement ?

- Mon conjoint
- Mes/mon enfant(s)
- Mon/mes grands parents maternels
- Mon/mes grands parents paternels
- Mon/mes oncles/tantes
- Mon père et/ou ma mère biologique
- Mon père et/ou ma mère fa'a'amu
- Mon/mes frères/sœurs
- Mon/mes cousins/cousines
- Un/des grands-parents de mon tane/ma vahine
- Un/des oncle/tante de mon tane/ma vahine
- Le père/la mère de mon tane/ma vahine
- Un/des frères/sœurs de mon tane/ma vahine
- Un/des cousins/cousines de mon tane/ma vahine
- Autre : préciser

Dans ce logement, qui participe à payer les factures du logement (nourriture, EDT...) ? (tu peux donner plusieurs réponses)

Moi

+ reprise des modalités de réponses de la question précédente

Autre(s) (remplace) :

.....

Qui considères-tu comme le chef de famille dans ce logement ?

Moi

+ reprise des modalités de réponses de la question sur les personnes qui résident dans le logement

Autre(s) (remplace) :

Dans quelle commune se situe ce logement ?

Peux-tu préciser dans quel quartier ?

Combien de chambres y a-t-il dans ce logement ?

0 aucune chambre

1 chambre

2 chambres

- 3 chambres
- 4 chambres
- 5 chambres ou plus

Qui dort dans la même personne que toi ?

- Mon tane/ma vahine
- Mon/mes enfants
- D'autres personnes
- Je dors seul dans la pièce

En moyenne, combien d'argent gagnes-tu par mois?

- Je ne gagne pas d'argent
- Environ 50.000 francs
- Environ 100.000
- Environ 200.000
- Environ 300.000
- Environ 400.000
- 500.000 ou plus
- Je ne sais pas

Filtre si argent : d'où provient l'argent que tu gagnes ? (choix multiple)

- Revenus du travail (salaire, commerce déclaré, patenté...)
- Retraite
- Aide familiale / argent reçu de tes proches
- Bourse étudiante
- Aides sociales (pension d'invalidité, allocation familiale...)
- Revenus du patrimoine (loyer perçu, vente de terrain...)
- Activité non-déclarée ou travail au noir (y compris vente de fruits, légumes, poissons, etc)
- Activité illégale (exemple PAKA)

Autre

Actuellement, quelle est ta situation ?

- Etudiant(e)
- Travail salarié
- Travail indépendant
- Sans emploi
- Retraité
- Autre : préciser

Filtre si travail : quel est ton travail actuellement ?

Quel est ton niveau d'études actuel ?

- J'ai quitté l'école avant la troisième
- Brevet des collèges
- BEP/CAP
- Bac Pro ou technologique
- Bac général
- BTS/IUT
- Licence
- Master
- Doctorat

Pour finir, est-ce que tu veux ajouter quelque chose ?

....

Merci beaucoup pour tes réponses.

Si tu souhaites parler de ton histoire avec des chercheurs, tu peux nous contacter par mail :

lucile.hervouet@upf.pf

lois.bastide@upf.pf

4. Table des figures et tableaux

Tableau 1: Proportion de femmes et d'hommes ayant déclaré au moins un fait de violence sexuelle subie avant l'âge de 18 ans dans la famille et l'entourage proche	44
Tableau 2: Récurrence des violences intrafamiliales durant l'enfance en fonction du type de violence subie.....	46
Tableau 3: Nombre d'agresseurs au sein de la famille subie en fonction du type de violence subie	46
Tableau 4 : Victimation intrafamiliale durant l'enfance en fonction de la victimation sexuelle intrafamiliale durant l'enfance	47
Tableau 5 - Profil des auteurs de violence sexuelle intrafamiliale sur mineur	48
Tableau 6 : Victimation durant l'enfance en fonction du genre et du contexte familial	55
Tableau 7 : Violences subies à l'âge adulte et en dehors de la famille en fonction des violences subies durant l'enfance	57
Tableau 8 : Proportion de victimes de violences conjugales en fonction des violences intrafamiliales subies durant l'enfance et de la situation socioprofessionnelle	58
Tableau 9: Dévoilement des violences intrafamiliales en fonction du type de violence subie durant l'enfance	67
Tableau 10 : Révélation de l'inceste en fonction des caractéristiques d'ego et des autres violences subies.....	69

5. Ressources à destination des professionnels

Recommandations de bonne pratique :

- Livret de formation des professionnels « Violences sexuelles faites aux enfants. Repérer et Signaler », Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), 76p, 2022
<https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/11/Livret-de-formation-CIIVISE-version-compressée.pdf>
- Court-métrage « Mélissa et les autres », réalisé par Johanna Bedeau, conçu pour accompagner le livret de formation ci-dessus, 18 min, 2022
<https://www.youtube.com/watch?v=jbw-louEOw4>
- A destination des professionnels de santé : « Repérage et signalement de l'inceste par les médecins : reconnaître les maltraitances sexuelles intrafamiliales chez le mineur », Haute Autorité de Santé, 2012
https://www.has-sante.fr/jcms/c_1067136/fr/reperage-et-signalement-de-l-inceste-par-les-medecins-reconnaitre-les-maltraitances-sexuelles-intrafamiliales-chez-le-mineur
- A destination des professionnels de l'éducation : « Violences sexuelles intrafamiliales : comprendre, prévenir, repérer et agir », Vademecum du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 104 p, 2022
<https://eduscol.education.fr/document/12583/download?attachment>
- Concernant les violences sexuelles faites aux enfants en situation de handicap : Formation en ligne gratuite « Violences sexuelles aux handicapé·e·s », 2020
<https://www.memoiretraumatique.org/publications-et-outils/formation-interactive-violences-sexuelles-aux-handicapes.html>

Pour aborder le sujet des violences sexuelles avec un enfant :

- Cahier d'activité gratuit, de prévention des violences sexuelles à destination des 6-10 ans, l'Association Face à l'inceste, 2022
<https://facealinceste.fr/blog/actualites/face-a-l-inceste-sort-un-cahier-de-prevention-gratuit-pour-les-6-10-ans>
- Livre pédagogique « Les violences sexuelles : Prévenir, Détecter, Accompagner » de Patrick Loiseleur, chez Hatier Parents, 2022.
- Livre « Stop aux violences sexuelles faites aux enfants », destiné aux enfants de 7 à 13 ans, Bayard, 2019
https://my.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/livretstop_violences_sexuelles.pdf
- Livret « Quand on te fait mal », distribué par l'association Mémoire Traumatique et Victimologie
https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Documents-pdf/2022-quand-on-te-fait-du-mal_ponti-memoire-traumatique-hdweb.pdf
- Outils de sensibilisation au consentement et aux droits de l'enfant « Lapins Crétins », Unicef, 2022
<https://my.unicef.fr/contenu/les-lapins-cretins-sont-de-retour-sur-myunicef>
- Kits de formation (vidéos et livret pédagogique) à destination des professionnels amenés à rencontrer des femmes victimes de violences, Mission Interministérielle pour la Protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPRoF)
<http://stop-violencesfemmes.gouv.fr/>